

**Capital** 

**Europe's First  
Bitcoin Treasury Company**

# **RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2025**

*30 Avril 2026*

**Capital** 

THE BLOCKCHAIN GROUP

Société Anonyme à Conseil d'Administration au Capital Social de 11.036.416,68 euros

Siège social : Tour W, 102 Terrasse Boieldieu — 92800 Puteaux

504 914 094 RCS NANTERRE

## Sommaire

1. Attestation du Directeur Général.....	4
2. Rapport d'activité 2025.....	5
3. Rapport de gouvernance.....	47
4. Etats financiers consolidés.....	50
5. Annexe des comptes consolidés au 31 Décembre 2025 .....	53
6. Comptes sociaux annuels 2025 .....	92
7. Annexe des comptes sociaux au 31 décembre 2025 .....	95
8. Rapports des Commissaires aux Comptes .....	120

## Sommaire détaillé

1. Attestation du Directeur Général.....	4
2. Rapport d'activité 2025.....	5
Rapport d'activité 2025 et synthèse des comptes consolidés du Groupe arrêtés lors du Conseil d'Administration du 30 avril 2026.....	5
Faits significatifs de l'année 2025 .....	8
Contrôle interne et facteurs de risques .....	27
3. Rapport de gouvernance.....	47
4. Etats financiers consolidés .....	50
5. Annexe des comptes consolidés au 31 Décembre 2025 .....	53
Note 1 : Présentation de l'activité.....	53
Note 2 : Faits significatifs de la période – Eléments de communication financière .....	54
Note 3 : Principes et méthodes des comptes consolidés .....	61
Note 4 : Périmètre des comptes consolidés .....	71
Note 5 : Informations sur le bilan .....	72
Note 6 : Informations sur le résultat .....	83
Note 7 : Autres informations .....	86
Note 8 : Evènements postérieurs à la clôture des comptes consolidés .....	88
Note 9 : Conventions réglementées .....	91
6. Comptes sociaux annuels 2025 .....	92
A. Bilan au 31 décembre 2025 (Actif) .....	92
B. Bilan au 31 décembre 2025 (Passif) .....	93
C. Compte de résultat au 31 décembre 2025.....	94
7. Annexe des comptes sociaux au 31 décembre 2025 .....	95
Note 1 : Présentation de l'activité.....	95
Note 2 : Faits significatifs de la période .....	95
Note 3 : Principes, règles et méthodes comptables .....	102
Note 4 : Informations sur le bilan .....	105
Note 5 : Informations sur le compte de résultat .....	113
Note 6 : Autres informations .....	116
Note 7 : Événements postérieurs à la clôture.....	117
8. Rapports des Commissaires aux Comptes .....	120

## 1. Attestation du Directeur Général

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des sociétés comprises dans les comptes consolidés, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, et de l'ensemble des sociétés comprises dans les comptes consolidés, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Puteaux, le 30 avril 2026

Jean-Philippe CASADEPAX-SOULET

## 2. Rapport d'activité 2025

Rapport d'activité 2025 et synthèse des comptes consolidés du Groupe arrêtés lors du Conseil d'Administration du 30 avril 2026

### Bilan consolidé

BILAN ACTIF en KEuros	Note	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
<b>Actif Immobilisé</b>		17 180	20 891	-3 711	-17,8%
Immobilisations incorporelles	5.1	16 662	20 374	-3 712	-18,2%
Dont écarts d'acquisition positifs	5.2	11 656	15 956	-4 300	-26,9%
Immobilisations corporelles	5.3	77	167	-90	-54,0%
Immobilisations financières	5.4	442	351	91	26,1%
Titres mis en équivalence					
<b>Actif Circulant</b>		279 973	13 167	266 806	2026,3%
Stocks et encours					
Clients et comptes rattachés	5.5	3 834	3 950	-116	-2,9%
Autres créances et comptes de régularisation (4)	5.6	57 783	4 870	52 913	1086,5%
Instruments financiers à terme et jetons détenus	5.8	214 878	3 618	211 260	5839,7%
Disponibilités	5.8	3 478	729	2 749	376,9%
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		297 153	34 058	263 095	772,5%
BILAN PASSIF en KEuros	Note	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
<b>Capitaux propres (part du groupe)</b>	5.9	109 351	12 182	97 168	797,6%
Capital (1)		9 078	3 735	5 343	143,0%
Primes (1)		189 366	35 451	153 915	434,2%
Réserves et résultat consolidés (2)		-89 094	-26 950	-62 144	230,6%
Autres (3)			-54	54	-100,0%
<b>Intérêts Minoritaires</b>	5.10				
<b>Provisions</b>	5.12	56 444	2 864	53 581	1871,1%
<b>Dettes</b>		131 359	19 012	112 346	590,9%
Emprunt et dettes financières	5.13	98 357	3 473	94 883	2731,8%
Fournisseurs et comptes rattachés	5.14	2 872	3 730	-858	-23,0%
Autres dettes et comptes de régularisation (5)	5.15	30 130	11 809	18 321	155,1%
Dont écarts d'acquisition négatifs	5.2				
<b>TOTAL PASSIF</b>		297 153	34 058	263 095	772,5%

(1) De l'entité mère consolidante

(2) Dont résultat net de l'exercice

(3) Détail dans l'analyse de la variation des capitaux propres consolidés (Part du groupe)

(4) Dont impôts différés actifs

(5) Dont impôts différés passifs.

## Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT en KEuros	Note	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
<b>Chiffre d'affaires</b>	6.1	11 206	13 864	-2 658	-19,2%
Autres produits d'exploitation	6.2	1 987	2 300	-314	-13,6%
Achats consommés	6.3	-2 352	-3 140	788	25,1%
Charges de personnel	6.4	-10 313	-11 592	1 279	11,0%
Autres charges d'exploitation	6.3	-4 950	-2 381	-2 569	-107,9%
Impôts et taxes		-299	-344	45	13,1%
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	6.5	-1 482	-1 731	249	14,4%
<b>Résultat d'exploitation avant dot. aux amort. et dépr. des écarts d'acquisition</b>		<b>-6 204</b>	<b>-3 024</b>	<b>-3 180</b>	<b>-105,2%</b>
Dot. aux amort. et dépr. des écarts d'acq positifs.	6.6	-4 300		-4 300	
Reprises des écarts d'acquisition négatifs	6.6				
<b>Résultat d'exploitation après dot. aux amort. et Reprises. des écarts d'acquisition</b>		<b>-10 504</b>	<b>-3 024</b>	<b>-7 480</b>	<b>-247,4%</b>
<b>Charges et produits financiers</b>	6.7	<b>-54 186</b>	<b>245</b>	<b>-54 430</b>	<b>-22254,8%</b>
<b>Charges et produits exceptionnels</b>	6.8	<b>498</b>	<b>2 027</b>	<b>-1 529</b>	<b>-75,4%</b>
Impôts sur les résultats	6.9	2 016	2 301	-284	-12,4%
<b>Résultat net des entités intégrées</b>		<b>-62 175</b>	<b>1 549</b>	<b>-63 724</b>	<b>-4114,8%</b>
Résultat des sociétés cédées			-188	188	100,0%
Résultat net liés aux entités Mise En Equivalence					
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>-62 175</b>	<b>1 361</b>	<b>-63 536</b>	<b>-4668,2%</b>
<b>Dont Intérêts minoritaires</b>			5	-5	-100,0%
<b>Dont Résultat net (Part du Groupe)</b>		<b>-62 175</b>	<b>1 356</b>	<b>-63 542</b>	<b>-4686,5%</b>

## Tableaux de flux de trésorerie

En k€	31/12/2025	31/12/2024
<b>OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	<b>-62 175</b>	<b>1 361</b>
Dotations aux amortissements et provisions	60 109	1 679
Reprises aux amortissements et provisions	-688	-1 123
Plus et moins-values de cession nettes d'impôt	-478	-1 150
Variation Impôts différés		
Augmentation des intérêts courus	-33	49
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie	69	-235
<b>Marge Brute Autofinancement</b>	<b>-3 196</b>	<b>581</b>
Variation des créances clients	116	465
Variation des autres créances et comptes de régularisation	1 459	201
Variation des dettes fournisseurs	-865	140
Variation des autres dettes et comptes de régularisation	-1 364	-1 201
<b>Variation du Besoin en Fonds de Roulement</b>	<b>-653</b>	<b>-395</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>-3 849</b>	<b>187</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-1 965	-2 117
Acquisition d'immobilisations corporelles	-11	-16
Acquisition d'immobilisations financières	-102	-27
Acquisition de bitcoins	-265 610	-3 618
Variation des fournisseurs d'immobilisations		
<b>Flux liés aux acquisitions d'immobilisations</b>	<b>-267 688</b>	<b>-5 778</b>
Cession et Réduction d'immobilisations financières		128
<b>Flux liés aux cessions d'immobilisations</b>		<b>128</b>
Trésorerie nette/ acquisitions et cessions de filiales	-5	1 187
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-267 693</b>	<b>-4 463</b>
<b>OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Augmentation de capital	124 688	3 496
Rachats nets d'actions propres	-53	
Variation des comptes courants	-39	-81
Nouveaux Emprunts	152 204	1 300
Remboursement des emprunts	-2 452	-595
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>274 349</b>	<b>4 120</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>		
Incidence des variations de taux de change	0	-1
<b>TRESORERIE A L'OUVERTURE</b>	<b>663</b>	<b>19</b>
Reclass. des billets à ordre des Concours Bancaires vers Emprunts		801
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE</b>	<b>3 469</b>	<b>663</b>
Disponibilités	3 478	729
Concours Bancaires Courants	-10	-67
<b>Détail de la Trésorerie à la clôture</b>	<b>3 468</b>	<b>663</b>
Prix acquisition des sociétés entrantes		
Trésorerie de sortie	-6	162
Prix de cession des titres		1 025
<b>Détail des incidences de variation de périmètre</b>	<b>-6</b>	<b>1 187</b>

Les disponibilités d'un montant de 3.478 k€ au 31 décembre 2025 correspondent à la trésorerie disponible du Groupe, et ne prennent pas en compte la réserve de 59 BTC, valorisée sur la base du cours du BTC au 31 décembre 2025 (74.551,26 €) à 4.399 k€.

## Chiffres clés de l'année 2025

En k€	2025	2024	VAR	%
Chiffres d'affaires net	11 206	13 864	-2 658	-19%
EBITDA (CIR inclus)	-2 706	910	-3 615	-397%
Résultat d'exploitation (CIR inclus)	-4 187	-723	-3 464	-479%
Résultat financier	-54 186	245	-54 430	-22255%
Résultat courant	-58 373	-478	-57 895	-12112%
Résultat exceptionnel	498	2 027	-1 529	-75%
Résultat avant amortissement dep. des écarts d'acquisition	-57 875	1 361	-59 236	-4352%
Résultat après amortissement dep. des écarts d'acquisition	-62 175	1 361	-63 536	-4668%

Il convient de préciser que la perte de 62 m€ est composée à hauteur de 54 m€ d'une provision liée à la dépréciation BTC compte tenu du cours au 31 décembre 2025, et une dépréciation d'immobilisation incorporelle de 4,3 m€, donc non cash.

Le total du chiffre d'affaires (CA) consolidé du Groupe s'élève à 11.206 k€ contre 13.864 k€ au titre de l'exercice précédent sur la même période, soit une diminution de 19 % par rapport à 2024, expliquée principalement par le turnover lié à la sortie de sa procédure de redressement judiciaire.

L'EBITDA (CIR inclus) des entités opérationnelles historiques du Groupe périmètre constant (IORGA Group et TRIMANE) est de 1.220 k€, soit une progression de 88% par rapport à 650 k€ en 2024.

L'EBITDA du Groupe s'élève à -2.706 k€ en raison des coûts supportés par les holdings (Capital B France & Luxembourg), salaires et rémunérations d'intermédiaires financiers pour près de 4 m€.

Les achats et autres charges d'exploitation s'élèvent à 7.302 k€ au 31 décembre 2025, contre 5.521 k€ au 31 décembre 2024, soit une progression de 1.781 k€ (+32 %).

Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des frais engagés en lien avec la stratégie de Bitcoin Treasury Company :

- les honoraires et autres intermédiaires financiers (+892 k€ vs l'année 2024),
- les droits de garde des BTC (+362 k€ vs l'année 2024), et
- les frais de communication et déplacements (+319 k€ vs l'année 2024).

Les charges de personnel s'élèvent à 10.313 k€ contre 11.592 k€ par rapport à l'année 2024, soit une diminution de 11 %.

La baisse de la masse salariale est directement liée au turn over constaté dans les filiales suite aux procédures collectives et à la volonté du groupe de réduire le nombre de salariés en intercontrats.

Le résultat d'exploitation avant dépréciation des écarts d'acquisition ressort à (4.187) k€ contre (724) k€ par rapport l'exercice 2024, en raison de coûts supportés pour la stratégie de *Bitcoin Treasury Company*.

Le résultat financier est de (54.186) k€ contre 245 k€ par rapport à 2024. Le résultat financier inclus la dépréciation des BTC détenus par le Groupe pour un montant de 54 m€.

Le résultat exceptionnel est de 498 k€ contre 1.840 k€ par rapport à 2024 (qui incluait la plus-value liée à la cession des titres de la filiale Itaque).

Compte tenu d'une dépréciation des écarts d'acquisition de 4.300 k€, le résultat net du Groupe pour l'exercice ressort à (62.175) k€ contre 1.361 k€ lors de l'exercice précédent.

## **Trésorerie**

La trésorerie disponible de la Société s'établit à 3.478 k€ contre 729 k€ au titre de l'exercice précédent au 31 décembre 2025. Le Groupe dispose également de 59 BTC alloués à ses besoins opérationnels, représentant 4.399 k€ sur la base du cours du BTC au 31 décembre 2025 (74.551,26 €).

Les comptes consolidés au 31 décembre 2025 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation. Les prévisions de trésorerie du Groupe pour les douze mois suivant la date de clôture font apparaître une situation de trésorerie compatible avec les besoins de liquidité de la période.

Les prévisions de trésorerie, qui tiennent compte des dernières prévisions d'activité ainsi que des bitcoins détenus, ont été établies sur la base d'hypothèses conformes à la nouvelle stratégie du Groupe.

En effet, grâce à la mise en œuvre de la stratégie d'optimisation de trésorerie, le Groupe dispose d'une trésorerie disponible plus importante et d'une réserve significative d'actifs numériques, qui pourrait lui permettre d'obtenir des financements complémentaires au besoin.

Le Groupe est donc moins dépendant des performances opérationnelles de ces filiales et dispose de nouvelles ressources de financement

## Stratégie de Bitcoin Treasury Company du Groupe

Le 21 février 2025, la Société a convoqué une assemblée générale extraordinaire en vue de voter de nouvelles délégations financières permettant au Conseil d'Administration de poursuivre le financement de la stratégie de Bitcoin Treasury Company, et l'acquisition de nouveaux bitcoins par le biais, notamment, d'opérations sur le capital de la Société.

Ces délégations financières, qui ont été intégralement approuvées par les actionnaires, avaient pour objet d'autoriser le Conseil d'Administration de la Société à réaliser des augmentations de capital immédiates ou à terme, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite d'un plafond global de 37.500.000 euros.

Ces délégations financières ont, depuis, été remplacées par les nouvelles délégations financières votées par l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2025.

Le 10 juin 2025, la Société a tenu son assemblée générale mixte en vue, notamment, de voter de nouvelles délégations financières permettant au Conseil d'Administration de poursuivre le financement de la stratégie de Bitcoin Treasury Company, et l'acquisition de nouveaux bitcoins par le biais, notamment, d'opérations sur le capital de la Société.

Ces délégations financières, qui ont été intégralement approuvées par les actionnaires, ont pour objet d'autoriser le Conseil d'Administration de la Société à réaliser des augmentations de capital immédiates ou à terme, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite d'un plafond global de 500.000.000 euros.

## Emission des Obligations Convertibles en Actions (OCA)

Au cours de l'exercice écoulé, le Groupe au travers de sa filiale luxembourgeoise a procédé aux émissions d'obligations convertibles en actions de la société mère, suivantes :

**Tableau récapitulatif des emprunts obligataires convertibles en actions**

Type	OCA émises	Date d'émission	Date de maturité	Souscription	OCA converties	Actions émises	OCA restantes
OCA A-01	1.000.000	avr.-25	avr.-30	1.000.000 €	1.000.000	1.838.235	-
OCA B-01	48.584.905	avr.-25	avr.-30	48.584.905 €	14.471.581	26.602.170	34.113.324
OCA A-02	1.500.000	mai-25	mai-30	1.500.000 €	1.500.000	2.121.040	-
OCA B-02	72.877.357	mai/juin-25	mai/juin-30	72.877.357 €	17.597.929	24.883.947	55.279.428
OCA A-03	6.000.000	juin-25	juin-30	6.000.000 €	-	-	6.000.000
OCA B-03	4.610.177	juin-25	juin-30	4.610.177 €	-	-	4.610.177
OCA A-04	5.000.000	juil.-25	juil.-30	5.000.000 €	-	-	5.000.000
OCA B-04	5.045.020	juil.-25	juil.-30	5.045.020 €	-	-	5.045.020
OCA A-05	6.500.000	août-25	août-30	6.500.000 €	-	-	6.500.000
<b>TOTAL</b>	<b>151.117.459</b>	.	.	<b>151.117.459 €</b>	<b>34.569.510</b>	<b>55.445.392</b>	<b>116.547.949</b>

Au 31 décembre 2025, 34.569.510 OCA ont été converties en 55.445.392 actions nouvelles de la Société, et 116.547.949 OCA demeurent en circulation, représentant un potentiel de 146.766.288 actions.

Depuis le 31 décembre et à la date du présent document, les conversions suivantes ont eu lieu :

- Blockstream Capital Partners : conversion de 17.897.600 OCA B-01 en 32.900.000 actions. Solde restant : 14.195.352 OCA B-01 (et 55.279.428 OCA B-02) le 26 mars 2026
- UTXO Management : conversion de l'intégralité de ses 2.020.372 OCA B-01 en 3.713.919 actions le 29 mars 2026. Plus aucune OCA B-01.

Ainsi, 19.917.972 OCA B-01 ont été converties en 36.613.919 actions nouvelles.

## Operations sur le capital

Au cours de l'exercice 2025, la Société a procédé à l'émission de 133.570.667 actions nouvelles, portant le nombre total d'actions de 93.384.449 à 226.955.116, pour un montant total souscrit de 161.774.480 euros (dont 5.342.827 euros en nominal et 156.431.653 euros en primes d'émission).

Ces émissions se décomposent en six catégories détaillées ci-après.

Nature des opérations	Actions émises	Val. Capital (€)	Val. Prime (€)	Total (€)
1. Conversions d'OCA	55.445.392	2.217.816	32.351.691	34.569.507
2. Augmentations de capital	23.448.673	937.947	40.667.126	41.605.073
3. Programme ATM	6.235.247	249.410	21.301.590	21.551.000
4. Programme ABB	37.508.088	1.500.324	56.637.213	58.137.536
5. Exercice de BSA	6.870.353	274.814	3.462.658	3.737.472
6. Mesure d'ajustement	4.062.914	162.517	2.047.709	2.210.225

### 1. Conversions d'OCA (55.445.392 actions – 34.569.507 €)

Au 31 décembre 2025, 55.445.392 actions nouvelles ont été créées par conversion d'obligations convertibles en actions (OCA A-01, A-02, B-01 et B-02) pour un montant total de 34.569.507 euros (dont 2.217.816 € en nominal et 32.351.691 € en primes d'émission).

### 2. Augmentations de capital (23.448.673 actions – 41.605.073 €)

Au cours de l'année 2025, les augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription ont été réalisées entre mai et septembre 2025, pour un montant total de 41.605.073 euros (dont 937.947 € en nominal et 40.667.126 € en primes d'émission) :

- 7 mai 2025 : 8.790.039 actions à 1,0932 € - 9.609.271 €,
- 19 mai 2025 : 3.368.258 actions à 1,2790 € - 4.308.002 €,
- 19 mai 2025 : 3.320.174 actions à 1,2790 € - 4.246.503 €,
- 18 juillet 2025 : 1.248.439 actions à 4,005 € - 4.999.998 €,
- 6 août 2025 : 1.721.763 actions à 2,9040 € - 5.000.000 €,
- 6 août 2025 : 2.500.000 actions à 3,4693 € - 8.673.250 €,
- 11 septembre 2025 : 1.500.000 actions à 1,6867 € - 2.530.050 €,
- 17 septembre 2025 : 1.000.000 actions à 2,2380 € - 2.238.000 €.

### **3. Programme ATM (6.235.247 actions – 21.551.000 €)**

Dans le cadre du programme de type « At The Market » (ATM) conclu avec TOBAM, les opérations suivantes ont été réalisées entre le 16 juin et le 13 octobre 2025 pour un total de 6.235.247 actions et 21.551.000 euros (dont 249.410 € en nominal et 21.301.590 € en primes d'émission) :

- 16 juin 2025 : 1.603.306 actions au prix moyen de 4,485 € - 7.191.144 €,
- 23 juin 2025 : 800.690 actions au prix moyen de 5,085 € - 4.071.369 €,
- 1er juillet 2025 : 200.300 actions au prix moyen de 5,251 € - 1.051.795 €,
- 7 juillet 2025 : 739.000 actions au prix moyen de 4,056 € - 2.997.177 €,
- 13 juillet 2025 : 282.201 actions au prix moyen de 3,949 € - 1.114.496 €,
- 21 juillet 2025 : 385.150 actions au prix moyen de 4,104 € - 1.580.603 €,
- 8 septembre 2025 : 1.019.000 actions au prix moyen de 1,723 € - 1.756.054 €,
- 15 septembre 2025 : 443.000 actions au prix moyen de 1,677 € - 742.906 €,
- 22 septembre 2025 : 263.000 actions au prix moyen de 1,740 € - 457.515 €,
- 6 octobre 2025 : 332.600 actions au prix moyen de 1,144 € - 380.528 €,
- 13 octobre 2025 : 167.000 actions au prix moyen de 1,242 € - 207.414 €.

### **4. Émission et exercice de BSA (6.870.353 actions - 3.737.472 €)**

Le 11 avril 2025, la Société a procédé à l'attribution gratuite de 93.384.449 BSA 2025-01 à l'ensemble des actionnaires (1 BSA par action détenue au 10 avril 2025). Chaque lot de 7 BSA donne droit à la souscription d'une action nouvelle au prix de 0,544 euro. Les BSA sont négociables sur Euronext Growth et exerçables jusqu'au 10 avril 2026.

Au 31 décembre 2025, 6.870.353 actions nouvelles ont été émises au titre de l'exercice des BSA 2025-01, pour un total de 3.737.472 euros (dont 274.814€ en nominal et 3.462.658€ en primes d'émission).

### **5. Programme ABB (37.508.088 actions - 58.137.536 €)**

Une opération de placement accéléré par construction du livre d'ordres (« Accelerated Bookbuilding » - ABB) a été réalisée le 16 septembre 2025, portant sur l'émission de 37 508 088 actions nouvelles, pour un montant total, prime d'émission incluse, de 58.137.536 euros.

### **6. Mesures d'ajustement économiques (4.062.914 actions – 2.210.225 €)**

Conformément aux stipulations contractuelles des BSA 2025-01, des mesures d'ajustement ont donné lieu à l'émission de 4.062.914 actions nouvelles supplémentaires pour un montant total de 2.210.225 euros.

En effet, conformément aux dispositions de l'article L.225-99 du Code de commerce et des termes et conditions des souches d'OCA B-01, les porteurs d'OCA B-01 qui les convertissent reçoivent des BSA 2025- 01 dans les mêmes conditions que les actionnaires le 11 avril 2025 (soit un BSA 2025-01 par action nouvelle reçue à la conversion). Ils peuvent donc souscrire à une action nouvelle pour sept BSA 2025-01, au prix d'exercice de 0,544 €.

Dans ce cadre, Blockstream Capital Partners a souscrit à 4.700.000 actions nouvelles, à un prix de souscription unitaire de 0,544 € (le prix d'exercice des BSA 2025-01), pour un montant global de 2.556.800,00 €. De même, UTXO Management a souscrit à 530.559 actions nouvelles, à un prix de souscription unitaire de 0,544 €, pour un montant global de 288.624,10 €.

## Constitution de CAPITAL B LUXEMBOURG SA

Le 13 février 2025, THE BLOCKCHAIN GROUP a constitué la société CAPITAL B LUXEMBOURG SA, société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est situé à Luxembourg, au capital de 30.000 euros détenue à 100 %.

Cette filiale a pour objet principal la détention d'intérêts, de participations ou de créances dans toutes sociétés ou entreprises, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que la gestion de ces intérêts et participations. C'est par l'intermédiaire de cette entité que les deux tranches d'obligations convertibles en actions (OCA) ont été émises au cours de l'exercice 2025.

## Acquisition de BTC

Ces opérations de renforcement des fonds propres ont notamment permis au Groupe de poursuivre sa stratégie d'accumulation de bitcoins conformément à sa stratégie de *Bitcoin Treasury Company*, lui permettant de détenir au 31 décembre 2025 2.823 bitcoins comme actif de trésorerie.

Le Groupe atteignait alors :

- un 'BTC Yield' de 1658,5% depuis le début de l'année, et de 0,1% depuis le début du trimestre ;
- un 'BTC Gain' de 663,4 BTC depuis le début de l'année et de 3,9 BTC depuis le début du trimestre ;
- un 'BTC € Gain' de 59,0 m€ depuis le début de l'année et 0,3 m€ depuis le début du trimestre ;
- une détention totale par le Groupe de 2.823 BTC pour une valeur totale d'acquisition de 263 m€ soit une valeur moyenne de 93.215 € par BTC.

## Rappel des KPI's

THE BLOCKCHAIN GROUP adopte le 'BTC Yield', le 'BTC Gain' et le 'BTC € Gain' comme indicateurs clés de performance (KPIs) pour sa stratégie de *Bitcoin Treasury Company* lancée le 5 novembre 2024.

Les détails sont les suivants :

- « BTC Yield » : le 'BTC Yield' est un KPI qui reflète l'évolution en pourcentage, au cours d'une période donnée, du rapport entre le total des BTC détenus et le nombre d'actions entièrement diluées ;
  - pour cet indicateur, le nombre d'actions sur une base entièrement diluée comprend le nombre total d'actions ordinaires émises à la fin de chaque période, augmenté de la totalité des actions que la Société pourrait émettre du fait de l'exercice d'options d'achat ou d'acquisition d'actions ou de la conversion d'instruments convertibles, tels que des obligations convertibles, si elles sont émises par la Société ou ses filiales. La Société a également inclus une réserve indicative d'actions potentielles supplémentaires dans le nombre d'actions sur une base entièrement diluée, uniquement dans le cadre des KPIs de la Société, afin d'anticiper l'impact d'éventuelles émissions ou attributions futures sur ces KPIs.

- « BTC Gain » : le 'BTC Gain' est un KPI qui représente le nombre de BTC détenus par la Société au début d'une période multiplié par le 'BTC Yield' pour cette période ;
- « BTC € Gain » : le 'BTC € Gain' est un KPI qui représente la valeur en euros du 'BTC Gain', calculée en multipliant le 'BTC Gain' par le cours de référence du BTC sur la période. Sur l'année 2025, le cours du BTC considéré était le coût d'acquisition en euros par BTC de la dernière acquisition de la période applicable. Compte tenu de la volatilité du prix du BTC, la Société précise qu'à partir du 31 décembre 2025, le cours considéré est désormais le cours du BTC à la clôture du jour de bourse précédant la communication financière.

Au 31 décembre 2025, le Groupe détenait un total de 2 823 BTC pour une valeur totale d'acquisition de 263 m€ soit une valeur moyenne de 93.215 € par BTC.

La Société précise qu'elle détient également 59 BTC supplémentaires pour ses besoins opérationnels, et précise que ces BTC sont segmentés de sa réserve de BTC dans le cadre de sa stratégie de Bitcoin Treasury Company et ne sont pas inclus à ce titre dans les indicateurs clés de performance, publiés par la Société.

## Cotation sur le marché OTCID

Le 9 juillet 2025, la Société a annoncé être engagée dans les dernières étapes du processus de cotation sur le marché US OTCID, un compartiment d'OTC Markets Group.

L'opération ne donnera lieu à aucune émission de nouveaux titres ni à une levée de capital. Dans le cadre de cette cotation, les teneurs de marché acquerraient des actions existantes de la Société sur Euronext Growth Paris en les rendant accessibles à la négociation aux États-Unis, via un ticker spécifique accessible via les courtiers traditionnels US, une cotation en dollar américain, et un mécanisme de règlement-livraison intégré aux standards du marché local.

OTCID est le point d'entrée stratégique pour les entreprises internationales souhaitant disposer d'un cadre transparent afin d'interagir avec les investisseurs américains grâce à une communication régulière et cohérente.

La Société a annoncé le 13 avril 2026, la finalisation du processus de cotation et d'accessibilité de son code mnémorique CPTLF sur le marché US OTCID, à la suite de la validation par la FINRA au titre de la Rule 211, permettant désormais à des intermédiaires financiers d'initier et de publier des cotations actives sur le titre.

## Création d'une filiale à Abu Dhabi (Emirats Arabes Unis)

Une nouvelle filiale à Abu Dhabi, a été créée le 26 août 2025 afin de centraliser les activités de relations investisseurs et d'opérations sur les marchés de capitaux et, à ce jour, ne donne lieu à aucune facturation ou refacturation à la société mère.

En l'absence de flux financiers en 2025, cette filiale n'a pas été consolidée.

## Changement de dénomination commerciale

Le 21 juillet 2025, la Société a annoncé l'adoption d'un nouveau nom commercial : « CAPITAL B ». Ce changement de nom reflète l'ambition de la Société depuis l'adoption de sa stratégie de *Bitcoin Treasury Company* en novembre 2024.

Le nouveau nom commercial « CAPITAL B » remplacera progressivement l'ancien sur les plateformes financières.

Par ailleurs, le Groupe a annoncé la mise en ligne d'un nouveau site internet, ainsi que le déploiement d'une nouvelle identité visuelle, incluant notamment un nouveau logo.

## Continuité d'exploitation

Le Tribunal de Commerce de Nanterre a homologué le 24 juillet 2024, le projet de plan de continuation, sur avis favorable de l'ensemble des organes en présence (juge commissaire, administrateur judiciaire, mandataire judiciaire et ministère public).

Cette décision met fin à la procédure de redressement judiciaire de la Société et valide l'ensemble des actions menées depuis plusieurs mois, en particulier sur la restructuration opérationnelle et financière du Groupe formé par la Société et ses filiales.

Au-delà de la sortie de la procédure de redressement judiciaire, le plan de continuation intègre notamment :

- un remboursement des dettes étalé sur 10 ans (ou, pour certains créanciers ayant choisi cette option, un remboursement en 4 ans de 46 % de la dette concernée, le solde (soit 54%) étant alors abandonné) ;
- la poursuite du plan d'économie sur les frais de structure ;
- une simplification de l'organigramme juridique.

A ce jour, le passif définitif de la procédure n'est pas encore arrêté en raison de la contestation de certaines créances qui seront jugées ultérieurement.

En l'état et compte tenu des créances admises, le plan de continuation se présente comme suit :

- Plan de remboursement sur dix ans :

En euros	23/07/2025	23/07/2026	23/07/2027	23/07/2028	23/07/2029
<b>Total déclaré</b>	<b>1%</b>	<b>1%</b>	<b>5%</b>	<b>6%</b>	<b>8%</b>
<b>2 185 511,49</b>	<b>21 855,11</b>	<b>21 855,11</b>	<b>109 275,57</b>	<b>131 130,69</b>	<b>174 840,92</b>

En euros	23/07/2030	23/07/2031	23/07/2032	23/07/2033	23/07/2034
<b>Total déclaré</b>	<b>10%</b>	<b>12%</b>	<b>14%</b>	<b>19%</b>	<b>24%</b>
<b>2 185 511,49</b>	<b>218 551,15</b>	<b>262 261,38</b>	<b>305 971,61</b>	<b>415 247,18</b>	<b>524 522,76</b>

- Plan de remboursement à quatre ans en contrepartie du remboursement de 46% de la dette déclarée :

En euros		23/07/2025	23/07/2026	23/07/2027	23/07/2028
<b>Option courte</b>	<b>Montant</b>	<b>1%</b>	<b>5%</b>	<b>15%</b>	<b>25%</b>
<b>Total</b>	<b>287 818,23</b>	<b>2 878,18</b>	<b>14 390,91</b>	<b>43 172,73</b>	<b>71 954,56</b>

- Soit une échéance totale par année :

En euros	23/07/2025	23/07/2026	23/07/2027	23/07/2028	23/07/2029
<b>Total échéance</b>	<b>25 286,41</b>	<b>36 246,03</b>	<b>152 448,31</b>	<b>203 085,25</b>	<b>307 237,31</b>

En euros	23/07/2030	23/07/2031	23/07/2032	23/07/2033	23/07/2034
<b>Total échéance</b>	<b>350 947,53</b>	<b>262 261,38</b>	<b>305 971,61</b>	<b>415 247,18</b>	<b>524 522,76</b>

Les comptes consolidés du Groupe pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation.

Les prévisions de trésorerie, qui tiennent compte des dernières prévisions d'activité ainsi que des bitcoins détenus, ont été établies sur la base d'hypothèses conformes à la nouvelle stratégie du Groupe. Le Groupe dispose de 59 BTC alloués à ses besoins opérationnels.

En effet, grâce à la mise en œuvre de la stratégie d'optimisation de trésorerie, le Groupe dispose d'une trésorerie disponible plus importante et d'une réserve significative d'actifs numériques, qui pourrait lui permettre d'obtenir des financements complémentaires au besoin.

Le Groupe est donc moins dépendant des performances opérationnelles de ses filiales et dispose de nouvelles ressources de financement.

## Focus sur les activités du Groupe et les faits marquants à la clôture annuelle

THE BLOCKCHAIN GROUP, seule société cotée en France spécialisée en conseil technologique et marketing dans la blockchain, publie ses résultats annuels pour la période du 1 janvier au 31 décembre 2025.

THE BLOCKCHAIN GROUP est une Société anonyme à Conseil d'Administration au capital de 9.078.204,64 € (soit 226.955.116 actions), dont le siège social : Tour W – 102, Terrasses Boieldieu – 92800 Puteaux, immatriculée 504 914 094 RCS Nanterre.

La société a été introduite en bourse le 28/06/2011, et elle est cotée sur le marché Euronext Growth (ALCPB ; Code ISIN : FR0011053636).

THE BLOCKCHAIN GROUP est principalement composée des lignes de métiers suivantes :

- Web 2, Web 3, Blockchain : IORGA Group
- Data, IA : TRIMANE, DIP TEK

La société a été créée en 2008 et est cotée sur le marché Euronext Growth Paris, THE BLOCKCHAIN GROUP est spécialisé dans les prestations de services dédiées à l'accompagnement des entreprises dans l'exploitation des technologies dites « deep tech ». Le Groupe propose de nombreux services autour de ces métiers via des contrats de prestations en régie, forfait, Tierce Maintenance applicative ou conseil.

L'année 2025 a été marquée par l'accélération de la stratégie de *Bitcoin Treasury Company* initiée fin 2024 qui s'est traduit notamment par l'ouverture d'une filiale à Luxembourg afin d'émettre des emprunts obligataires convertibles en actions de la société mère et par la poursuite du plan de restructuration stratégique.

## Perspectives et stratégie à moyen terme

La stratégie du Groupe reste basée sur les points suivants :

- accélérer la stratégie de *Bitcoin Treasury Company* en s'adressant à une nouvelle catégorie d'investisseurs institutionnels & au marché américain ;
- capitaliser sur l'expertise des sociétés opérationnelles historiques IORGA Group et TRIMANE pour acquérir des nouveaux marchés.

## Tableau des résultats des cinq derniers exercices (comptes sociaux)

Le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices est requis par le Code de Commerce, conformément à l'article R-225-102, et est présenté ci-après :

**Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices**

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	1 988 311	2 304 871	3 180 325	3 735 378	9 078 205
Nbre des actions ordinaires existantes	49 707 784	57 621 013	79 508 121	93 384 449	226 955 116
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	3 395 774	2 551 150	2 892 082	2 448 990	1 452 000
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 468 161	-1 216 048	-13 707 394	-7 225 707	-9 879 390
Impôts sur les bénéfices	-20 360	-75 969			
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 260 800	-4 136 502	-22 792 051	-3 848 828	-39 751 648
Résultat distribué					
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions		-0.02	-0.17	-0.08	-0.11
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0.03	-0.07	-0.29	-0.04	-0.43
Dividende distribué à chaque action					
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	8	4	13	5	
Montant de la masse salariale de l'exercice	520 221	492 417	1 105 144	374 367	560 730
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	248 809	212 426	443 225	182 555	260 913

## Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2025, d'un montant de (39.751.648,05) euros, de la façon suivante :

- affectation au compte « report à nouveau » pour : (39.751.648,05) euros ;
- portant ainsi le report à nouveau à (74.117.457,77) euros et une situation nette de 124.327.127,90 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que la Société n'a procédé à la distribution d'aucun dividende au titre des trois exercices précédents.

## Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous demanderons de constater qu'aucune charge ni aucune dépense somptuaire visée à l'article 39-4 du même code n'a été enregistrée au cours de l'exercice 2025.

## Tableau des délais clients et fournisseurs (comptes sociaux)

Factures reçues et émises non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)

### Factures reçues et non réglées à la date de clôture de l'exercice et dont le terme est échu

ART. D 441 I-1	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 j et plus)
FACTURES REÇUES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE ET DONT LE TERME EST ÉCHU						
<b>(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT</b>						
Montant total des factures concernées HT en K€	3k€	291k€	- k€	3k€	227k€	521k€
Nbre factures concernées						
% du montant total HT des Factures	0,00%	66,29%	0,00%	0,71%	51,71%	118,71%
<b>(B) Factures exclues relatives à des dettes intragroupes</b>						
Nbre factures exclues	-					
Montant total des factures exclues HT	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL - ART. L 441-6 OU ART. 443-1 DU CODE DU COMMERCE)</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement : 60 jours						
Délais contractuels : chaque facture est suivie avec son propre délai contractuel. Les délais contractuels vont de paiement à réception à 30 jours						

Ce tableau exclut les factures reçues ante ouverture de la procédure de redressement judiciaire qui a pour conséquence le gel du passif à compter du 6 décembre 2023.

### Factures émises et non réglées à la date de clôture de l'exercice et dont le terme est échu

ART. D 441 I-1.2	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 j et plus)
FACTURES EMISES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE ET DONT LE TERME EST ÉCHU						
<b>(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT</b>						
Montant total des factures concernées HT en K€	- k€	- k€	- k€	- k€	- k€	- k€
Nbre factures concernées						
% du montant total HT des Factures	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
<b>(B) Factures exclues relatives à des dettes intragroupes</b>						
Nbre factures exclues	4					39
Montant total des factures exclues HT	126 - €		126	126	987	1239
<b>(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL - ART. L 441-6 OU ART. 443-1 DU CODE DU COMMERCE)</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement : 60 jours						
Délais contractuels : chaque facture est suivie avec son propre délai contractuel. Les délais contractuels vont de paiement à réception à 30 jours						

## Endettement du Groupe au 31 décembre 2025

L'endettement financier net du Groupe s'établit à 94.878 k€ contre 2.744 k€ au titre de l'exercice précédent. (hors BTC en réserve)

TRESORERIE DISPONIBLE	31/12/2025	31/12/2024
Disponibilités	3.478	729
<b>TRESORERIE DISPONIBLE</b>	<b>3.478</b>	<b>729</b>
DETTES FINANCIERES	31/12/2025	31/12/2024
Concours bancaires Courants	10	67
Emprunts Obligataires	96.828	1.300
Emprunts dettes Leasings	0	0
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	693	1.209
Comptes Courants Associés	9	47
Interêts Courus / Emprunts	16	49
Billets à ordre gelés par le Redressement Judiciaire	801	801
<b>TOTAL DETTES FINANCIERES</b>	<b>98.357</b>	<b>3.473</b>
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>(94.878)</b>	<b>(2.744)</b>

### Détail de la dette OCA en valeur de remboursement

DETTES OCA	Valeur nominale	Valeur réindéxée	Valeur de remboursement 95% réindéxée
En k€	116 548	96 378	90 550
En nbre de BTC	1 278,5	1 278,5	1 214,6

## Commissaires aux Comptes

### BCRH et Associés

Représenté par Monsieur : Paul GAUTEUR 3, rue d'Héliopolis – 75017 PARIS

Date de premier mandat : 25 juin 2020

Echéance du mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Cabinet membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

### Grant Thornton

Représenté par Monsieur Samuel Clochard.

29, rue du Pont – CS20070 – 92 578 Neuilly sur Seine Cedex Date de premier mandat : 26 juin 2020

Echéance du mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre.

## Rémunération des Commissaires aux Comptes

Au niveau de l'ensemble du Groupe, les honoraires des commissaires aux comptes au cours de l'exercice 2025 s'élèvent à 336 k€ HT (contre 138 k€ en 2024).

Montants HT en k€	GRANT THORNTON		BCRH & Associés	
	2025	2024	2025	2024
AUDIT LEGAL				
Emetteur	60 474 €	47 000 €	60 474 €	47 000 €
Filiales	14 162 €	8 580 €	5 000 €	16 312 €
Sous-total	74 636 €	55 580 €	65 474 €	63 312 €
AUTRES PRESTATIONS				
Emetteur	106 968 €		75 922 €	
Filiales				
Sous-total	106 968 €	0 €	75 922 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>181 604 €</b>	<b>55 580 €</b>	<b>141 396 €</b>	<b>63 312 €</b>
TOTAL 2024	118 892 €			
TOTAL 2025	323 000 €			

## Filiales et participations (comptes sociaux)

Nous vous exposons, en complément des commentaires ci-dessus, des informations sur les résultats financiers des principales filiales et des sociétés contrôlées par le Groupe.

Le tableau des filiales et participations est présenté infra dans l'annexe des comptes consolidés du Groupe. Par ailleurs, il n'existe aucune participation croisée, ni succursale.

AU 31 DÉCEMBRE 2025	Méthode de consolidation	QP du Capital détenue en %	Date d'entrée de périmètre	Capital	Chiffre d'affaires	Résultat net
<b>FILIALES FRANÇAISES</b>						
IORGA GROUP	IG	100,00%	avr.-20	702 690	5 459 772	539 457
TRIMANE GROUP	IG	100,00%	juil.-21	105 000	7 417 909	1 413 210
DIPTEK	IG	100,00%		10 000	-	712 839
SAS BLOCK INVEST	IG	100,00%		31 354	-	1 115

AU 31 DÉCEMBRE 2025	Méthode de consolidation	% d'intérêts	Date d'entrée de périmètre	Capital	CA	RNC
<b>FILIALES ÉTRANGÈRES</b>						
Capital B Luxembourg	IG	100,00%	juil.-16	40 000		

En l'absence de flux financiers, la filiale Capital B Treasury (Abu Dhabi) n'a pas été consolidée.

## Ressources Humaines

### Gestion des effectifs

Au 31 décembre 2025, le Groupe employait 110 salariés répartis comme suit :

ENTITÉ DU GROUPE	SERVICES	CADRE	NON CADRE	EFFECTIFS AU 31/12/2025	EFFECTIF MOYENS
<b>Iorga</b>	<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>-</b>	<b>40</b>	<b>40,97</b>
	Structure	3	-	3	
	Ingénieurs, Chef de Projet	37	-	37	
<b>Trimane</b>	<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>-</b>	<b>65</b>	<b>72,31</b>
	Structure	10	-	10	
	Ingénieurs, Chef de Projet	55	-	55	
<b>The Blockchain Group</b>	<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>5</b>	<b>5,04</b>
	Structure	5	-	5	
<b>TOTAL</b>				<b>110</b>	<b>118,32</b>

### Participation des salariés dans le capital de la Société

Aucun accord d'intéressement ou de participation des salariés n'a été mis en place par le Groupe à la date du présent rapport. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons que les salariés du Groupe et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, ne détenaient pas au 31 décembre 2025, ni ne détiennent à ce jour, d'actions de la Société dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un fonds commun de placement d'entreprise ou étant frappées d'incessibilité.

## Répartition du capital de The Blockchain Group au 31 décembre 2025

Au 31 décembre 2025, le capital de la Société s'élève à 9.078.204,64 € divisé en 226.955.116 actions ordinaires d'une valeur nominale de (0,04 €) chacune, entièrement libérées et de même catégorie.

La société détient 85.944 actions depuis la clôture du précédent contrat de liquidité.

Aucun franchissement de seuil n'a été déclaré auprès de l'AMF au cours de l'année 2025.

Sur la base des informations portées à notre connaissance, la répartition du capital et des droits de vote était la suivante au 31 décembre 2025 :

Actionnaires	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote
Management	18 842 695	8,30%	8,31%
Blockstream Capital Partners	10 000 000	4,41%	4,41%
Adam Back	36 157 228	15,93%	15,94%
TOBAM	12 748 327	5,62%	5,62%
UTXO Management	4 285 289	1,89%	1,89%
Peak Hodl Ltd	2 500 000	1,10%	1,10%
Public & Institutionnel	142 421 577	62,75%	62,78%
<b>TOTAL</b>	<b>226 955 116</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

A la date du présent document, la répartition du capital est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote
Management	20 670 993	7,49%	7,49%
Blockstream Capital Partners	43 118 442	15,63%	15,63%
Adam Back	37 573 329	13,62%	13,62%
TOBAM	9 872 675	3,58%	3,58%
UTXO Management	4 244 478	1,54%	1,54%
Peak Hodl Ltd	2 500 000	0,91%	0,91%
Public & Institutionnel	157 930 500	57,24%	57,26%
<b>TOTAL</b>	<b>275 910 417</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

## Relations avec les investisseurs individuels

Le site internet Euronext comprend un volet destinée à la communication financière régulièrement mis à jour. Il permet d'obtenir et de télécharger l'information financière du Groupe : communiqués, comptes annuels et semestriels, etc Les internautes ont également la possibilité de poser des questions d'ordre financier à l'adresse : <https://www.euronext.com/fr>

## Relations avec les investisseurs institutionnels

Les dirigeants sont largement impliqués dans la communication avec les investisseurs, qu'ils rencontrent tout au long de l'année, principalement sur la place financière de Paris. Des réunions avec les actionnaires, investisseurs et analystes sont organisées à l'occasion des publications des résultats, opérations financières ou évènements importants pour le Groupe. La Direction Administrative et Financière et la Direction Générale de la Société sont à la disposition des actionnaires investisseurs et analystes pour répondre à leurs questions concernant la stratégie du Groupe et les résultats publiés.

## Evolution récente du titre coté en bourse sur l'année 2025 (source Euronext)

	Jan 2025	Fév 2025	Mar 2025	Avr 2025	Mai 2025	Juin 2025
Cours d'ouverture	0,3045	0,4778	0,3590	0,4912	0,9119	2,8500
Cours le plus haut	0,5681	0,6171	0,5182	0,9100	3,9900	5,9600
Cours le plus bas	0,2646	0,2696	0,3250	0,3495	0,8811	2,8100
Cours de clôture	0,5152	0,3045	0,4878	0,8526	2,9450	4,3100

	Jul 2025	Aoû 2025	Sep 2025	Oct 2025	Nov 2025	Déc 2025
Cours d'ouverture	4,3000	2,7250	1,6700	1,0540	0,9700	0,8660
Cours le plus haut	4,6300	2,8350	2,0200	1,3000	1,0360	0,9560
Cours le plus bas	2,4450	1,6200	0,9170	0,6760	0,6940	0,7000
Cours de clôture	2,8000	1,6340	1,0500	1,0080	0,9180	0,7530



## Recherche et développement

La société mène depuis toujours des activités de recherche et développement pour rester à la pointe de la technologie sur ses domaines de prédilections. La recherche et développement s'inscrit particulièrement sur les domaines de l'intelligence artificielle et sur le Web3.

Ces dépenses de développement sont inscrites au bilan lorsqu'elles se rapportent à des projets nettement individualisés, pour lesquels les chances de réussite technique et de rentabilité commerciale sont sérieuses et dont les coûts sont distinctement établis.

Il s'agit des développements des composants logiciels et des applications pour nos plateformes Dataops, CoachIQ, LegalSuite et Apy.3 effectivement commercialisées ou en cours de commercialisation.

Les frais de développement activés au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 1.965 k€ et peuvent s'analyser de la manière suivante :

- développement IORGA Group : 791 k€,
- développements DIP TEK : 954 k€,
- développements TRIMANE : 220 k€.

La durée d'amortissement envisagée est de trois ans, à la date de mise en service des projets.

### Gestion des risques

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives. A la date des présentes, la Société n'a pas connaissance d'autres risques significatifs que ceux présentés dans la présente section.

La liste des risques et incertitudes décrits ci-dessous n'est pas exhaustive. D'autres risques ou incertitudes inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée par le Groupe, à la date des présentes, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives peuvent exister ou pourraient devenir des facteurs de risques susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

Le Groupe s'appuie notamment sur le cadre de référence de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) relatifs aux dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne publiés par l'AMF en 2010 et sur le guide sur l'information périodique des sociétés cotées de l'AMF (Doc 2016-05).

Les principaux facteurs de risques sont regroupés en quatre catégories ci-dessous, étant précisé qu'au sein de chacune d'entre elles, les facteurs de risques sont présentés par ordre d'importance décroissante :

- les risques liés aux opérations ou à l'activité de la Société, compte tenu notamment de leur exposition au marché des cryptoactifs et au protocole Bitcoin ;
- les risques financiers et comptables ;
- les risques liés à l'organisation de la Société ;
- les risques liés à l'environnement juridique, réglementaire et judiciaire.

Pour chacun des risques exposés ci-dessous, la Société a évalué le degré de criticité du risque en prenant en compte les éventuelles mesures de prévention et de correction mises en œuvre au sein du Groupe.

La Société a évalué le degré de criticité du risque en fonction de (i) la probabilité de voir se réaliser le risque et de (ii) l'ampleur estimée de son impact négatif.

La probabilité d'occurrence est évaluée sur trois niveaux, selon l'échelle qualitative suivante : (i) faible, (ii) moyenne, (iii) élevée.

L'ampleur du risque représente l'impact de cet événement sur l'entreprise, s'il venait à advenir. Il est mesuré selon l'échelle qualitative suivante : (i) faible, (ii) moyenne, (iii) élevée.

Le degré de criticité de chaque risque est exposé ci-après, selon l'échelle qualitative suivante : (i) faible, (ii) moyen, (iii) élevé.

**Tableau synthétique des risques auxquels est exposé le Groupe**

Référence	Intitulé du risque	Probabilité d'occurrence du risque	Ampleur de l'impact du risque	Degré de criticité net du risque
<b>R - 1.1</b>	<b>Risques liés à l'activité de la Société</b>			
R - 1.1.1	Risques liés au bitcoin, à sa technologie sous-jacente, et au modèle économique lié à l'acquisition et la détention de bitcoins	Moyenne	Élevée	Moyen
R - 1.1.2	Risques liés à l'environnement concurrentiel et à la rapidité des évolutions technologiques	Moyenne	Moyenne	Moyen
R - 1.1.3	Risques opérationnels et de cybersécurité liés à la détention de bitcoins	Moyenne	Élevée	Moyen
<b>R - 1.2</b>	<b>Risques financiers et comptables</b>			
R - 1.2.1	Risques liés à des besoins de financement complémentaires	Faible	Élevée	Moyen
R - 1.2.2	Risques liés au Plan de Continuation de la Société	Faible	Élevée	Faible
R - 1.2.3	Risques liés à la liquidité du bitcoin	Moyenne	Moyenne	Moyen
R - 1.2.4	Risques liés à la volatilité du prix des bitcoins vis-à-vis des monnaies fiduciaires	Élevé	Moyenne	Moyen
R - 1.2.5	Risques liés à l'absence de diversification des actifs financiers et de trésorerie	Moyenne	Moyenne	Moyen
R - 1.2.6	Risque de dilution	Moyenne	Moyenne	Moyen

Référence	Intitulé du risque	Probabilité d'occurrence du risque	Ampleur de l'impact du risque	Degré de criticité net du risque
<b>R - 1.3</b>	<b>Risques liés à l'organisation de la Société et aux collaborateurs clés</b>			
R - 1.3.1	Risques liés à la gouvernance de la Société	Moyenne	Moyen	Moyen
R - 1.3.2	Risques liés aux collaborateurs clés	Moyenne	Élevée	Moyen
<b>R - 1.4</b>	<b>Risques liés à l'environnement réglementaire</b>			
R - 1.4.1	Risques liés aux évolutions juridiques, réglementaires, judiciaires et fiscales	Élevé	Élevé	Élevé
R - 1.4.2	Risque fiscal lié au Crédit d'Impôt Recherche	Faible	Moyenne	Faible

## R - 1.1 - Risques liés à l'activité de la société

### R - 1.1.1 - Risques liés au bitcoin, à sa technologie sous-jacente (la blockchain), et au modèle économique lié à l'acquisition et la détention de bitcoins

#### Principes techniques du protocole Bitcoin

Afin d'illustrer les risques liés au bitcoin, à sa technologie sous-jacente (la *blockchain*), et au modèle économique lié à l'acquisition et la détention de bitcoins, il convient de présenter, au préalable, les caractéristiques technologiques sur lesquels le bitcoin repose.

#### Origine et fondements du protocole Bitcoin

Le Bitcoin trouve son origine dans le livre blanc publié le 31 octobre 2008 par Satoshi Nakamoto, intitulé « Bitcoin: A Peer-to-Peer Electronic Cash System »<sup>1</sup>. Ce texte fondateur décrit un système de paiement électronique décentralisé, fondé sur un registre public distribué (la *blockchain*) et un mécanisme de preuve de travail (proof of work) garantissant l'intégrité des transactions sans tiers de confiance. Bien qu'opérationnel depuis le 3 janvier 2009 avec le genesis block, le Bitcoin s'inscrit dans la continuité de travaux antérieurs en cryptographie, en informatique distribuée et en conception de monnaies numériques, qu'il unifie pour la première fois en un système fonctionnel et ouvert, limitant l'émission monétaire à 21 millions d'unités.

Sur cette base, il convient de distinguer les différentes dimensions du protocole Bitcoin :

- **Bitcoin** : le système global : protocole, réseau, infrastructure et unité monétaire ;
- **bitcoin (BTC)** : l'unité de compte, la monnaie numérique native du protocole ;
- **Protocole Bitcoin** : l'ensemble des règles logicielles open source qui définissent le système.

#### Caractéristiques des technologies de registres distribués et la *blockchain* comme cas d'usage spécifique

La technologie des registres distribués (« *Distributed Ledger Technology* » ou DLT) est définie comme un système numérique permettant d'enregistrer, de partager et de synchroniser des données entre plusieurs participants, de manière décentralisée<sup>2</sup>. Un registre distribué est défini comme « *un répertoire d'informations qui conserve un enregistrement des transactions et qui est partagé et synchronisé au sein d'un ensemble de nœuds de réseau DLT, au moyen d'un mécanisme de consensus* »<sup>3</sup>. Cette technologie présente généralement les caractéristiques suivantes :

- algorithme de consensus intégré : un registre distribué comprend un « algorithme de consensus » qui permet d'ajouter et de répliquer de nouvelles entrées dans la base de données sans aucune validation d'un tiers de confiance. En d'autres termes, l'algorithme de consensus garantit l'exactitude de toutes les données saisies ;

---

<sup>1</sup> Satoshi Nakamoto, *Bitcoin : un système de paiement électronique pair-à-pair*, [https://bitcoin.org/files/bitcoin-paper/bitcoin\\_fr.pdf](https://bitcoin.org/files/bitcoin-paper/bitcoin_fr.pdf).

<sup>2</sup> Article 3 (1) 1 MiCA et considérant 1 MiCA.

<sup>3</sup> Article 3 (1) 2 MiCA.

- **infrastructure décentralisée** : un registre distribué ne présente aucun point de défaillance unique, ce qui signifie que si plusieurs ordinateurs participant au réseau disparaissent, le réseau continuera à fonctionner tant qu'il restera un ordinateur ;
- **gouvernance décentralisée** : en règle générale, un registre distribué ne comporte aucune entité unique contrôlant le réseau ou établissant les règles du réseau. Les règles sont définies dans le « code » qui fait fonctionner le registre distribué.

Le fonctionnement protocole Bitcoin repose sur cette technologie DLT spécifique, appelée blockchain. Il s'agit d'un registre numérique décentralisé, sécurisé et immuable, dans lequel les données sont enregistrées dans des blocs liés chronologiquement les uns aux autres grâce à des fonctions cryptographiques. Chaque nouveau bloc vient s'ajouter à la chaîne précédente, formant une chaîne continue et d'événements. Cette architecture distingue la blockchain des autres formes de DLT : elle assure un haut niveau de sécurité, de traçabilité et de transparence, fondement de la confiance accordée au protocole Bitcoin.

### **Risques liés à l'utilisation de la blockchain, et à l'adoption de Bitcoin comme moyen de trésorerie**

#### **Identification des risques**

L'utilisation de la *blockchain* et l'adoption de Bitcoin comme actif de trésorerie impliquent une exposition à des risques spécifiques, liés tant à la nature technologique du protocole qu'à son environnement économique, juridique et réglementaire.

#### **Risque lié à la qualification des cryptoactifs et du bitcoin**

Le bitcoin appartient à la catégorie des cryptoactifs, en ce sens qu'il est généralement considéré comme le premier d'entre eux. Il se distingue toutefois par ses caractéristiques propres, tout en demeurant concerné par les évolutions du régime juridique applicable à ces actifs.

Les cryptoactifs sont par nature innovants et demeurent soumis à une incertitude juridique et réglementaire persistante, susceptible d'affecter leur valeur ainsi que la capacité de la Société à les détenir, les échanger ou les céder. En effet, le secteur reste en pleine phase de structuration, et les définitions varient sensiblement d'un ordre juridique à l'autre.

A l'échelle internationale, aucun cadre harmonisé ne régit encore leur traitement juridique. Dans de nombreuses juridictions, les autorités n'ont pas encore arrêté de position claire sur leur qualification, ou appliquent les cadres juridiques existants sans prendre en considération les spécificités technologiques et économiques de ces actifs. De ce fait, l'évolution des réglementations nationales pourrait conduire à l'adoption de nouvelles mesures restrictives ou contraignantes, susceptibles d'avoir un impact significatif sur le Bitcoin et son écosystème.

En revanche, le règlement MiCA, qui est entré dans sa totalité en application depuis janvier 2025, introduit un cadre harmonisé au sein de l'ordre juridique de l'UE4. Ce texte constitue une avancée majeure dans la régulation des actifs numériques, en définissant de manière uniforme la notion de cryptoactif et en fixant les règles applicables à leur émission, à leur offre au public ainsi qu'aux services qui leur sont associés.

---

<sup>4</sup> Le règlement (UE) 2023/1114 sur les marchés des cryptoactifs (« MiCA »). Par soucis de cohérence terminologique, il est fréquent dans la doctrine et dans la pratique d'utiliser indifféremment les termes « cryptoactif » et « actif numérique ».

Le règlement MiCA définit les crypto-actifs comme des représentations numériques, soit de « valeurs » ou soit de « droits », « pouvant être transférée et stockée de manière électronique, au moyen de la technologie des registres distribués ou d'une technologie similaire »<sup>5</sup>. Ces représentations numériques sont « susceptibles de procurer des avantages significatifs aux participants au marché, y compris aux détenteurs de détail de crypto-actifs »<sup>6</sup>. Les représentations de valeurs incluent en particulier « la valeur externe, non intrinsèque, attribuée à un crypto-actif par les parties concernées ou les participants au marché, ce qui signifie que la valeur est subjective et fondée uniquement sur l'intérêt de l'acheteur du crypto-actif »<sup>7</sup>.

Il distingue quatre catégories de crypto-actifs : (i) le jeton se référant à un ou des actifs (ART), (ii) le jeton de monnaie électronique (EMT), (iii) le jeton utilitaire (utility token), et (iv) les autres cryptoactifs, une catégorie résiduelle à laquelle appartient notamment le bitcoin.

Dans l'ordre juridique européen, le bitcoin est ainsi qualifié d'« autre cryptoactif » au sens du règlement MiCA.

Le bitcoin, en tant que cryptoactif sans émetteur identifié et non adossé à un actif sous-jacent, relève ainsi du régime général des cryptoactifs non assimilés à des instruments financiers. Les opérations sur Bitcoin et les services associés (conservation, échange, transfert) sont ainsi encadrés dans l'UE, sous la supervision des autorités compétentes telles que l'Autorité des marchés financiers (AMF) en France et la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF) au Luxembourg.

### **Risques juridique, judiciaire, fiscal et réglementaire**

Dans un grand nombre de juridictions, le cadre juridique, judiciaire, fiscal et réglementaire régissant les cryptoactifs est loin d'être stabilisé et évolue en permanence. Les lois et réglementations existantes, les modifications du cadre juridique, fiscal et réglementaire, et les mesures connexes prises par les régulateurs ou d'autres autorités gouvernementales peuvent affecter l'émission conforme, la négociabilité et la transférabilité ou la convertibilité nationales et internationales des cryptoactifs et peuvent potentiellement entraîner une perte totale ou partielle des unités ou une réduction de leur valeur (y compris une réduction à zéro).

Toute mesure réglementaire à venir pourrait entraîner l'illégalité de certains cryptoactifs ou la mise en place de contrôles relatifs à leur négociation (et donc à leur liquidité). En outre, les mécanismes de contrôle pourraient augmenter considérablement les frais de transaction des cryptoactifs (et donc affecter l'écart entre les cours acheteur et vendeur). Les investisseurs doivent ainsi s'assurer que leur investissement dans un cryptoactif est conforme à la réglementation locale.

Le bitcoin bénéficie d'une reconnaissance croissante sur le plan juridique et réglementaire, notamment au sein de l'UE, où il est expressément inclus dans le champ d'application du règlement MiCA tout en conservant son statut d'actif non émis par une entité centrale. La jurisprudence de la Cour de justice de l'UE a par ailleurs reconnu le bitcoin comme objet d'échange à titre onéreux (prestation de service), et un moyen de paiement exempté de TVA, consolidant ainsi son traitement juridique au sein du marché intérieur<sup>8</sup>.

---

<sup>5</sup> Considérant 2 MiCA.

<sup>6</sup> Considérant 2 MiCA.

<sup>7</sup> Considérant 2 MiCA.

<sup>8</sup> Affaire *Hedqvist*, C-264/14, EU:C:2015:718, §§ 49, 52 et 53.

Néanmoins, toute évolution défavorable du cadre réglementaire international, l'introduction de régimes de surveillance renforcée, ou encore l'adoption de mesures restrictives sur les transactions en actifs numériques pourraient avoir un impact sur la liquidité, la transférabilité ou la valorisation du bitcoin à l'échelle mondiale.

### **Risque de marché et risque de volatilité**

Le prix du bitcoin est déterminé par la confrontation entre l'offre et la demande sur des marchés mondiaux fonctionnant en continu (24h/24, 7j/7), sans intervention d'une autorité centrale ni mécanisme de stabilisation. Ce mode de formation libre des prix peut entraîner des fluctuations importantes sur de courtes périodes, exposant les détenteurs de bitcoins – y compris la Société et ses filiales - à un risque de perte partielle ou totale de la valeur investie.

La valeur du bitcoin est sensible aux évolutions macroéconomiques, aux flux de capitaux institutionnels, aux décisions réglementaires, ainsi qu'aux incidents affectant la confiance du marché (cyberattaques, faillites de plateformes, modifications technologiques, etc).

Les prix observés peuvent également varier selon les plateformes d'échange, en raison des différences de volumes, de frais ou de structure de marché, bien que ces écarts soient généralement corrigés rapidement par des mécanismes d'arbitrage.

En raison de cette volatilité structurelle, le bitcoin est considéré comme un actif spéculatif à haut risque, dont la valeur peut connaître des variations significatives, à la hausse comme à la baisse, sur des horizons temporels très courts.

### **Risque de valorisation**

Il peut être difficile d'attribuer une valeur objective à certains cryptoactifs, en raison de l'absence de normes de valorisation uniformes et de la diversité des marchés sur lesquels ils sont échangés. Leur prix peut varier sensiblement d'une plateforme à l'autre, en fonction de la liquidité disponible, des volumes négociés ou des conditions d'exécution des ordres.

La valorisation du bitcoin est tributaire du bon fonctionnement des marchés d'échange et de la disponibilité d'informations fiables sur les volumes et les prix. Toute perturbation affectant ces marchés ou la collecte de données pourrait entraîner une divergence temporaire entre les prix observés et la valeur de référence du bitcoin.

### **Risque technologique, y compris le risque quantique**

Le protocole Bitcoin repose sur une infrastructure de registre distribué, la blockchain Bitcoin, fondée sur un code source ouvert (open source software) et un mécanisme de consensus décentralisé par preuve de travail (proof of work). Le maintien de son intégrité opérationnelle dépend de la robustesse de ses composants cryptographiques et de la coordination entre les acteurs du réseau. Des anomalies logicielles, des vulnérabilités non détectées ou des défaillances d'implémentation pourraient, dans des circonstances exceptionnelles, altérer la disponibilité du réseau ou la validité de certaines transactions.

Les infrastructures périphériques au protocole, notamment les plateformes d'échange, portefeuilles numériques (wallets) ou solutions de conservation (custody services), demeurent exposées à des risques de fraude, de vol ou de cyberattaque. Ces incidents peuvent résulter d'une compromission des clés privées, d'une défaillance de sécurité informatique ou d'un accès non autorisé aux systèmes de stockage, entraînant une perte partielle ou totale des avoirs détenus.

Les progrès de la cryptanalyse (attaque ou décryptage sans clé ou analyse des failles) et en informatique quantique sont susceptibles, à long terme, d'affecter la sécurité des algorithmes de signature (ECDSA) et de hachage (SHA-256) sur lesquels repose le protocole Bitcoin. Bien que ce risque demeure hypothétique à ce jour, il fait l'objet d'une surveillance constante au sein de la communauté et pourrait conduire, le cas échéant, à l'adoption de schémas cryptographiques post-quantiques destinés à préserver la sécurité du réseau.

La congestion du réseau en période de forte activité transactionnelle peut entraîner une augmentation significative des frais de traitement (*network fees*) ou un allongement temporaire du délai de confirmation des transactions. Ces phénomènes, inhérents au fonctionnement du protocole, n'affectent toutefois ni la finalité ni la sécurité des transactions inscrites sur la blockchain Bitcoin.

Toutes les situations précitées sont susceptibles d'avoir, directement ou indirectement, un impact défavorable sur la valorisation du bitcoin, sa liquidité sur les marchés secondaires ou la capacité d'un investisseur à céder ses avoirs, et peuvent, dans des circonstances extrêmes, entraîner une perte partielle ou totale de la valeur investie.

### **Risque de bifurcation (« *hard fork* »)**

Les cryptoactifs reposent sur des DLT dont le développement est, dans la plupart des cas, *open source* et non supervisé par une autorité centrale (banque centrale, autorité publique ou organisme de normalisation). Toute modification majeure du protocole sous-jacent, qu'il s'agisse de changements dans les règles de consensus, de l'ajout de nouvelles fonctionnalités ou de corrections de sécurité, peut entraîner une bifurcation (*hard fork*) du réseau, c'est-à-dire la coexistence de plusieurs versions indépendantes d'un même registre.

De telles bifurcations peuvent résulter de désaccords entre les parties prenantes (développeurs, validateurs, opérateurs de nœuds, mineurs) concernant l'évolution du protocole. Elles peuvent avoir des conséquences négatives sur la continuité de l'enregistrement des transactions, la compatibilité technique entre les versions, la reconnaissance d'une branche par les acteurs de marché ou encore la liquidité et la valorisation des cryptoactifs concernés. Dans certains cas, les plateformes d'échange peuvent suspendre temporairement ou définitivement la négociation d'une des versions issues du *hard fork*, exposant les détenteurs à une perte partielle ou totale de valeur sur une branche non reconnue.

Une modification radicale, irréversible et irréconciliable ou toute autre modification du protocole du registre distribué (y compris l'ajout de nouvelles fonctionnalités à la technologie des registres distribués) peut entraîner une bifurcation (c'est-à-dire deux ou plusieurs branches) de la technologie des registres distribués, que les branches utilisent la version précédente ou la nouvelle version du protocole. Quelle qu'en soit la cause, une bifurcation peut ainsi survenir à tout moment et sans préavis, ce qui peut avoir des conséquences négatives sur l'enregistrement, le transfert, la valeur de marché et la liquidité des cryptoactifs.

### **Risque de fraude, de vol et de cyberattaque**

Les cryptoactifs, en raison de leur nature numérique et de l'absence d'intermédiaire central, présentent une exposition particulière aux risques de fraude, de vol et de cyberattaque. L'utilisation de DLT sans autorisation, reposant sur des acteurs décentralisés (validateurs, mineurs ou opérateurs de nœuds), peut entraîner des défaillances techniques ou des dysfonctionnements en cas de déconnexion ou de compromission de ces participants.

Par ailleurs, l'irréversibilité des transactions, l'absence d'identification systématique des parties prenantes et le caractère mondial des réseaux accroissent la vulnérabilité des cryptoactifs aux actes malveillants. Ces caractéristiques en font des cibles privilégiées pour le piratage informatique, la fraude à la clé privée, les escroqueries en ligne ou encore les manipulations de marché. Dans les juridictions où la supervision des marchés d'actifs numériques demeure lacunaire, ces risques peuvent être amplifiés par un déficit de transparence, un contrôle limité des plateformes d'échange ou l'absence de dispositifs efficaces de détection des abus de marché.

Les plateformes d'échange, portefeuilles numériques (*wallets*) et solutions de conservation (*custody services*) peuvent être exposés à des risques de cyberattaque, de vol de clés privées ou de défaillance de sécurité informatique. La compromission de ces infrastructures peut entraîner la perte partielle ou totale des avoirs détenus, sans possibilité de restitution.

La gestion prudente de ces risques suppose une conservation sécurisée des actifs numériques, notamment par l'usage de portefeuilles à froid (*cold wallets*), de signatures multiples (*multisig*) et de prestataires enregistrés en tant que prestataires de services sur actifs numériques (PSAN) conformément au règlement MiCA.

L'utilisation d'une technologie de registre distribué sans autorisation et le rôle central des validateurs techniques dans son fonctionnement pourraient entraîner un certain nombre de conséquences néfastes, telles que le risque que les validateurs techniques cessent leurs activités, provoquant un dysfonctionnement de la technologie de registre distribué ou un fonctionnement inattendu ou non souhaité.

## **Gestion des risques**

La Société a choisi de fonder sa nouvelle stratégie de gestion de trésorerie sur le bitcoin, à l'exclusion de tout autre cryptoactif, en raison de ses caractéristiques particulières qui en font un cryptoactif plus liquide et sécurisé.

Le Bitcoin bénéficie d'une reconnaissance croissante sur le plan juridique et réglementaire, notamment au sein de l'UE, où il est expressément inclus dans le champ d'application du règlement MiCA tout en conservant son statut d'actif non émis par une entité centrale. La jurisprudence de la Cour de justice de l'UE a par ailleurs reconnu le bitcoin comme objet d'échange à titre onéreux (prestation de service), et un moyen de paiement exempté de TVA, consolidant ainsi son traitement juridique au sein du marché intérieur<sup>9</sup>.

Le bitcoin bénéficie d'un marché mondial liquide, transparent et en fonctionnement continu. Le nombre d'unités de bitcoins est strictement limité à 21 millions, sa rareté est assurée et le bitcoin fait l'objet d'indices de référence consolidés, tels que le *CME CF Bitcoin Reference Rate* ou le *Bloomberg Galaxy Bitcoin Index*, assurant une évaluation cohérente, facilitant la détermination de sa juste valeur à un instant donné.

Le protocole Bitcoin bénéficie d'une gouvernance technique prudente et d'un haut degré de consensus entre les participants du réseau, ce qui a permis d'assurer une stabilité depuis sa création en 2009. Les rares bifurcations passées (telles que celles à l'origine de Bitcoin Cash ou Bitcoin SV) n'ont pas affecté la sécurité, la continuité ni la reconnaissance du réseau principal.

---

<sup>9</sup> Affaire *Hedqvist*, C-264/14, EU:C:2015:718, §§ 49, 52 et 53.

Par ailleurs, le protocole Bitcoin, fondé sur un mécanisme de preuve de travail (*proof of work*), n'a jamais été compromis depuis sa mise en service en 2009. Sa sécurité repose sur la puissance de calcul collective des mineurs et sur la cryptographie asymétrique, rendant toute tentative de falsification économiquement et techniquement dissuasive.

### ***Risques liés à l'adoption de la stratégie de Bitcoin Treasury Company***

#### **Identification du risque**

La mise en œuvre d'une stratégie de trésorerie de type *Bitcoin Treasury Company* caractérisée par l'acquisition et la détention de bitcoins pour augmenter le nombre de bitcoins par actions, est encore récente, et peut générer des difficultés spécifiques, notamment en raison du manque d'expérience des contreparties dans l'appréhension des risques liés à une telle stratégie. Ceci pourrait entraîner une hausse des coûts de couverture assurantielle ou une incapacité à souscrire une couverture adéquate à des conditions acceptables.

Le développement de cette activité dépendra notamment de la compréhension du public avec ces technologies, de l'accessibilité des plateformes, de la demande sur le marché, de la participation des établissements financiers traditionnels, ainsi que de la concurrence d'actifs alternatifs. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la poursuite de cette tendance à long terme.

#### **Gestion du risque**

Depuis la mise en œuvre de sa stratégie de *Bitcoin Treasury Company*, la Société veille à s'adapter aux évolutions du cadre juridique et réglementaire applicable, en conservant, voire en renforçant, les standards qu'elle s'est fixés en termes de transparence et d'échanges avec l'AMF, dans le respect des bonnes pratiques du marché.

Par ailleurs, les établissements financiers partenaires du Groupe disposent d'une expérience reconnue dans le domaine des cryptoactifs, en particulier du bitcoin, et respectent les standards du marché en termes de conformité, de gestion des risques, et de sécurité pour les actifs détenus.

Banque Delubac & Cie intervient en qualité de dépositaire pour les sociétés du Groupe. Elle est enregistrée en tant que Prestataire de Services sur Actifs Numériques (PSAN) depuis mars 2022. En tant que PSAN régulé, la Banque Delubac & Cie utilise Taurus-Protect, une solution de conservation d'actifs numériques hautement sécurisée reposant sur des modules matériels de sécurité (HSM) fiables, certifiés FIPS 140-2 Niveau 3, empêchant toute extraction ou tout accès non autorisé. En complément, l'utilisation d'une authentification multifacteur (MFA) et le contrôle strict des accès aux systèmes critiques et aux centres de données hébergeant les HSM permettent de réduire significativement le risque de compromission. Des audits internes et externes réguliers ainsi que des tests d'intrusion sont également réalisés afin de garantir la robustesse des dispositifs de sécurité et de conservation des BTC détenus.

Par ailleurs, Swissquote Bank Europe S.A. agit en qualité de Virtual Asset Service Provider (VASP) pour les sociétés du Groupe. Il est agréé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la « **CSSF** »), régulateur financier Luxembourgeois. Cette licence couvre notamment la conservation et/ou l'administration de cryptoactifs ou d'instruments permettant le contrôle de cryptoactifs, y compris les services de portefeuilles dépositaires, ainsi que le transfert de cryptoactifs. Swissquote Bank Europe est auditée de manière indépendante par PwC Luxembourg. Il est également à noter que les partenaires bancaires du Groupe opèrent avec les normes de KYC/AML les plus élevées auprès de chaque investisseur.

Enfin, la Société communique de manière transparente sur la mise en œuvre de sa stratégie de *Bitcoin Treasury Company*, centrée sur l'augmentation du nombre de bitcoins par action sur une base entièrement diluée dans le temps. Cette stratégie fait ainsi l'objet de communications régulières à destination des investisseurs, actionnaires et du public, notamment en ce qui concerne les opérations envisagées ou réalisées, les acquisitions de bitcoins et l'évolution des indicateurs clés utilisés par la Société.

### **R - 1.1.2 - Risques liés à l'environnement concurrentiel et à la rapidité des évolutions technologiques**

#### **Identification du risque**

Le modèle économique du Groupe repose notamment sur la prestation de services dans les « *deep tech* ».

Le Groupe opère dans un secteur compétitif caractérisé par des évolutions technologiques rapides, des changements fréquents dans les besoins des clients et l'introduction de nouveaux produits et de nouvelles fonctionnalités. Les performances futures du Groupe dépendront ainsi de sa capacité à se maintenir à la pointe de la technologie dans les secteurs dans lesquels il intervient.

Dans le domaine des nouvelles technologies, le succès commercial dépend de nombreux facteurs, dont la capacité d'innovation, la croissance de ses nouvelles offres de services avec une croissance de sa base clients actuelle autour de technologies plus matures, et la situation économique, ainsi que celles qui prévalent dans les secteurs industriels et commerciaux de ses clients.

#### **Gestion du risque**

Le Groupe mène historiquement des activités de recherche et développement pour rester à la pointe de l'innovation dans ses domaines d'expertise et maintenir sa compétitivité. Ces efforts se concentrent en particulier sur l'intelligence artificielle et les technologies décentralisées.

Le total des coûts de recherche et développement supportés par le Groupe s'élève à 1.965 k€ en 2025.

### ***R - 1.1 .3 - Risques opérationnels et de cybersécurité liés à la détention de bitcoins***

#### **Identification du risque**

La grande majorité des bitcoins détenus par le Groupe est conservée auprès de dépositaires institutionnels de niveau professionnel. Les failles de sécurité et les attaques informatiques de ces prestataires tiers constituent un risque significatif s'agissant de la détention de bitcoins.

Une attaque informatique ou une faille de sécurité pourrait entraîner :

- une perte partielle ou totale des bitcoins détenus par le Groupe, perte qui pourrait ne pas être couverte par les assurances ni par les clauses de responsabilité prévues dans les contrats de conservation conclus avec les dépositaires ;
- une atteinte à la réputation du Groupe et à la confiance des investisseurs ;
- la divulgation non autorisée de données ainsi que des violations du droit applicable en matière de protection des données ;
- une intensification du contrôle réglementaire, des enquêtes, amendes, sanctions et autres risques juridiques, contractuels, réglementaires ou financiers.

En outre, toute faille de sécurité ou attaque informatique affectant d'autres entreprises détenant des cryptoactifs, ou exploitant des réseaux de cryptoactifs, même si le Groupe n'en est pas directement la cible, pourrait entraîner une perte générale de confiance dans le secteur du Bitcoin, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables sur l'activité du Groupe.

#### **Gestion du risque**

Afin de limiter les risques liés à la détention de ses bitcoins, la Société a choisi de les confier à deux dépositaires institutionnels qualifiés : la Banque Delubac & Cie, enregistrée en tant que prestataire de services sur actifs numériques (PSAN) auprès de l'AMF, et Swissquote Bank Europe SA, prestataire de services d'actifs virtuels (PSAV) agréé par la CSSF. Ces deux établissements assurent la conservation sécurisée des bitcoins au moyen de la solution technologique développée par Taurus, leader mondial des infrastructures dédiées aux cryptoactifs.

## R - 1.2 - Risques financiers et comptables

### R - 1.2.1 - Risques liés à des besoins de financement complémentaires

#### Identification du risque

Le Groupe a besoin de financements importants afin de mettre en œuvre et d'accélérer sa stratégie de *Bitcoin Treasury Company* tout en poursuivant le développement des activités opérationnelles de ses filiales. Cette accélération requiert un accroissement à court terme de la capacité de levée de capital de la Société.

La capacité de la Société à lever les fonds nécessaires à sa croissance dépendra des conditions financières, économiques et conjoncturelles, ainsi que de nombreux autres facteurs, sur lesquels la Société n'exerce aucun contrôle ou qu'un contrôle limité. En particulier, en raison de sa stratégie de *Bitcoin Treasury Company*, une stagnation ou un effondrement du cours du bitcoin aurait un impact sur le cours de son action et pourrait affecter sa capacité à se financer auprès du marché ou d'investisseurs institutionnels.

#### Gestion du risque

En cas de défaillance temporaire de financements liés à sa stratégie de *Bitcoin Treasury Company*, le Groupe poursuivra les activités opérationnelles de ses filiales.

### R - 1.2.2 - Risques liés au Plan de Continuation de la Société

#### Identification du risque

La Société a été placée en redressement judiciaire par jugement du Tribunal de Commerce de Nanterre en date du 6 décembre 2023.

Le Tribunal de Commerce de Nanterre a arrêté, par jugement du 24 juillet 2024, le Plan de Continuation élaboré par la Société, d'une durée de dix ans, tel qu'il lui a été présenté par l'administrateur judiciaire dans le cadre de la procédure.

Le Plan de Continuation :

- ordonne un remboursement des dettes étalé sur dix ans (ou, pour certains créanciers ayant choisi cette option, un remboursement en quatre ans de 46 % de la dette concernée, le solde (soit 54%) étant alors abandonné) ;
- ordonne l'inaliénabilité du fonds de commerce de la Société, ainsi que des titres des sociétés IORGA Group et TRIMANE et des éventuelles créances détenues par la Société à l'encontre de ces mêmes sociétés, pendant toute la durée dudit plan, sauf autorisation expresse et préalable du Tribunal ;
- autorise que le passif intragroupe soit apuré conformément aux opérations présentées par la Société au Tribunal (à savoir, principalement, une simplification de l'organigramme juridique via notamment des fusions entre sociétés du Groupe).

En cas de non-respect des engagements prévus dans le cadre du Plan de Continuation, celui-ci pourrait être résolu par le Tribunal des Activités Economiques de Nanterre, de sorte que la Société ne bénéficierait plus du rééchelonnement de son passif sur une durée de dix ans tel que prévu par le Plan de Continuation, et serait dès lors exposée à un risque de défaut de paiement. Une telle situation pourrait conduire à la cession de tout ou partie des actifs de la Société, y compris des bitcoins acquis dans le cadre de la stratégie de *Bitcoin Treasury Company*, et pourrait placer (i) les actionnaires dans la situation de perdre la totalité de leur investissement dans la Société, et (ii) les créanciers dans la situation de perspectives moindres de recouvrement de leurs créances.

En outre, si le commissaire à l'exécution du Plan de Continuation venait à estimer que la situation de la Société permet une modification substantielle dudit plan au profit des créanciers, ce dernier pourrait saisir le Tribunal des Activités Economiques de Nanterre d'une demande de modification du Plan de Continuation. Le calendrier de remboursement du passif pourrait s'en trouver accéléré.

Enfin, la Société a contesté certaines créances qui ont été déclarées à son passif, ce qui donne lieu à des procédures contentieuses dans le cadre de la vérification du passif. Le montant des créances faisant l'objet de contestations en cours à la date des présentes s'élève à 2.830.867,41 euros.

En particulier, Bpifrance (anciennement dénommée BPI France Financement) a déclaré une créance d'un montant de 1.465.675,71 euros au motif que, selon elle, l'abandon de cette créance consenti par elle en date du 22 octobre 2020 serait caduc. Cette argumentation est contestée par la Société.

Si, au terme des procédures contentieuses, ces créances venaient à être définitivement admises au passif, alors elles devraient être remboursées selon le calendrier défini par le Plan de Continuation.

## **Gestion du risque**

A la date des présentes, la Société poursuit la simplification de l'organigramme du Groupe entamée dès 2024 avec notamment la cession d'Itaque et de S2M, la liquidation d'Eniblock et la réalisation de plusieurs fusions intragroupes. La Société a honoré les échéances de remboursement du passif prévues par le Plan de Continuation et, de manière plus générale, veille au respect de ses obligations au titre du Plan de Continuation.

### ***R - 1.2.3 - Risques liés à la liquidité du bitcoin***

#### **Identification du risque**

Depuis la mise en œuvre de la stratégie de *Bitcoin Treasury Company* à l'automne 2024, les sociétés du Groupe ont acquis un nombre important de bitcoins et envisagent de poursuivre de telles acquisitions. Or, la liquidité du bitcoin peut être affectée par sa très forte volatilité, des restrictions réglementaires ou des dysfonctionnements des plateformes d'échange, rendant plus difficile la conversion du bitcoin en monnaie fiduciaire si nécessaire.

Même si le Groupe n'envisage pas de céder les bitcoins acquis - sa stratégie s'inscrivant dans le long terme - dans des circonstances exceptionnelles, le Groupe pourrait se trouver dans l'impossibilité de céder ses bitcoins à des conditions de prix favorables, voire se trouver dans l'incapacité totale de les céder.

Par conséquent, les bitcoins détenus par le Groupe pourraient ne pas constituer une source de liquidité aussi fiable que ses disponibilités ou équivalents de trésorerie.

Dans l'hypothèse où le Groupe ne parviendrait pas à céder ses bitcoins, à procéder à des levées de fonds additionnelles — notamment en apportant ses bitcoins en garantie — ou à générer autrement des liquidités à partir de ses bitcoins, ou encore si le Groupe était contrainte de céder ces actifs à perte pour répondre à ses besoins en fonds de roulement, son activité ainsi que sa situation financière pourraient s'en trouver négativement affectées.

### **Gestion du risque**

Le risque lié à la faible liquidité du bitcoin est pris en compte dans la stratégie de gestion de trésorerie de la Société et de ses filiales. La Société adopte une approche prudente consistant à ne pas dépendre du bitcoin pour couvrir ses besoins de trésorerie à court terme.

Les bitcoins sont conservés dans une optique de long terme et leur mobilisation éventuelle pourrait être planifiée de manière anticipée afin d'éviter toute pression de vente dans des conditions de marché défavorables.

### **R - 1.2.4 - Risques liés à la volatilité du bitcoin**

#### **Identification du risque**

Le bitcoin constitue un actif particulièrement volatil. Le prix de bitcoin vis-à-vis des monnaies fiduciaires est sujet à de fortes fluctuations, pouvant entraîner une dépréciation rapide et significative de la valeur des bitcoins détenus par le Groupe.

L'adoption, par la Société, d'une stratégie de *Bitcoin Treasury Company*, l'expose à la volatilité du cours du bitcoin et au risque d'une diminution substantielle du cours du bitcoin, qui serait de nature à affecter défavorablement la situation financière et les perspectives du Groupe, ainsi que le cours des titres de la Société.

#### **Gestion du risque**

Le risque lié à la volatilité du bitcoin est atténué par la mise en œuvre progressive de la stratégie de *Bitcoin Treasury Company*, qui permet à la Société d'acquérir des bitcoins à différents niveaux de prix, en tirant parti des fluctuations de marché dans le temps.

Par ailleurs, les bitcoins détenus n'ont pas vocation à financer l'activité opérationnelle du Groupe ni à être cédés à court terme. Dès lors, une éventuelle baisse du cours du bitcoin aurait un impact limité sur le fonctionnement courant et la performance opérationnelle du Groupe.

Enfin, les bitcoins sont conservés dans une optique de long terme. Cela étant, le Groupe a également développé une stratégie de trésorerie court terme suffisante afin de ne pas être dans une situation où il devrait mobiliser une partie de sa trésorerie de long terme et ainsi d'éviter toute pression de vente dans des conditions de marché défavorables.

## **R - 1.2.5 - Risques liés à l'absence de diversification des actifs financiers et de trésorerie**

### **Identification du risque**

A la date du présent document, le Groupe détenait 2.943 bitcoins acquis pour un prix d'achat total d'environ 270 millions d'euros, et entend poursuivre sa stratégie de *Bitcoin Treasury Company* par l'acquisition de nouveaux bitcoins.

La concentration de ce type d'actif réduit l'atténuation des risques que le Groupe pourrait obtenir s'il détenait un portefeuille plus diversifié d'actifs financiers et de trésorerie. Cette absence de diversification accroît l'exposition du Groupe aux risques inhérents à la détention de bitcoins, et pourrait amplifier l'impact des fluctuations économiques, sectorielles ou géopolitiques susceptibles d'affecter la valeur de ces actifs.

### **Gestion du risque**

Le Groupe considère que le bitcoin est un actif de réserve bénéficiant d'attributs uniques : rareté, sécurité et décentralisation inégalées. Avec un approvisionnement limité à 21 millions d'unités, le bitcoin est l'unique actif accessible au niveau mondial dont la rareté est vérifiable et inaltérable, offrant ainsi un potentiel de réserve de valeur sans équivalent.

Le Groupe s'engage à suivre les meilleures pratiques de l'industrie pour la gestion de ses réserves en bitcoin, en collaborant avec des partenaires de niveau institutionnel et en fournissant une communication régulière et transparente sur l'évolution de sa stratégie Bitcoin.

## **R - 1.2.6 - Risques de dilution**

### **Identification du risque**

Dans le but de financer sa stratégie de *Bitcoin Treasury Company*, Capital B Luxembourg SA, filiale de la Société, a émis plusieurs emprunts obligataires convertibles en actions de la Société au bénéfice d'investisseurs nommément désignés.

A la date des présentes, ces emprunts sont susceptibles d'entraîner une dilution importante pour les actionnaires actuels de la Société.

Par ailleurs, la Société a également émis des BSA au bénéfice de l'ensemble des actionnaires de la Société. Ces BSA ne sont toutefois exerçables qu'à la condition de détenir au moins 14.000 BSA. Les actionnaires ne souhaitant pas exercer leurs BSA ou ne détenant pas suffisamment de BSA pour pouvoir les exercer pourraient être dilués en cas d'exercice par les autres actionnaires.

La Société a également mis en place un programme d'augmentations de capital de type « *At The Market* » d'un montant maximum total de 300 millions d'euros (prime d'émission incluse). La mise en œuvre de l'intégralité des augmentations de capital autorisées dans le cadre de ce programme pourrait entraîner une dilution importante des actionnaires actuels et futurs de la Société.

Dans le cadre de sa politique de motivation des dirigeants et salariés, la Société a procédé, et pourrait procéder dans le futur, à l'attribution au profit de dirigeants, salariés ou investisseurs qualifiés, d'instruments financiers donnant accès au capital de la Société notamment au moyen des délégations financières existantes consenties à cet effet par l'assemblée générale des actionnaires au Conseil d'Administration de la Société.

Dans le cadre de la poursuite de sa stratégie de *Bitcoin Treasury Company*, la Société pourrait enfin décider de nouvelles levées de capitaux par émission d'actions nouvelles ou d'autres instruments financiers donnant accès à terme au capital de la Société, pouvant entraîner une dilution pour les actionnaires actuels et futurs de la Société.

### **Gestion du risque**

La mise en œuvre de la stratégie de *Bitcoin Treasury Company* étant financée par des opérations sur le capital, elle induit un risque de dilution pour les actionnaires existants. Toutefois, cette stratégie contribue à l'augmentation des capitaux propres par action, ce qui permet d'en atténuer partiellement les effets dilutifs.

Par ailleurs l'attribution gratuite de BSA réalisée en 2025 a permis à tous les actionnaires de la Société d'acquérir de nouvelles actions, afin de limiter la dilution résultant des opérations sur le capital réservé à certains investisseurs. La Société envisage également de financer une partie de la stratégie de *Bitcoin Treasury Company* par d'autres opérations sur le capital ouvertes à tous les actionnaires.

## **R - 1.3 - Risques liés à l'organisation de la Société et aux collaborateurs clés**

### **R - 1.3.1 - Risques liés à la gouvernance de la Société**

#### **Identification du risque**

À la date des présentes, le Conseil d'Administration de la Société est composé majoritairement de membres de l'équipe dirigeante du Groupe et ne comprend pas d'administrateur indépendant.

Cette situation pourrait, dans certaines circonstances, influencer sur la qualité des délibérations du Conseil d'Administration et ne pas favoriser pleinement l'exercice d'un contrôle indépendant et objectif sur les décisions stratégiques de la Société.

#### **Gestion du risque**

La Société a engagé un processus de recherche en vue d'élargir la composition de son Conseil d'Administration à des personnalités extérieures, avec pour objectif de proposer la nomination de nouveaux administrateurs, y compris un ou plusieurs administrateurs indépendants, à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'Administration.

### **R - 1.3.2 - Risques liés aux collaborateurs clés**

#### **Identification du risque**

Le succès de la Société et de la mise en œuvre de sa nouvelle stratégie de *Bitcoin Treasury Company* repose en grande partie sur la qualité et l'implication de son équipe de direction et en particulier de son Directeur Général, Jean-Philippe Casadepax-Soulet et de son Directeur de la stratégie de *Bitcoin Treasury Company*, Alexandre Laizet, recruté à la fin de l'année 2024.

En cas d'accident ou de départ de l'un deux, la Société pourrait ne pas être en mesure de le remplacer rapidement ou trouver un remplaçant adéquat, ce qui pourrait affecter sa performance opérationnelle et sa capacité à élaborer et à mettre en œuvre son plan d'affaires.

#### **Gestion du risque**

La Société a mis en place des solutions de remplacements, temporaires ou définitives, en cas de défaillance de l'un de ses hommes clés. La Société veille ainsi notamment au renforcement de ses équipes, afin d'assurer la continuité des activités en cas de défaillance temporaire de l'un de ses hommes clés.

## **R - 1.4 - Risques liés à l'environnement réglementaire**

### ***R - 1.4.1 - Risque réglementaire et fiscal lié à la détention de bitcoins***

#### **Identification du risque**

Le cadre réglementaire, juridique, judiciaire et fiscal applicable aux cryptoactifs, y compris le bitcoin, fait l'objet de changements fréquents et imprévisibles et diffère d'une juridiction à l'autre. Des modifications législatives ou des décisions des autorités judiciaires et/ou réglementaires pourraient avoir un impact défavorable sur la détention, la cession et l'utilisation des bitcoins détenus par la Société, ainsi que sur sa valorisation et sa liquidité. De tels développements pourraient, à leur tour, affecter de manière significative et défavorable les activités, la situation financière et le cours de bourse des titres de la Société.

#### **Gestion du risque**

La Société a mis en place une veille juridique et réglementaire permanente, à l'échelle du Groupe, afin d'anticiper les évolutions susceptibles d'affecter le traitement légal/réglementaire, prudentiel ou fiscal du bitcoin dans les principales juridictions concernées (notamment l'Union européenne, le Luxembourg, la France, et les Émirats arabes unis). Cette veille est assurée à la fois en interne et avec le concours de conseils externes spécialisés.

### ***R - 1.4.2 - Risque fiscal lié au Crédit d'Impôt Recherche***

#### **Identification du risque**

Le Crédit d'Impôt Recherche s'élève à un montant de 2 millions d'euros au titre de l'exercice 2025.

Pour chaque dossier de Crédit d'Impôt Recherche, un cabinet spécialisé vérifie, en amont, son éligibilité et, en aval, l'intégralité de la documentation produite. Jusqu'à présent les contrôles fiscaux et URSSAF, assez réguliers, ont donné lieu à des redressements non significatifs ou en faveur de la Société.

La perception annuelle du Crédit d'Impôt Recherche est une condition de succès du Plan de Continuation pour assurer le fonds de roulement des sociétés opérationnelles. En effet, les activités de recherche et développement font historiquement partie intégrante du business model de nos structures opérationnelles.

#### **Gestion du risque**

Dans le cadre du développement des activités opérationnelles et des évolutions législatives à prévoir, le Groupe engage une politique de maîtrise des coûts liés aux activités de recherche et développement pour rendre les sociétés opérationnelles plus indépendantes vis-à-vis du Crédit d'Impôt Recherche.

## Assurances et couvertures de risques

Le Groupe a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie qu'elle estime compatibles avec ses activités. Ces polices et leur adéquation aux besoins du Groupe sont revues régulièrement.

Les principaux contrats signés au niveau Groupe pour l'ensemble des filiales concernent notamment :

Contrat	Numéro de contrat	Bénéficiaire(s)	Assureur	Plafond de garantie
Responsabilité civile exploitation et responsabilité civile professionnelle	91880129898	La Société et IORGA GROUP (423 010 784 R.C.S. Nanterre)	AXA France IARD	Dommmages corporels : 10.000.000 euros
				Dommmages matériels et immatériels : 3.000.000 euros
Responsabilité civile	92108281	TRIMANE (802 735 779 R.C.S. Nanterre)	HELVETIA COMPAGNIE SUISSE D'ASSURANCES	Responsabilité civile professionnelle : 1.000.000 euros
				Responsabilité civile exploitation : 8.000.000 euros
				Responsabilité civile produit : 1.500.000 euros

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de risque significatif non assuré.

### 3. Rapport de gouvernance

Conformément au dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce, sont détaillées ci-dessous les informations correspondant au contenu du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

La Société n'a pas adopté un code de place relatif aux pratiques de gouvernement d'entreprise, notamment en raison de sa taille et de son organisation actuelle.

#### Conseil d'Administration et Direction Générale

A la date du présent rapport, la composition du Conseil d'Administration est la suivante :

- Président du Conseil d'Administration et Administrateur : Jean François DESCAVES
- Administrateur et Directeur Général : Jean-Philippe CASADEPAX-SOULET
- Administrateur : Ludovic CHECHIN-LAURANS
- Administrateur : Alexandre LAIZET

#### **Président du Conseil d'Administration et Administrateur : Jean François DESCAVES**

Début du Mandat : CA du 30/11/2023

Echéance du mandat : AG devant se prononcer sur les comptes 2029

Liste de ses mandats hors du Groupe TBG :

- Président de la société Holding 23,
- Administrateur de la société Sirius Media.

#### **Administrateur et Directeur Général : Jean-Philippe CASADEPAX-SOULET**

Début du Mandat : CA du 15/09/2023 pour le mandat d'Administrateur, CA du 20/12/2024 pour le mandat de Directeur Général

Echéance du mandat : AG devant se prononcer sur les comptes 2029

Liste de ses mandats hors du Groupe TBG :

- Président de la SASU SeizeOnzeTreize.

#### **Administrateur : Ludovic CHECHIN-LAURANS**

Début du Mandat : CA du 22/05/2024

Echéance du mandat : AG devant se prononcer sur les comptes 2029

Liste de ses mandats hors du Groupe TBG :

- Administrateur de la société Capital Union Bank,
- Administrateur de la société UCAP (Bahamas) Ltd,
- Administrateur de la société Premium Life Insurance.

**Administrateur : Alexandre LAIZET**

Début du Mandat : CA du 05/11/2024

Echéance du mandat : AG devant se prononcer sur les comptes 2031

Liste de ses mandats hors du Groupe TBG :

- Président de la SASU Bitcoin For Institutions.

## Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de commerce, nous vous présentons ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par les mandataires sociaux de la Société :

Autres mandats / fonctions en cours au sein du Groupe		
	Société	Nature du mandat / fonction
Jean-François Descaves	▪ THE BLOCKCHAIN GROUP	▪ Directeur du développement
Jean-Philippe Casadepax-Soulet	▪ IORGA Group ▪ TRIMANE	▪ Président Directeur Général ▪ Directeur Général
Ludovic Chechin-Laurans	▪ IORGA Group	▪ Directeur Général délégué
Alexandre Laizet	▪ CAPITAL B LUXEMBOURG SA ▪ CAPITAL B TREASURY (ABU DHABI)	▪ Director ▪ Directeur de la stratégie <i>Bitcoin Treasury Company</i>

## Rémunérations et avantages en nature versés aux mandataires sociaux de la Société pour l'exercice

### Rémunérations des mandataires sociaux

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, il n'a pas été attribué de rémunération aux mandataires sociaux de TBG, au titre de leur mandat social.

Par ailleurs, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, aucune rémunération n'a été versée aux membres du Conseil d'Administration.

## Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce

Conformément au premier alinéa de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, il doit être mentionné dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, sauf lorsqu'elles sont des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part et selon le cas, l'un des membres du directoire ou du conseil de surveillance, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, d'une société et, d'autre part, une autre société contrôlée par cette dernière au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

### **Contrat de travail de Monsieur Jean François Descaves**

Un Contrat de travail conclu en date du 30 mai 2025 entre la Société et Jean François Descaves, en qualité de Directeur du Développement, aux termes duquel il perçoit une rémunération brute annuelle de 100.000 euros. Le Conseil d'Administration a omis d'autoriser cette convention préalablement à sa signature, conformément à l'article L.225-38 du Code de commerce.

Un avenant à ce contrat de travail a été conclu en date du 20 octobre 2025 entre la Société et Jean François Descaves, en qualité de Directeur de la Stratégie ESG, aux termes duquel il perçoit une rémunération brute annuelle de 150.000 euros.

Cet avenant a été approuvé par le Conseil d'Administration de la Société le 20 octobre 2025, conformément à l'article L.225-38 du Code de commerce. Lors de cette même réunion du Conseil, celui-ci a pris acte de ce que le contrat initial n'avait pas été pré-approuvé et qu'il devra donc, conformément à l'article L.225-42, al.3 du Code de commerce, être sujet d'une résolution spécifique lors de la prochaine assemblée générale annuelle, en sus de la résolution prévue par l'article L.225-40 al. 3, qui couvrira l'avenant audit contrat de travail (ainsi que toute autre « convention règlementée » conclue durant l'exercice).

Cette convention permet au Groupe de bénéficier de l'expérience des marchés financiers de Monsieur Descaves, et de son engagement pour une économie plus durable.

### **Contrat de « Employer of Record Services Agreement »**

Un contrat de « Employer of Record Services Agreement » a été conclu entre la Société et Trans Skills Employment Services – Sole Proprietorship LLC (« Trans Skills ») en date du 3 juillet 2025 aux termes duquel Trans Skills, société établie à Abu Dhabi, agit en qualité d'employeur d'Alexandre Laizet à Abu Dhabi pour le compte de la Société, dans l'attente de l'obtention, par Capital B Treasury Limited Abu Dhabi, des autorisations nécessaires permettant l'embauche formelle d'Alexandre Laizet en qualité de salarié. Aux termes de ce contrat, Alexandre Laizet est bénéficiaire d'une rémunération d'environ 42.835 euros par mois versée par Trans Skills, et refacturée, en sus du prix des prestations, à la Société.

Le Conseil d'administration a omis d'autoriser cette convention préalablement à sa signature. Le Conseil d'administration a pris acte, le 20 octobre 2025, de cette omission et du caractère néanmoins justifié de cette convention. Par conséquent, en application de l'article L. 225-42 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé (i) la poursuite de cette convention et (ii) de soumettre cette convention à la ratification des actionnaires lors de la prochaine assemblée générale annuelle afin de couvrir le risque de nullité existant en cas de conséquences dommageables de la convention pour la Société.

## 4. Etats financiers consolidés

### Bilan consolidé

BILAN ACTIF en KEuros		Note	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
<b>Actif Immobilisé</b>			17 180	20 891	-3 711	-17,8%
Immobilisations incorporelles	5.1	16 662	20 374	-3 712	-18,2%	
Dont écarts d'acquisition positifs	5.2	11 656	15 956	-4 300	-26,9%	
Immobilisations corporelles	5.3	77	167	-90	-54,0%	
Immobilisations financières	5.4	442	351	91	26,1%	
Titres mis en équivalence						
<b>Actif Circulant</b>			279 973	13 167	266 806	2026,3%
Stocks et encours						
Clients et comptes rattachés	5.5	3 834	3 950	-116	-2,9%	
Autres créances et comptes de régularisation (4)	5.6	57 783	4 870	52 913	1086,5%	
Instruments financiers à terme et jetons détenus	5.8	214 878	3 618	211 260	5839,7%	
Disponibilités	5.8	3 478	729	2 749	376,9%	
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>			297 153	34 058	263 095	772,5%
BILAN PASSIF en KEuros		Note	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
<b>Capitaux propres (part du groupe)</b>		5.9	109 351	12 182	97 168	797,6%
Capital (1)		9 078	3 735	5 343	143,0%	
Primes (1)		189 366	35 451	153 915	434,2%	
Réserves et résultat consolidés (2)		-89 094	-26 950	-62 144	230,6%	
Autres (3)			-54	54	-100,0%	
<b>Intérêts Minoritaires</b>		5.10				
<b>Provisions</b>		5.12	56 444	2 864	53 581	1871,1%
<b>Dettes</b>			131 359	19 012	112 346	590,9%
Emprunt et dettes financières	5.13	98 357	3 473	94 883	2731,8%	
Fournisseurs et comptes rattachés	5.14	2 872	3 730	-858	-23,0%	
Autres dettes et comptes de régularisation (5)	5.15	30 130	11 809	18 321	155,1%	
Dont écarts d'acquisition négatifs	5.2					
<b>TOTAL PASSIF</b>			297 153	34 058	263 095	772,5%

(1) De l'entité mère consolidante

(2) Dont résultat net de l'exercice

(3) Détail dans l'analyse de la variation des capitaux propres consolidés (Part du groupe)

(4) Dont impôts différés actifs

(5) Dont impôts différés passifs.

## Compte de résultat consolidé

COMPTE DE RESULTAT en KEuros	Note	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
<b>Chiffre d'affaires</b>	6.1	11 206	13 864	-2 658	-19,2%
Autres produits d'exploitation	6.2	1 987	2 300	-314	-13,6%
Achats consommés	6.3	-2 352	-3 140	788	25,1%
Charges de personnel	6.4	-10 313	-11 592	1 279	11,0%
Autres charges d'exploitation	6.3	-4 950	-2 381	-2 569	-107,9%
Impôts et taxes		-299	-344	45	13,1%
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	6.5	-1 482	-1 731	249	14,4%
<b>Résultat d'exploitation avant dot. aux amort. et dépré. des écarts d'acquisition</b>		<b>-6 204</b>	<b>-3 024</b>	<b>-3 180</b>	<b>-105,2%</b>
Dot. aux amort. et dépré. des écarts d'acq positifs.	6.6	-4 300		-4 300	
Reprises des écarts d'acquisition négatifs	6.6				
<b>Résultat d'exploitation après dot. aux amort. et Reprises. des écarts d'acquisition</b>		<b>-10 504</b>	<b>-3 024</b>	<b>-7 480</b>	<b>-247,4%</b>
<b>Charges et produits financiers</b>	6.7	<b>-54 186</b>	<b>245</b>	<b>-54 430</b>	<b>-22254,8%</b>
<b>Charges et produits exceptionnels</b>	6.8	<b>498</b>	<b>2 027</b>	<b>-1 529</b>	<b>-75,4%</b>
Impôts sur les résultats	6.9	2 016	2 301	-284	-12,4%
<b>Résultat net des entités intégrées</b>		<b>-62 175</b>	<b>1 549</b>	<b>-63 724</b>	<b>-4114,8%</b>
Résultat des sociétés cédées			-188	188	100,0%
Résultat net liés aux entités Mise En Equivalence					
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>-62 175</b>	<b>1 361</b>	<b>-63 536</b>	<b>-4668,2%</b>
<b>Dont Intérêts minoritaires</b>			<b>5</b>	<b>-5</b>	<b>-100,0%</b>
<b>Dont Résultat net (Part du Groupe)</b>		<b>-62 175</b>	<b>1 356</b>	<b>-63 542</b>	<b>-4686,5%</b>

## Tableau des flux de trésorerie

En k€	31/12/2025	31/12/2024
<b>OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	<b>-62 175</b>	<b>1 361</b>
Dotations aux amortissements et provisions	60 109	1 679
Reprises aux amortissements et provisions	-688	-1 123
Plus et moins-values de cession nettes d'impôt	-478	-1 150
Variation Impôts différés		
Augmentation des intérêts courus	-33	49
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie	69	-235
<b>Marge Brute Autofinancement</b>	<b>-3 196</b>	<b>581</b>
Variation des créances clients	116	465
Variation des autres créances et comptes de régularisation	1 459	201
Variation des dettes fournisseurs	-865	140
Variation des autres dettes et comptes de régularisation	-1 364	-1 201
<b>Variation du Besoin en Fonds de Roulement</b>	<b>-653</b>	<b>-395</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>-3 849</b>	<b>187</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-1 965	-2 117
Acquisition d'immobilisations corporelles	-11	-16
Acquisition d'immobilisations financières	-102	-27
Acquisition de bitcoins	-265 610	-3 618
Variation des fournisseurs d'immobilisations		
<b>Flux liés aux acquisitions d'immobilisations</b>	<b>-267 688</b>	<b>-5 778</b>
Cession et Réduction d'immobilisations financières		128
<b>Flux liés aux cessions d'immobilisations</b>		<b>128</b>
Trésorerie nette/ acquisitions et cessions de filiales	-5	1 187
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-267 693</b>	<b>-4 463</b>
<b>OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Augmentation de capital	124 688	3 496
Rachats nets d'actions propres	-53	
Variation des comptes courants	-39	-81
Nouveaux Emprunts	152 204	1 300
Remboursement des emprunts	-2 452	-595
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>274 349</b>	<b>4 120</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>		
	<b>2 806</b>	<b>-157</b>
Incidence des variations de taux de change	0	-1
<b>TRESORERIE A L'OUVERTURE</b>	<b>663</b>	<b>19</b>
Reclass. des billets à ordre des Concours Bancaires vers Emprunts		801
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE</b>	<b>3 469</b>	<b>663</b>
Disponibilités	3 478	729
Concours Bancaires Courants	-10	-67
<b>Détail de la Trésorerie à la clôture</b>	<b>3 468</b>	<b>663</b>
Prix acquisition des sociétés entrantes		
Trésorerie de sortie	-6	162
Prix de cession des titres		1 025
<b>Détail des incidences de variation de périmètre</b>	<b>-6</b>	<b>1 187</b>

## 5. Annexe des comptes consolidés au 31 Décembre 2025

La période des comptes recouvre une durée de 12 mois allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Les éléments comparatifs du bilan sont ceux du 31 décembre 2024, qui était d'une durée de 12 mois.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros (k€).

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 30 avril 2026, suivant les méthodes et estimations comptables présentées dans les notes et tableaux qui suivent.

Ces dernières sont identiques à celles utilisées lors de l'établissement des différents comptes présentés à titre comparatif, à l'exception de l'application de 2 nouveaux règlements applicables en 2025 (voir le paragraphe sur les changements de méthode).

### Note 1 : Présentation de l'activité

THE BLOCKCHAIN GROUP est une Société anonyme à Conseil d'Administration au capital de à 9.078.204,64 € (soit 226.955.116 actions), dont le siège social : Tour W – 102, Terrasses Boieldieu – 92800 Puteaux, immatriculée 504 914 094 RCS Nanterre.

La société a été introduite en bourse le 28/06/2011, et elle est cotée sur le marché Euronext Growth (ALCPB ; Code ISIN : FR0011053636).

THE BLOCKCHAIN GROUP est principalement composée des lignes de métiers suivantes :

- Web 2, Web 3, Blockchain : IORGA Group
- Data, IA : TRIMANE, DIP TEK

La société a été créée en 2008 et est cotée sur le marché Euronext Growth Paris, THE BLOCKCHAIN GROUP est spécialisé dans les prestations de services dédiées à l'accompagnement des entreprises dans l'exploitation des technologies dites deep tech. Le Groupe propose de nombreux services autour de ces métiers via des contrats de prestations en régie, forfait, Tierce Maintenance applicative ou conseil.

En fin d'année 2024, THE BLOCKCHAIN GROUP, a initié une nouvelle stratégie, pionnière en Europe de Bitcoin Treasury Company focalisée sur un objectif d'augmentation du nombre de bitcoin par action, en s'appuyant sur les excédents de trésorerie de la holding en lien avec les opérations d'augmentation de capital et sur des instruments de financement adaptés.

L'année 2025 a été marquée par l'accélération de la stratégie de *Bitcoin Treasury Company* initiée fin 2024, et par la poursuite du plan de restructuration stratégique.

## Note 2 : Faits significatifs de la période – Eléments de communication financière

### Stratégie de Bitcoin Treasury Company du Groupe

Le 21 février 2025, la Société a convoqué une assemblée générale extraordinaire en vue de voter de nouvelles délégations financières permettant au Conseil d'Administration de poursuivre le financement de la stratégie de *Bitcoin Treasury Company*, et l'acquisition de nouveaux bitcoin par le biais, notamment, d'opérations sur le capital de la Société.

Ces délégations financières, qui ont été intégralement approuvées par les actionnaires, avaient pour objet d'autoriser le Conseil d'Administration de la Société à réaliser des augmentations de capital immédiates ou à terme, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite d'un plafond global de 37.500.000 euros.

Ces délégations financières ont, depuis, été remplacées par les nouvelles délégations financières votées par l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2025.

Le 10 juin 2025, la Société a tenu son assemblée générale mixte en vue, notamment, de voter de nouvelles délégations financières permettant au Conseil d'Administration de poursuivre le financement de la stratégie de *Bitcoin Treasury Company*, et l'acquisition de nouveaux bitcoin par le biais, notamment, d'opérations sur le capital de la Société.

Ces délégations financières, qui ont été intégralement approuvées par les actionnaires, ont pour objet d'autoriser le Conseil d'Administration de la Société à réaliser des augmentations de capital immédiates ou à terme, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite d'un plafond global de 500.000.000 euros.

### Emission des Obligations Convertibles en Actions (OCA)

Au cours de l'exercice écoulé, le Groupe au travers de sa filiale luxembourgeoise a procédé aux émissions d'obligations convertibles en actions de la société mère. Au 31 décembre 2025, 34.569.510 OCA ont été converties en 55.445.392 actions nouvelles de la Société, et 116.547.949 OCA demeurent en circulation, représentant un potentiel de 146.766.288 actions.

Type	OCA émises	Date d'émission	Date de maturité	Souscription	OCA converties	Actions émises	OCA restantes
OCA A-01	1.000.000	avr.-25	avr.-30	1.000.000 €	1.000.000	1.838.235	-
OCA B-01	48.584.905	avr.-25	avr.-30	48.584.905 €	14.471.581	26.602.170	34.113.324
OCA A-02	1.500.000	mai-25	mai-30	1.500.000 €	1.500.000	2.121.040	-
OCA B-02	72.877.357	mai/juin-25	mai/juin-30	72.877.357 €	17.597.929	24.883.947	55.279.428
OCA A-03	6.000.000	juin-25	juin-30	6.000.000 €	-	-	6.000.000
OCA B-03	4.610.177	juin-25	juin-30	4.610.177 €	-	-	4.610.177
OCA A-04	5.000.000	juil.-25	juil.-30	5.000.000 €	-	-	5.000.000
OCA B-04	5.045.020	juil.-25	juil.-30	5.045.020 €	-	-	5.045.020
OCA A-05	6.500.000	août-25	août-30	6.500.000 €	-	-	6.500.000
<b>TOTAL</b>	<b>151.117.459</b>	.	.	<b>151.117.459 €</b>	<b>34.569.510</b>	<b>55.445.392</b>	<b>116.547.949</b>

Compte tenu des conversions réalisées en 2026, la situation des OCA à la date du présent document est la suivante :

Type	OCA émises	Date d'émission	Date de maturité	Souscription	OCA converties	Actions émises	OCA restantes
OCA A-01	1 000 000	avr.-25	avr.-30	1 000 000 €	1 000 000	1 838 235	-
OCA A-02	1 500 000	mai-25	mai-30	1 500 000 €	1 500 000	2 121 040	-
OCA B-01	48 584 905	avr.-25	avr.-30	48 584 905 €	34 389 553	63 216 089	14 195 352
OCA B-02	72 877 357	juin 25/juil.-25	juin 30/juil.-30	72 877 357 €	17 597 929	24 883 947	55 279 428
OCA A-03	6 000 000	45809	juin-30	6 000 000 €	-	-	6 000 000
OCA B-03	4 610 177	juin-25	juin-30	4 610 177 €	-	-	4 610 177
OCA A-04	5 000 000	juil.-25	juil.-30	5 000 000 €	-	-	5 000 000
OCA B-04	5 045 020	juil.-25	juil.-30	5 045 020 €	-	-	5 045 020
OCA A-05	6 500 000	août-25	août-30	6 500 000 €	-	-	6 500 000
<b>TOTAL</b>	<b>151 117 459</b>			<b>151 117 459 €</b>	<b>54 487 482</b>	<b>92 059 311</b>	<b>96 629 977</b>

## Operations sur le capital

Au cours de l'exercice 2025, la Société a procédé à l'émission de 133.570.667 actions nouvelles, portant le nombre total d'actions de 93.384.449 à 226.955.116, pour un montant total souscrit de 161.774.480 euros (dont 5.342.827 euros en nominal et 156.431.653 euros en primes d'émission).

Ces émissions se décomposent en six catégories détaillées ci-après.

Nature des opérations	Actions émises	Val. Capital (€)	Val. Prime (€)	Total (€)
7. Conversions d'OCA	55.445.392	2.217.816	32.351.691	34.569.507
8. Augmentations de capital	23.448.673	937.947	40.667.126	41.605.073
9. Programme ATM	6.235.247	249.410	21.301.590	21.551.000
10. Programme ABB	37.508.088	1.500.324	56.637.213	58.137.536
11. Exercice de BSA	6.870.353	274.814	3.462.658	3.737.472
12. Mesure d'ajustement	4.062.914	162.517	2.047.709	2.210.225

### 1. Conversions d'OCA (55.445.392 actions – 34.569.507 €)

Au 31 décembre 2025, 55.445.392 actions nouvelles ont été créées par conversion d'obligations convertibles en actions (OCA A-01, A-02, B-01 et B-02) pour un montant total de 34.569.507 euros (dont 2.217.816 € en nominal et 32.351.691 € en primes d'émission).

### 2. Augmentations de capital (23.448.673 actions – 41.605.073 €)

Au cours de l'année 2025, les augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription ont été réalisées entre mai et septembre 2025, pour un montant total de 41.605.073 euros (dont 937.947 € en nominal et 40.667.126 € en primes d'émission) :

- 7 mai 2025 : 8.790.039 actions à 1,0932 € - 9.609.271 € ;
- 19 mai 2025 : 3.368.258 actions à 1,2790 € - 4.308.002 € ;
- 19 mai 2025 : 3.320.174 actions à 1,2790 € - 4.246.503 € ;
- 18 juillet 2025 : 1.248.439 actions à 4,005 € - 4.999.998 € ;
- 6 août 2025 : 1.721.763 actions à 2,9040 € - 5.000.000 € ;
- 6 août 2025 : 2.500.000 actions à 3,4693 € - 8.673.250 € ;
- 11 septembre 2025 : 1.500.000 actions à 1,6867 € - 2.530.050 € ;
- 17 septembre 2025 : 1.000.000 actions à 2,2380 € - 2.238.000 €.

### **3. Programme ATM (6.235.247 actions – 21.551.000 €)**

Dans le cadre du programme de type « At The Market » (ATM) conclu avec TOBAM, les opérations suivantes ont été réalisées entre le 16 juin et le 13 octobre 2025 pour un total de 6.235.247 actions et 21.551.000 euros (dont 249.410 € en nominal et 21.301.590 € en primes d'émission) :

- 16 juin 2025 : 1.603.306 actions au prix moyen de 4,485 € - 7.191.144 € ;
- 23 juin 2025 : 800.690 actions au prix moyen de 5,085 € - 4.071.369 € ;
- 1er juillet 2025 : 200.300 actions au prix moyen de 5,251 € - 1.051.795 € ;
- 7 juillet 2025 : 739.000 actions au prix moyen de 4,056 € - 2.997.177 € ;
- 13 juillet 2025 : 282.201 actions au prix moyen de 3,949 € - 1.114.496 € ;
- 21 juillet 2025 : 385.150 actions au prix moyen de 4,104 € - 1.580.603 € ;
- 8 septembre 2025 : 1.019.000 actions au prix moyen de 1,723 € - 1.756.054 € ;
- 15 septembre 2025 : 443.000 actions au prix moyen de 1,677 € - 742.906 € ;
- 22 septembre 2025 : 263.000 actions au prix moyen de 1,740 € - 457.515 € ;
- 6 octobre 2025 : 332.600 actions au prix moyen de 1,144 € - 380.528 € ;
- 13 octobre 2025 : 167.000 actions au prix moyen de 1,242 € - 207.414 €.

### **4. Émission et exercice de BSA (6.870.353 actions - 3.737.472 €)**

Le 11 avril 2025, la Société a procédé à l'attribution gratuite de 93.384.449 BSA 2025-01 à l'ensemble des actionnaires (1 BSA par action détenue au 10 avril 2025). Chaque lot de 7 BSA donne droit à la souscription d'une action nouvelle au prix de 0,544 euro. Les BSA sont négociables sur Euronext Growth et exerçables jusqu'au 10 avril 2026.

Au 31 décembre 2025, 6.870.353 actions nouvelles ont été émises au titre de l'exercice des BSA 2025-01, pour un total de 3.737.472 euros (dont 274.814€ en nominal et 3.462.658€ en primes d'émission).

### **5. Programme ABB (37.508.088 actions - 58.137.536 €)**

Une opération de placement accéléré par construction du livre d'ordres (« Accelerated Bookbuilding » - ABB) a été réalisée le 16 septembre 2025, portant sur l'émission de 37.508.088 actions nouvelles, pour un montant total, prime d'émission incluse, de 58.137.536 euros.

### **6. Mesures d'ajustement économiques (4.062.914 actions – 2.210.225 €)**

Conformément aux stipulations contractuelles des BSA 2025-01, des mesures d'ajustement ont donné lieu à l'émission de 4.062.914 actions nouvelles supplémentaires pour un montant total de 2.210.225 euros.

### **Constitution de CAPITAL B LUXEMBOURG SA**

Le 13 février 2025, THE BLOCKCHAIN GROUP a constitué la société CAPITAL B LUXEMBOURG SA, société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est situé à Luxembourg, au capital de 30.000 euros détenue à 100 %.

Cette filiale a pour objet principal la détention d'intérêts, de participations ou de créances dans toutes sociétés ou entreprises, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que la gestion de ces intérêts et participations. C'est par l'intermédiaire de cette entité que les deux tranches d'obligations convertibles en actions (OCA) ont été émises au cours de l'exercice 2025.

## **Acquisition de BTC**

Ces opérations de renforcement des fonds propres ont notamment permis au Groupe de poursuivre sa stratégie d'accumulation de Bitcoin conformément à sa stratégie de *Bitcoin Treasury Company*, lui permettant de détenir au 31 décembre 2025 2.823 bitcoin comme actif de trésorerie.

### **Rappel des KPI's**

THE BLOCKCHAIN GROUP adopte le 'BTC Yield', le 'BTC Gain' et le 'BTC € Gain' comme indicateurs clés de performance (KPIs) pour sa stratégie de *Bitcoin Treasury Company* lancée le 5 novembre 2024.

Pour rappel, le 'BTC € Gain' est un KPI qui représente la valeur en euros du 'BTC Gain', calculée en multipliant le 'BTC Gain' par le cours de référence du BTC sur la période. Sur l'année 2025, le cours du BTC considéré était le coût d'acquisition en euros par BTC de la dernière acquisition de la période applicable. Compte tenu de la volatilité du prix du BTC, la Société précise qu'à partir du 31 décembre 2025, le cours considéré est désormais le cours du BTC à la clôture du jour de bourse précédant la communication financière.

Au 31 décembre 2025, le Groupe détenait un total de 2.823 BTC pour une valeur totale d'acquisition de 263 m€ soit une valeur moyenne de 93.215 € par BTC.

La Société précise qu'elle détient également 59 BTC supplémentaires pour ses besoins opérationnels, et précise que ces BTC sont segmentés de sa réserve de BTC dans le cadre de sa stratégie de *Bitcoin Treasury Company* et ne sont pas inclus à ce titre dans les indicateurs clés de performance, publiés par la Société.

## **Cotation sur le marché OTCID**

Le 9 juillet 2025, la Société a annoncé être engagée dans les dernières étapes du processus de cotation sur le marché US OTCID, un compartiment d'OTC Markets Group.

L'opération ne donnera lieu à aucune émission de nouveaux titres ni à une levée de capital. Dans le cadre de cette cotation, les teneurs de marché acquerraient des actions existantes de la Société sur Euronext Growth Paris en les rendant accessibles à la négociation aux États-Unis, via un ticker spécifique accessible via les courtiers traditionnels US, une cotation en dollar américain, et un mécanisme de règlement-livraison intégré aux standards du marché local.

OTCID est le point d'entrée stratégique pour les entreprises internationales souhaitant disposer d'un cadre transparent afin d'interagir avec les investisseurs américains grâce à une communication régulière et cohérente.

La Société a annoncé le 13 avril 2026, la finalisation du processus de cotation et d'accessibilité de son code mnémorique CPTLF sur le marché US OTCID, à la suite de la validation par la FINRA au titre de la Rule 211, permettant désormais à des intermédiaires financiers d'initier et de publier des cotations actives sur le titre.

### **Création d'une filiale à Abu Dhabi (Emirats Arabes Unis)**

Une nouvelle filiale à Abu Dhabi, La filiale d'Abu Dhabi a été créée le 26 août 2025 afin de centraliser les activités de relations investisseurs et d'opérations sur les marchés de capitaux et, à ce jour, ne donne lieu à aucune facturation ou refacturation à la société mère.

En l'absence de flux financiers en 2025, cette filiale n'a pas été consolidée.

### **Changement de dénomination commerciale**

Le 21 juillet 2025, la Société a annoncé l'adoption d'un nouveau nom commercial : « CAPITAL B ». Ce changement de nom reflète l'ambition de la Société depuis l'adoption de sa stratégie de *Bitcoin Treasury Company* en novembre 2024.

Le nouveau nom commercial « CAPITAL B » remplacera progressivement l'ancien sur les plateformes financières.

Par ailleurs, le Groupe a annoncé la mise en ligne d'un nouveau site internet, ainsi que le déploiement d'une nouvelle identité visuelle, incluant notamment un nouveau logo.

### **Continuité d'exploitation**

Le Tribunal de Commerce de Nanterre a homologué le 24 juillet 2024, le projet de plan de continuation, sur avis favorable de l'ensemble des organes en présence (juge commissaire, administrateur judiciaire, mandataire judiciaire et ministère public).

Cette décision met fin à la procédure de redressement judiciaire de la Société et valide l'ensemble des actions menées depuis plusieurs mois, en particulier sur la restructuration opérationnelle et financière du Groupe formé par la Société et ses filiales.

Au-delà de la sortie de la procédure de redressement judiciaire, le plan de continuation intègre notamment :

- un remboursement des dettes étalé sur 10 ans (ou, pour certains créanciers ayant choisi cette option, un remboursement en 4 ans de 46 % de la dette concernée, le solde (soit 54%) étant alors abandonné) ;
- la poursuite du plan d'économie sur les frais de structure ;
- une simplification de l'organigramme juridique.

A ce jour, le passif définitif de la procédure n'est pas encore arrêté en raison de la contestation de certaines créances qui seront jugées ultérieurement.

En l'état et compte tenu des créances admises, le plan de continuation se présente comme suit :

- Plan de remboursement sur dix ans :

En euros	23/07/2025	23/07/2026	23/07/2027	23/07/2028	23/07/2029
<b>Total déclaré</b>	<b>1%</b>	<b>1%</b>	<b>5%</b>	<b>6%</b>	<b>8%</b>
<b>2 185 511,49</b>	<b>21 855,11</b>	<b>21 855,11</b>	<b>109 275,57</b>	<b>131 130,69</b>	<b>174 840,92</b>

En euros	23/07/2030	23/07/2031	23/07/2032	23/07/2033	23/07/2034
<b>Total déclaré</b>	<b>10%</b>	<b>12%</b>	<b>14%</b>	<b>19%</b>	<b>24%</b>
<b>2 185 511,49</b>	<b>218 551,15</b>	<b>262 261,38</b>	<b>305 971,61</b>	<b>415 247,18</b>	<b>524 522,76</b>

- Plan de remboursement à quatre ans en contrepartie du remboursement de 46% de la dette déclarée :

En euros		23/07/2025	23/07/2026	23/07/2027	23/07/2028
<b>Option courte</b>	<b>Montant</b>	<b>1%</b>	<b>5%</b>	<b>15%</b>	<b>25%</b>
<b>Total</b>	<b>287 818,23</b>	<b>2 878,18</b>	<b>14 390,91</b>	<b>43 172,73</b>	<b>71 954,56</b>

- Soit une échéance totale par année :

En euros	23/07/2025	23/07/2026	23/07/2027	23/07/2028	23/07/2029
<b>Total échéance</b>	<b>25 286,41</b>	<b>36 246,03</b>	<b>152 448,31</b>	<b>203 085,25</b>	<b>307 237,31</b>

En euros	23/07/2030	23/07/2031	23/07/2032	23/07/2033	23/07/2034
<b>Total échéance</b>	<b>350 947,53</b>	<b>262 261,38</b>	<b>305 971,61</b>	<b>415 247,18</b>	<b>524 522,76</b>

Le Groupe a également initié un recentrage des filiales opérationnelles sur leur domaine de spécialisation avec, de premiers résultats encourageants. Par ailleurs, la synergie entre les équipes s'est également améliorée avec des projets communs à destination des clients.

Les prévisions de trésorerie du Groupe pour les douze mois suivant la date de clôture, font apparaître une situation de trésorerie compatible avec les besoins de liquidité de la période.

Les prévisions de trésorerie, qui tiennent compte des dernières prévisions d'activité ainsi que des bitcoins détenus, ont été établies sur la base d'hypothèses conformes à la nouvelle stratégie du Groupe. Le Groupe dispose de 59 BTC alloués à ses besoins opérationnels.

En effet, grâce à la mise en œuvre de la stratégie d'optimisation de trésorerie, le Groupe dispose d'une trésorerie disponible plus importante et d'une réserve significative d'actifs numériques, qui pourrait lui permettre d'obtenir des financements complémentaires au besoin.

Le Groupe est donc moins dépendant des performances opérationnelles de ses filiales, et dispose de nouvelles ressources de financement.

### Référentiel comptable

Les comptes consolidés THE BLOCKCHAIN GROUP sont établis conformément aux dispositions du Code de commerce et aux règlements de l'Autorité des normes comptables (ANC), notamment le règlement ANC n° 2020-01 modifié par le règlement ANC n° 2024-05, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 et du règlement CNC 99-R-01.

Les comptes des sociétés étrangères consolidées, établis selon les règles en vigueur dans leurs pays respectifs, sont retraités pour se conformer aux principes comptables du Groupe.

Toutes les sociétés du Groupe clôturent au 31 décembre. Les comptes consolidés ont été établis à partir des comptes individuels au 31 décembre 2025.

Les règles comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses fondamentales de continuité de l'exploitation, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes, sous la réserve de l'application du règlement ANC n°2022-06 applicable depuis le 1er janvier 2025.

### Changements de méthode comptable

Les principales évolutions introduites par le règlement ANC 2022-06 sont les suivantes :

- la définition du résultat exceptionnel est restreinte aux produits et charges directement liés à des événements majeurs et inhabituels ;
- la technique du transfert de charges est supprimée ; les écritures concernées sont désormais reclassées selon les nouveaux schémas comptables.

### Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles THE BLOCKCHAIN GROUP détient, de manière durable, directement ou indirectement, une participation supérieure à 40% du capital et pour lesquelles le Groupe détient le contrôle exclusif (sans qu'aucun autre associé ne détienne une part supérieure), sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale avec constatation des droits des associés minoritaires dans les filiales consolidées.

Les sociétés dans lesquelles THE BLOCKCHAIN GROUP détient, directement ou indirectement, une participation d'au moins 20% et exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence. Les sociétés pour lesquelles les actions ou parts ne sont détenues qu'en vue de leur cession ultérieure ne sont pas intégrées. Ce point est non applicable au 31 décembre 2025.

## Périmètre de consolidation

Le périmètre est détaillé en note 4. Il est à noter que les méthodes d'intégration des filiales sont aussi mentionnées dans cette note.

## Principes et méthodes comptables

Les principales méthodes comptables adoptées par THE BLOCKCHAIN GROUP sont les suivantes :

### Note 3.1 Frais de développement

La société enregistre à l'actif ses frais de développement (hors frais de recherche) répondant aux six critères d'activation prévus par le Plan Comptable Général :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle génèrera des avantages économiques futurs probables (existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité) ;
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Seuls les coûts (directs et indirects) qui sont directement attribuables à la production de l'immobilisation sont incorporables au coût de production :

- les frais des prestataires attribuables au développement de l'immobilisation ;
- les charges directes de production, comprenant notamment les salaires et autres coûts liés au personnel directement engagé pour générer l'actif ainsi que les coûts de dépôt de brevet.

Les frais de développement qui sont activés lors de la mise en service publique de nos plateformes par nos clients (i.e générateur de chiffre d'affaires récurrents, via nos commissions facturées lors des échanges de flux de données) sont amortis à compter de cette mise en service des immobilisations produites, sur leur durée réelle d'utilisation de 3 ans en fonction de la nature des projets.

Une analyse des différents développements est réalisée à chaque clôture, i.e. au 30 juin et au 31 décembre de chaque exercice, et en cas d'échec ou de perspectives commerciales insuffisantes ou d'une obsolescence constatée des développements (brique technique plus utilisée dans nos produits), un amortissement exceptionnel est comptabilisé pour la valeur nette comptable et l'immobilisation incorporelle est sortie du bilan. Sinon, ce test est mis en œuvre uniquement en cas d'indices de pertes de valeur.

### Note 3.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement composées de fichiers de relations client identifiables dans le cadre de regroupement d'entreprises. Elles sont amorties à compter de leur acquisition sur une durée de 7 ans.

### Note 3.3 Ecarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises (acquisitions d'entités, etc) sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Cette méthode conduit à la comptabilisation des actifs et passifs des entités acquises à leur juste valeur, correspondant au prix que l'entité acquéreuse aurait accepté de payer si elle avait acquis les actifs et passifs identifiés séparément. A noter que l'évaluation de la juste valeur d'un actif tient compte de l'utilisation envisagée par l'acquéreur.

Lors de l'acquisition d'une entreprise, la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés nouvellement consolidées (incluant les coûts de transaction) et la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le Groupe dispose d'un délai se terminant à la clôture du 1er exercice ouvert postérieurement à celui de l'acquisition au cours duquel le Groupe peut procéder aux analyses et expertises nécessaires en vue de comptabiliser et d'évaluer les actifs et passifs identifiables.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif du bilan consolidé. La durée d'utilisation fait l'objet d'une analyse et en cas de durée non limitée, l'écart d'acquisition n'est pas amorti.

La valeur des écarts d'acquisition est appréciée à la clôture de chaque exercice en fonction des résultats des filiales concernées et chaque fois qu'il existe un indice quelconque montrant qu'une diminution de valeur a pu se produire. Une dépréciation de l'écart d'acquisition est retenue par le Groupe lorsque les perspectives d'activité de la filiale divergent de manière significative des hypothèses qui ont prévalu lors de l'acquisition ou des tests de la clôture précédente.

Les tests de dépréciation privilégient la méthode de valorisation par actualisation des flux futurs de trésorerie (Discounted Cash-Flow) selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie sont issus de prévisions sur 5 ans ;
- le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital du secteur ajusté le cas échéant d'une prime de risque spécifique ;
- la valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuel.

Ils sont effectués par défaut au 31 décembre, sauf indice de perte de valeur constaté à un autre moment de l'année.

Au 31 décembre 2025 une dépréciation complémentaire de 4.300 k€ sur l'écart d'acquisition de TRIMANE a été comptabilisée (Cf. § Note 5.2).

### Note 3.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif à leur coût d'acquisition, diminué d'un amortissement calculé suivant le mode linéaire (L) sur la base de leur durée de vie économique. Les durées d'utilisation appliquées sont les suivantes :

- agencements et installations : 5 à 10 ans (L),
- matériel de bureau : de 3 à 5 ans (L),
- mobilier de bureau : de 3 à 10 ans (L).

### Note 3.5 Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent à des dépôts de garantie enregistrés au bilan pour le montant versé ou à des actifs financiers ou prêts dont l'horizon de liquidité est supérieur à un an à l'origine.

Lorsque la valeur d'inventaire d'une immobilisation financière est inférieure à son coût d'acquisition ou à sa valeur comptable, une dépréciation est dotée du montant de la différence.

### Note 3.6 Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et une dépréciation spécifique est constituée sur les créances identifiées comme présentant un risque d'irrecouvrabilité totale ou partielle.

Les créances présentant un risque ou un retard anormal dans le recouvrement font l'objet d'une dépréciation en fonction de l'ancienneté, la nature et le niveau du risque identifié.

### Note 3.7 Opérations, créances et dettes en devises

Les transactions libellées en devises sont comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours de change en vigueur au jour de la transaction. Si de telles opérations ont lieu, les charges et produits sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les éléments monétaires en devises étrangères sont convertis à chaque arrêté comptable au cours de clôture. Les dettes, créances et disponibilités en devise figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devise à ce dernier cours est portée au bilan au poste « écarts de conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risque de change.

### Note 3.8 Valeurs mobilières de placement – Instruments de trésorerie

Lorsque l'entité détient, par souscription ou acquisition, des jetons ne présentant pas les caractéristiques de titres financiers, de contrats financiers ou de bons de caisse, sans intention d'utilisation des services associés ou de la livraison des biens associés, ces jetons sont comptabilisés dans le numéro de compte 5202 « jetons détenus ».

Les bitcoins répondent à la définition des jetons au sens de l'article 619-1 du PCG. Ils sont comptabilisés au débit du compte 5202 - Jetons détenus.

Les variations de valeurs transitent par des comptes transitoires au bilan. Une provision est constituée, en cas de moins-value latente (PCG art. 619-12).

Les valeurs vénales sont déterminées à la date clôture, sur base des dernières informations fiables disponibles.

Pour les comptes annuels clos le 31 décembre 2025, il a été retenu un cours du BTC de 74.551,26 € (Source: Bloomberg Financial Data).

Les variations de valeur vénale des jetons détenus sont inscrites au bilan en contrepartie de comptes transitoires :

- à l'actif du bilan en cas de perte latente,
- au passif du bilan en cas de gain latent.

Le traitement de la comptabilité de couverture est présenté au § 3.15 Instruments financiers.

### Note 3.9 Impositions différées

Certains décalages d'imposition dans le temps peuvent dégager des différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et passifs.

Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés selon la méthode du report variable, c'est-à-dire au dernier taux connu à la date de clôture.

Au 31 Décembre 2025, les taux d'imposition utilisés s'élèvent à 25%.

Des impôts différés sont activés sur la base des pertes fiscales des sociétés opérationnelles dans la mesure où leur imputation apparaît probable.

Les activations correspondantes sont évaluées sur la base des perspectives d'évolution des résultats fiscaux de chaque entité dans la limite des imputations anticipées sur les deux ou trois exercices suivants celui de l'arrêté. Les impôts différés actif et passifs constatés par une même entité font l'objet de compensations au bilan.

Au 31 décembre 2025, les déficits fiscaux ne font l'objet d'aucune activation.

### Note 3.10 Subventions

Aucune subvention d'investissement n'a été reçue sur l'exercice.

### Note 3.11 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé s'appuie sur les différentes activités des sociétés du Groupe dont les modalités de reconnaissance du revenu sont propres à chacune des activités.

Pour l'activité des sociétés IORGA Group et TRIMANE, les règles de prise en compte du chiffre d'affaires sont les suivantes :

- pour les contrats en régie, le chiffre d'affaires de ces prestations est comptabilisé au fur et à mesure que le service est rendu. Le revenu est évalué en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables ;
- des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux. Pour les contrats au forfait, le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur la base des coûts engagés et des coûts restant à venir. Une provision pour perte à terminaison est constatée contrat par contrat dès qu'une perte est anticipée. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

Les principaux contrats de prestations récurrentes concernent soit des prestations d'abonnement ou de licences pour la mise à disposition d'outils technologiques ou de génération de contacts qualifiés sur Internet.

Dans le cas d'outils, la rémunération est composée d'un montant fixe mensuel et d'un montant variable.

La facturation intervient typiquement sur une base mensuelle pour des montants correspondant à l'abonnement mensuel ou à la licence mensuelle ou aux volumes délivrés et validés par les clients au titre d'un mois donné. Selon la nature de la prestation concernée, le chiffre d'affaires correspondant est reconnu en comptabilité sur la période : correspondant à l'utilisation ou la mise à disposition des outils technologiques de livraison des contacts qualifiés, d'envoi des mails, de réalisation des clics, de réalisation des ventes validées.

### Note 3.12 Reconnaissance d'opérations en résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel.

### Note 3.13 Résultat ramené à une action

Les résultats par action sont calculés et présentés par référence aux principes posés par l'avis n°27 émis par l'Ordre des Experts-Comptables. Ces calculs s'appuient notamment sur :

- le résultat net – part du Groupe de la période ;
- le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période de constatation.

### Note 3.14 Indemnités de fin de carrière

Les engagements de retraite concernent uniquement les salariés français du Groupe (aucune obligation de cette nature ne s'appliquant dans les autres pays où le Groupe est implanté) et sont traités en engagements hors bilan (voir note 5.23).

Les hypothèses prises pour leur calcul sont les suivantes au 31.12.2025 :

- taux d'actualisation de 3.6%
- turn-over faible des salariés
- évolution des rémunérations de 1 à 2%
- taux de charges sociales de 45%.

### Note 3.15 Instruments financiers

Au 31 Décembre 2025, THE BLOCKCHAIN GROUP dispose des instruments financiers suivants :

#### **Les Bons de Souscription d'Actions (BSA)**

La Société a mis en œuvre d'une opération d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions (BSA) au profit de l'ensemble de ses actionnaires, d'un (1) BSA par action détenue avec un prix d'exercice fixé à 0,544 € représentant une prime de 36% par rapport au cours de clôture du 3 avril 2025.

Sur la base du capital de la Société au 10 avril 2025, un maximum de 93.384.449 BSA 2025-01 ont été émis. Les BSA 2025-01 qui seraient attribués à la Société à raison de ses actions auto détenues seront immédiatement annulés au jour de l'attribution.

7 BSA donnent le droit à leur porteur de souscrire, sur une durée de 1 an à compter de leur attribution (11 avril 2025), à 1 action nouvelle, moyennant un prix de souscription de 0,544 euros par action nouvelle, représentant une augmentation de capital d'un montant total maximum de 7.57.305,44 euros, soit 13.340.635 actions.

Le montant minimal de souscription est fixé à 14.000 BSA pour 2.000 actions nouvelles, étant précisé que les actionnaires disposant de moins de 14 000 BSA auront la possibilité de vendre leurs BSA ou d'acheter des BSA complémentaires sur le marché, à leur discrétion. Les BSA ont été admis à la négociation sur Euronext Growth à compter de leur date d'attribution.

#### **Les Attributions Gratuites d'Actions (AGA)**

L'Assemblée Générale de la Société en date du 10 juin 2025 a autorisé dans 14<sup>ème</sup> résolution, le Conseil d'Administration a procédé à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre la société au profit des membres du personnel et/ou mandataires sociaux visé à l'article L.22-10-59 du Code de commerce.

Lors de sa réunion du 22 juillet 2025, le Conseil d'Administration de la société a décidé de procéder à l'attribution de 220.000 actions gratuites de la Société.

L'attribution d'actions gratuites ne deviendra définitive qu'à l'issue qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de 1 an, étant entendu que les bénéficiaires devront alors conserver les AGA pendant une durée minimale supplémentaire d'un an à compter de leur attribution définitive.

## Les Obligations Convertibles en Actions (OCA)

Les OCA seront libérées en numéraire (euro) ou en BTC (en nature), et soit (i) converties en actions ordinaires émises par TBG, soit (ii) remboursées en numéraire (Euro) ou en BTC, soit (iii) converties en actions de la filiale CAPITAL B Luxembourg dans l'hypothèse de :

- toute procédure de dissolution/liquidation volontaire ou de restructuration décidée par un tribunal (y compris, mais sans s'y limiter, la réorganisation judiciaire, la liquidation ou tout mécanisme équivalent) à l'encontre de la société mère ; ou
- toute action sociale, procédure judiciaire ou autre procédure ou mesure est prise en relation avec la suspension des paiements, un moratoire sur toute dette, la liquidation, la dissolution, l'administration ou la réorganisation, y compris, sans limitation, la faillite, l'insolvabilité, la liquidation, le moratoire, la liquidation volontaire ou judiciaire, le sursis de paiement, la réorganisation judiciaire, la dissolution administrative sans liquidation.

Les sommes libérées par les souscripteurs des OCA seront employées (i) principalement, à la souscription de BTC, conformément à la stratégie de *Bitcoin Treasury Company* poursuivie par TBG, et (ii) le solde, au financement des frais de fonctionnement de CAPITAL B Luxembourg et sa société mère.

Les OCA sont convertibles en actions ordinaires nouvelles de la Société à tout moment pendant la période de conversion, sous réserve que le cours moyen pondéré par les volumes des actions de la Société sur 20 jours de bourse consécutive atteigne au moins 130% du prix de conversion.

L'augmentation de capital sera réalisée par la Société en cas d'exercice des droits de conversion attachés. Elle sera effectuée en numéraire et libérée par compensation de créance.

Les OCA, dont les principaux termes et conditions sont :

- valeur nominale 1 € ;
- prix d'émission à la valeur nominale ;
- coupon : 0% ;
- prime de non-conversion : Néant ;
- remboursement : « 99-100% of the Acquired BTC », i.e. 95 % de la dette nominale au maximum.

Les OCA seront libérées en numéraire (euro) ou en BTC (en nature), et soit (i) converties en actions ordinaires émises par TBG, soit (ii) remboursées en numéraire (Euro) ou en BTC, soit (iii) converties en actions de CAPITAL B Luxembourg dans l'hypothèse de l'ouverture d'une liquidation judiciaire à l'encontre de la société mère.

En effet, dans ce dernier cas uniquement, le souscripteur est en droit de demander de convertir tout ou partie des obligations convertibles B-01 en actions ordinaires de l'émetteur à émettre au prix de souscription d'un 1 € par action de Capital B Luxembourg.

En vertu des contrats d'émission d'OCA, il est prévu que nous investissions à minima 95% des souscriptions obligataires à l'acquisition de BTC.

Ainsi, jusqu'à 5% du montant des emprunts obligataires peuvent être utilisés pour financer les besoins opérationnels du Groupe, étant précisé qu'à compter de la conversion de la dette les BTC correspondants sont librement cessibles.

Lorsqu'à la date de clôture, l'évaluation de ces emprunts et dettes assimilées a pour effet de modifier les montants en euros précédemment comptabilisés, les différences d'évaluation sont inscrites dans des comptes transitoires, en attente de régularisations ultérieures :

- à l'actif du bilan pour les différences correspondant à une perte latente ;
- au passif du bilan pour les différences correspondant à un gain latent.

Les comptes 4746 « Différences d'évaluation de jetons sur des passifs – Actif » et 4756 « Différences d'évaluation de jetons sur des passifs - Passif » enregistrent les différences d'évaluation en contrepartie des comptes d'emprunts et dettes assimilés.

Cette réévaluation ne porte que 95% du nombre de BTC reçus à la souscription, correspondant à la part potentiellement remboursable. En effet comme indiqué supra, les 5% restants ne sont pas exposés aux variations du cours du BTC, dès lors qu'ils ne donnent pas lieu à un remboursement en BTC et que l'option de conversion en actions n'est pas indexée sur le cours du BTC.

### **Application de la comptabilité de couverture aux OCA et aux BTC adossés à ces OCA**

- **Risque de hausse du cours du bitcoin**

Une hausse du cours du bitcoin entraîne une augmentation du montant remboursable de la dette obligataire, générant ainsi une moins-value latente, dans la mesure où celle-ci est susceptible d'être remboursée en bitcoins si le souscripteur en fait le choix.

Le Groupe étant tenu de conserver 95% des bitcoins transférés lors de la souscription, le risque lié à l'augmentation de la valeur de la dette obligataire est couvert par la détention d'un nombre équivalent de bitcoins à celui susceptible d'être remis en remboursement.

Les moins-values latentes constatées sur la dette en cas de hausse du cours sont ainsi compensées par les plus-values latentes constatées sur les BTC détenus à l'actif.

Les conditions de l'application de la comptabilité de couverture définie à l'article 628-11 du PCG sont respectées en cas de hausse du cours du bitcoin, l'élément couvert au sens de l'article 628-8 correspondant aux OCA susceptibles d'être remboursées en BTC, et l'instrument de couverture au sens de l'article 628-7 correspondant aux bitcoins conservés à l'actif. Ainsi, dans ce scénario, aucune provision n'est constituée

- **Risque de baisse du cours du bitcoin**

Une baisse du cours du bitcoin entraîne une perte de valeur des bitcoins détenus à l'actif, générant ainsi une moins-value latente.

Cette situation se traduit également par une diminution de la valeur de la dette obligataire susceptible d'être remboursée en bitcoins. Néanmoins, cette dette ne peut pas être qualifiée d'instrument de couverture, compte tenu de l'existence de l'option de conversion en actions de la société mère en lieu et place d'un remboursement en bitcoins, à la discrétion du souscripteur.

Dans ce cadre que l'article 628-7 du PCG prévoit que les opérations comportant la vente d'options ne peuvent être qualifiées de couverture que dans des cas exceptionnels.

En conséquence, en cas de baisse du cours, les moins-values latentes constatées sur les bitcoins détenus à l'actif ne sont pas compensées par les plus-values latentes constatées sur la dette obligataire, du fait de l'existence de l'option de conversion à la main du souscripteur.

Au cas d'espèce, la comptabilité de couverture ne s'applique pas dans l'hypothèse d'une baisse du cours du bitcoin. Dans ce scénario, les moins-values latentes sur les bitcoins détenus doivent donner lieu à la constitution d'une provision à la date de clôture.

### Note 3.16 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les bilans des sociétés étrangères autonomes sont convertis en Euro selon la méthode du cours de clôture, selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de clôture ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens (sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur aux dates des transactions ; ce dernier point est non applicable au 31 décembre 2025) ;
- et toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres au poste « Ecart de conversion ».

## Note 4 : Périmètre des comptes consolidés

IG : « Intégration globale »

### Sociétés détenues par The Block Chain Group

Société	Pays	% contr.	% int.	Immatric	Siège social	Méth. d'intégrat. 2025	Méth. d'intégrat. 2024
The Block chain group	France	Mère	Mère	504914094	(1)	IG	IG
IORGA GROUP	France	100%	100%	844764183	(1)	IG	IG
TBG North America	Canada			1,177E+09	(2)	NC	IG
The blockchain land	France	100%	54%	844764183	(1)	IG	IG
The block chain CSF	France	94%	94%	843951690	(1)	IG	IG
Block Invest	France			914648951	(1)	TUP	IG
The Blockchain Group Luxembourg	Luxembourg	100%	100%	8293950	(3)	IG	NC
Trimane	France	100%	100%	481552628	(1)	IG	IG

### Sous groupe détenu par TBG North America

Société	Pays	% contr.	% int.	Immatric	Siège social	Méth. d'intégrat. 2025	Méth. d'intégrat. 2024
Blockchain lab	Canada				(4)	NC	IG
TBGNA Consulting	Canada			721586105	(5)	NC	IG

### Sous groupe détenu par Block chain innovation

Société	Pays	% contr.	% int.	Immatric	Siège social	Méth. d'intégrat. 2025	Méth. d'intégrat. 2024
Trimaesys	France			500665633	(1)	TUP	IG
DIP TEK	France	100%	100%	481552628	(1)	IG	IG

(1) 102 terrasse Boieldieu, 92800 Puteaux

(2) 222O-800 Montréal H3B 1X9

(3) 2A Rue Nicolas Bové L-1253 Luxembourg

(4) 222O-800 - boulevard René-Levesque O Montréal H3B 1X9

(5) 2900 - 550 Burrard Street

La société Trimaesys a fait l'objet d'une TUP au profit de la société THE BLOCKCHAIN GROUP. Il en est de même pour la société Block Invest

Les sociétés TBG North America, ainsi que ses filiales, ont été sorties du périmètre en raison de leur caractère non significatif.

## Note 5 : Informations sur le bilan

### Note 5.1 Immobilisations incorporelles

es variations des valeurs brutes et des amortissements s'analysent comme suit :

VALEURS BRUTES	31/12/2024	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Reclass.	Effet de Change	31/12/2025
<b>Ecart d'acquisition</b>	<b>18 456</b>						<b>18 456</b>
Frais de développement	5 314	362					5 676
Concessions brevets droits sim.	1 002						1 002
Autres immobilisations incorp.	1 968						1 968
Avances et acomptes / Inc	1 769	1 602					3 371
Droits Utilisation							
<b>TOTAL IMMOB. INC</b>	<b>28 508</b>	<b>1 965</b>					<b>30 473</b>

AMORT. & DEPRECIA.	31/12/2024	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Reclass.	Effet de Change	31/12/2025
<b>ECARTS D'ACQUISITION</b>	<b>-2 500</b>	<b>-4 300</b>					<b>-6 800</b>
Frais de développement	-4 011	-896					-4 907
Concessions brevets droits sim.	-499	-224					-723
Autres immobilisations incorp.	-1 124	-258		0			-1 382
<b>TOT.AMOR.DEPR.INC.</b>	<b>-8 134</b>	<b>-5 677</b>		<b>0</b>			<b>-13 812</b>
	Dont						
	Exploitation	5 677					

A l'exception des écarts d'acquisition (voir le paragraphe ci-dessous), aucun indice de perte de valeur n'a été identifié sur ces actifs.

Les autres immobilisations incorporelles comportent l'affectation d'une partie des écarts d'évaluation de TRIMANE pour une valeur brute de 1.968 k€.

Les variations de périmètre de l'écart d'acquisition font l'objet d'un détail dans le paragraphe suivant.

VALEURS NETTES IMMO INCORP	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort Prov	Net	Net
Ecart d'acquisition	18 456	-6 800	<b>11 656</b>	15 956
Frais de développement	5 676	-4 907	<b>770</b>	1 303
Concessions brevets droits sim.	1 002	-723	<b>279</b>	503
Autres immobilisations incorp.	1 968	-1 382	<b>586</b>	844
Avances et acomptes / Inc	3 371		<b>3 371</b>	1 769
<b>IMMOB. INC. NETTES</b>	<b>30 473</b>	<b>-13 812</b>	<b>16 662</b>	<b>20 374</b>

## Note 5.2 Ecarts d'acquisition

Le tableau ci-après détaille les principaux éléments de détermination des écarts d'acquisition constatés à l'occasion des entrées historiques de périmètre.

Ecarts d'acquisition (k€)	31/12/2025			31/12/2024		
	Brut	Amort. Dépré.	Net	Brut	Amort. Dépré.	Net
IORGA	2 893		2 893	2 893		2 893
TRIMANE	15 564	-6 800	8 764	15 564	-2 500	13 064
<b>Total des écarts d'acquisition</b>	<b>18 456</b>	<b>-6 800</b>	<b>11 656</b>	<b>18 456</b>	<b>-2 500</b>	<b>15 956</b>

Les hypothèses clés retenues au 31 décembre 2025 pour l'impairment test sont les suivantes :

- un WACC à 15 % identique au taux retenu au 31 décembre 2024, qui inclut une prime de risque spécifique compte tenu du contexte lié à la situation financière du Groupe ;
- un taux de croissance à l'infini perpétuel de 2 % ;
- un niveau d'EBITDA retenu pour la dernière année de projection égal à l'EBITDA projeté dans le BP à N+5.

Nous avons pratiqué des tests de sensibilité comme suit :

- variation du taux de WACC de + 0,5% / -0,5%
- variation du taux de croissance à l'infini de + 0,5% / -0,5%

Taux d'actualisation 14%	TRIMANE	IORGA
+0,5 %	-0,5 m€	-0,3 m€
-0,5 %	+0,5 m€	+0,3 m€

Taux de croissance à l'infini 2%	TRIMANE	IORGA
+0,5 %	+0,3 m€	+0,2 m€
-0,5 %	-0,3 m€	-0,2 m€

Une dépréciation de 4.300 k€ a été enregistrée à la suite de cet impairment test sur l'écart d'acquisition de la société TRIMANE.

## Note 5.3 Immobilisations corporelles

Les variations des valeurs brutes et des amortissements s'analysent comme suit :

VALEURS BRUTES	31/12/2024	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Reclass.	Effet de Change	31/12/2025
Constructions	54			-54			
Autres immobilisations corporelles	717	11		54			782
<b>TOTAL IMMOB. CORP</b>	<b>771</b>	<b>11</b>					<b>782</b>

AMORT. & DEPRECIA.	31/12/2024	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Reclass.	Effet de Change	31/12/2025
Constructions	-48	-1		49			
Autres immobilisations corporelles	-556	-100		-49			-705
<b>TOT. AMOR.DEPR.CORP.</b>	<b>-605</b>	<b>-101</b>					<b>-705</b>
	Dont						
	Exploitation	101					
		101					

VALEURS NETTES IMMO CORP	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort Prov	Net	Net
Constructions				5
Autres immobilisations corporelles	782	-705	77	161
<b>IMMOB. CORP. NETTES</b>	<b>782</b>	<b>-705</b>	<b>77</b>	<b>167</b>

## Note 5.4 Immobilisations financières

Les variations des valeurs brutes et des dépréciations s'analysent comme suit :

VALEURS BRUTES	31/12/2024	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Reclass.	Effet de Change	31/12/2025
Titres de participations	63	0				0	63
Prêts		70					70
Dépôts de Garantie	288	84					372
<b>TOTAL IMMOB. FIN.</b>	<b>351</b>	<b>154</b>				<b>0</b>	<b>505</b>

AMORT. & DEPRECIATIONS	31/12/2024	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Reclass.	Effet de Change	31/12/2025
Autres participations		-63					-63
<b>TOTAL IMMOB. FIN.</b>		<b>-63</b>					<b>-63</b>
	Dont						
	Financier	63					
		63					

VALEURS NETTES IMMO FIN	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort Prov	Net	Net
Titres de participations		-63		63
Prêts	70		70	
Dépôts de Garantie	372		372	288
<b>IMMOB. FIN. NETTES</b>	<b>505</b>	<b>-63</b>	<b>442</b>	<b>351</b>

## Note 5.5 Créances clients et comptes rattachés

Les variations des valeurs brutes et des dépréciations s'analysent comme suit :

En k€	31/12/2025			31/12/2024		
	Val. Brute	Dépréciat.	Val. Nette	Val. Brute	Dépréciat.	Val. Nette
Clients et Comptes Ratt.	3 311		3 311	5 273	-1 702	3 571
Clients Factures à Etablir	282		282	379		379
Clients Douteux	3 756	-3 515	241	1 809	-1 809	
<b>Total Clients</b>	<b>7 349</b>	<b>-3 515</b>	<b>3 834</b>	<b>7 461</b>	<b>-3 511</b>	<b>3 950</b>

Clients	31/12/2024	Variation	Var. de périmètre	Reclass.	Effet de Change	31/12/2025
Clients et Comptes Ratt.	5 273	-1 962	0		0	3 311
Clients Factures à Etablir	379	-97				282
Clients Douteux	1 809	1 947	1			3 756
Dépréciation des clients	-3 511	-4				-3 515
<b>Total Clients</b>	<b>3 950</b>	<b>-116</b>	<b>1</b>		<b>0</b>	<b>3 834</b>

## Note 5.6 Autres créances et compte de régularisation

Les autres créances s'analysent comme suit

En k€	31/12/2025			31/12/2024		
	Val. Brute	Dépréciat.	Val. Nette	Val. Brute	Dépréciat.	Val. Nette
Av. et Ac. versés/comm.	17		17			
Personnel	6		6	6		6
Organismes sociaux	45		45	53		53
Créances fiscales (hors IS)	7		7	24		24
CIR	2 016		2 016	2 301		2 301
TVA	1 201		1 201	1 368		1 368
Comptes Courant	3 209	-3 209	0	2 143	-2 121	22
Affacturage	169		169	432		432
Autres créances	47		47	89		89
Créances / Cessions de Sociétés Consolidées	51		51			
Fournisseurs	62		62	251		251
Actif d'Impôt Différé						
Charges con. d'avance	223		223	229		229
Ecart Conversion Actif	0		0	96		96
Moins-Value Latente CRYPTO	53 938		53 938			
<b>Total</b>	<b>60 992</b>	<b>-3 209</b>	<b>57 783</b>	<b>6 991</b>	<b>-2 121</b>	<b>4 870</b>

La créance d'impôt société correspond au CIR de l'année 2025 pour 2 m€.

Une moins-value latente de 53.938 k€ a été constatée sur les BTC (Cf. Note 3.15 – Instruments financiers).

Le traitement comptable des OCA et des BTC adossés à ces OCA est présenté au § 3.15 Instruments financiers.

ClientsAutres Créances et Comptes de Régul	31/12/2024	Variation	Var. de périmètre	Indexation	Reclass.	Effet de Change	31/12/2025
Av. et Ac. versés/comm.		17					17
Personnel	6	0					6
Organismes sociaux	53	-8					45
Créances fiscales (hors IS)	24	-12	-5			0	7
CIR	2 301	-284					2 016
TVA	1 368	-167	0				1 201
Comptes Courant	2 143		1 227		-160	0	3 209
Affacturage	432	-263					169
Autres créances	89	-10			-32		47
Créances / Cessions de Sociétés Consolidées					51		51
Fournisseurs	251	-189					62
Charges con. d'avance	229	-5	-1			0	223
Ecart Conversion Actif	96	-1	-90			-5	0
Moins-Value Latente CRYPTO				53 938			53 938
Dépréciation des Comptes Courants	-2 121	-537	-525		-27		-3 209
Impact du change sur créances et dettes intragroupes	0	-69				69	
<b>Total Autres Créances et Comptes. de Régul.</b>	<b>4 870</b>	<b>-1 528</b>	<b>607</b>		<b>-168</b>	<b>63</b>	<b>57 783</b>
Dont Var Autres créances (Tableau de flux)		-1 459					
Dont Ecart de change / Créa. & Dettes Intra groupes		-69					

Les charges constatées d'avance correspondent à des ajustements classiques de charges d'exploitation.

### Note 5.7 Impôts différés actifs

Les déficits fiscaux détenus par le Groupe THE BLOCKCHAIN GROUP sont non activés.

### Note 5.8 Trésorerie

En k€	31/12/2025	31/12/2024
Valeurs Mobilières		
Disponibilités	3 478	729
Trésorerie Active	3 478	729
Concours Bancaires	-10	-67
Trésorerie Passive	-10	-67
<b>Trésorerie Nette</b>	<b>3 468</b>	<b>662</b>

Instruments financiers (Actifs numériques)

En K€	31/12/2025	31/12/2024	Var
BTC	268 816	3 205	265 611
MV/PV Latente BTC	-53 938	412	-54 351
BTC	214 878	3 618	211 260
Ecart sur BTC Actif	-53 938		-53 938
Ecart sur BTC Passif	20 170	412	19 758

Au 31 décembre 2025, en application de sa nouvelle stratégie le Groupe détenait un total de 2.823 BTC pour une valeur totale d'acquisition de 263 m€ soit une valeur moyenne de 93.215 € par BTC.

La Société précise qu'elle détient également 59 BTC supplémentaires pour ses besoins opérationnels, et précise que ces BTC sont segmentés de sa réserve de BTC dans le cadre de sa stratégie de Bitcoin Treasury Company et ne sont pas inclus à ce titre dans les indicateurs clés de performance, publiés par la Société.

Une moins-value latente de 53.938 k€ a été constatée à la clôture de l'exercice.

La société se réserve le droit de céder tout ou partie des 59 BTC détenus « en réserve » de trésorerie pour faire face à ses besoins de financement opérationnels, issus des financements par OCA conformément au fonctionnement des contrats d'OCA décrit dans la Note 3.15 § Fonctionnement des OCA.

La trésorerie disponible de la Société s'établit à 3.478 k€ contre 729 k€ au titre de l'exercice précédent au 31 décembre 2025. Le Groupe dispose également de 59 BTC alloués à ses besoins opérationnels, représentant 4.399 k€ sur la base du cours du BTC au 31 décembre 2025 (74.551,26 €).

## Note 5.9 Capitaux propres

Le tableau de variation des capitaux propres consolidés (part du Groupe) s'analyse comme suit :

	Capital	Primes	Réserves consolidées Groupe	Auto-contrôle	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion Groupe	Total Part du Groupe	Total capitaux propres
<b>Situation au 31/12/2024</b>	<b>3 735</b>	<b>35 451</b>	<b>-28 280</b>	<b>-26</b>	<b>1 356</b>	<b>-54</b>	<b>12 182</b>	<b>12 182</b>
Affectation résultat 2024			1 356		-1 356			
Résultat consolidé 12/2025					-62 175		-62 175	-62 175
Ecart de conversion						30	30	30
Conversion d'obligations	2 218	32 352					34 570	34 570
Autres Opérations sur le capital	3 125	121 563					124 688	124 688
Autres mouvements			31		0	24	55	55
<b>Situation au 31/12/2025</b>	<b>9 078</b>	<b>189 366</b>	<b>-26 893</b>	<b>-26</b>	<b>-62 175</b>		<b>109 351</b>	<b>109 351</b>

Au 31 décembre 2025 le capital de la société est constitué de 226.955.116 actions de valeur nominale 0,04 €.

Les mouvements sur le poste capital social s'analysent comme suit :

En €	Nombre d'action	Nominal(€)	Montant(€)
<b>Situation clôture au 31/12/2024</b>	<b>93 384 449</b>	<b>0,04</b>	<b>3 735 378</b>
Variation	133 570 667	0,04	5 342 827
<b>Situation clôture au 31/12/2025</b>	<b>226 955 116</b>	<b>0,04</b>	<b>9 078 205</b>

La société THE BLOCKCHAIN GROUP détient au 31 décembre 2025, 85.944 de ses propres actions. Ces dernières ont été acquises sur le marché au titre d'un programme de rachat d'actions portant sur un nombre maximum de 307.758 titres, initié en juillet 2011 dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209-1 du Code de Commerce.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces dernières sont privées de droits pécuniaires et extra pécuniaires. Les actions propres et les résultats de cessions réalisées en cours d'exercice sont imputés sur les capitaux propres du Groupe.

Le nombre d'AGA en circulation pouvant donner accès au capital (1 AGA = 1 action ordinaire) est de 220.000 actions, soit une dilution potentielle de 0,1% au 31 décembre 2025.

	Nombre de titres ou droits	Année/date de départ des options	Prix de souscription	Parité	% du capital
Actions gratuites	220 000	2025	NA	1 AGA = 1 action	0,1

Les actions gratuites correspondent aux plans d'attribution gratuites d'actions, avec une période d'acquisition d'un an (i.e. présence à la date anniversaire pour l'attribution définitive) et une période de conservation d'un an.

## Obligation convertible en Actions (OCA)

Ci-dessous figure le détail des OCA émises au 31 décembre 2025 restant à convertir :

Type	OCA émises	Date d'émission	Date de maturité	Souscription	OCA converties	Actions émises	OCA restantes
OCA A-01	1.000.000	avr.-25	avr.-30	1.000.000 €	1.000.000	1.838.235	-
OCA B-01	48.584.905	avr.-25	avr.-30	48.584.905 €	14.471.581	26.602.170	34.113.324
OCA A-02	1.500.000	mai-25	mai-30	1.500.000 €	1.500.000	2.121.040	-
OCA B-02	72.877.357	mai/juin-25	mai/juin-30	72.877.357 €	17.597.929	24.883.947	55.279.428
OCA A-03	6.000.000	juin-25	juin-30	6.000.000 €	-	-	6.000.000
OCA B-03	4.610.177	juin-25	juin-30	4.610.177 €	-	-	4.610.177
OCA A-04	5.000.000	juil.-25	juil.-30	5.000.000 €	-	-	5.000.000
OCA B-04	5.045.020	juil.-25	juil.-30	5.045.020 €	-	-	5.045.020
OCA A-05	6.500.000	août-25	août-30	6.500.000 €	-	-	6.500.000
<b>TOTAL</b>	<b>151.117.459</b>	.	.	<b>151.117.459 €</b>	<b>34.569.510</b>	<b>55.445.392</b>	<b>116.547.949</b>

## Bons de souscription d'Actions (BSA)

Au cours de l'année 2025, à 48.092.471 BSA ont été exercés entraînant la création de 6.870.353 actions.

## Note 5.10 Intérêts minoritaires

Conformément à l'article 252-1 de l'ANC, "lorsque, à la suite de pertes, la part revenant aux intérêts minoritaires d'une entité consolidée par intégration globale devient négative, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures imputables aux intérêts minoritaires sont déduits des intérêts majoritaires, sauf si les associés ou actionnaires minoritaires ont l'obligation formelle de combler ces pertes.

Si, ultérieurement, l'entité consolidée réalise des bénéfices, les intérêts majoritaires sont alors crédités de la totalité des profits jusqu'à ce que la partie qu'ils avaient assumée des pertes imputables aux intérêts minoritaires ait été totalement éliminée."

Dans le cas présent, et conformément à la réglementation en vigueur, les minoritaires des filiales de THE BLOCKCHAIN GROUP n'ayant pas pris d'engagement formel de combler les pertes, la part du résultat net imputable aux minoritaires a été reclassée en résultat Groupe (pour la partie qui conduit à des intérêts minoritaires négatifs).

## Note 5.11 Résultat par action

En €	2025	2024	2023	2022	2021
<b>Nombre moyen pondéré d'action</b>	226 955 116	93 384 449	79 508 121	57 621 763	40 233 278
<b>Résultat net par action-part du groupe</b>	-0,274	0,015	-0,266	-0,087	-0,013
Nombre moyen d'action(avec dilution)	226 955 116	95 264 449	79 508 121	57 621 763	40 132 168
<b>Résultat dilué par action</b>	-0,274	0,014	-0,266	-0,087	-0,013
Nbre d'actions en circulation en fin de période (hors actions propres)	226 869 172	93 298 000	79 508 121	57 621 763	49 707 784
<b>Fonds propres par action(€)</b>	0,482	0,131	-0,266	0,464	0,587

Lorsque le résultat net de base par action est négatif, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action (Avis OEC n°27 §3). Y compris le résultat – part du Groupe de la période

## Note 5.12 Provisions

Le poste « Provisions » s'analyse comme suit :

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	31/12/2024	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Reclass.	Effet de Change	31/12/2025
Provisions pour risques	-2 864	-54 268	688				-56 444
Provisions pour charges							
Ecart d'acquisition négatif							
Passif Impôt Différé							
<b>Total des provisions</b>	<b>-2 864</b>	<b>-54 268</b>	<b>688</b>				<b>-56 444</b>
Dont Financier		53 938					
Dont Excepti.		330	-688				
		54 268	-688				

Les provisions pour risques correspondent pour :

- 53.938 k€ à la moins-value latente sur les BTC détenus par le Groupe ;
- 1.500 k€ pour faire face à une créance déclarée au passif dans le cadre du Redressement Judiciaire, créance contestée par la Société ;
- 306 k€ de provision pour couvrir un risque social sur des opérations passées ;
- 200 k€ de provision pour restructuration (fermeture de filiales étrangères notamment) ;
- 500 k€ de provisions pour comblement de passif de sociétés en liquidation judiciaire.

Les reprises sur provisions effectuées au cours l'exercice 2025 correspondent pour :

- 358 k€ à la diminution de la provision pour couvrir un risque social sur des opérations passées prescrites ;
- 200 k€ à la diminution de la provision pour restructuration à la suite de la réalisation des fermetures de filiales étrangères ;
- 130 k€ à la reprise de la provision pour charges à la suite de la conclusion d'un protocole transactionnel avec un ancien dirigeant de la société.

A la connaissance du Groupe, il n'existe, à la date d'arrêté des comptes consolidés, aucun fait exceptionnel ou litige autres que ceux relatés dans les présentes, susceptible d'avoir une incidence significative sur sa situation financière, son patrimoine, son activité et ses résultats.

## Note 5.13 Emprunts et dettes financières

Le poste « Emprunts et dettes financières » s'analyse ainsi :

DETTE FINANCIERE	31/12/2024	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Reclass.	Effet de Change	31/12/2025
Concours bancaires Courants	-67	0	57	0		0	-10
Emprunts Obligataires Convertibles		-151 117			54 740		-96 378
Autres Emprunts obligataires	-1 300	-600	1 450				-450
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	-1 209	-487	1 002		0		-693
Comptes Courants Associés	-47		39	4	-4	0	-9
Intérêts Courus / Emprunts	-49	-16	49		0		-16
Autres Emprunts	-801						-801
<b>TOTAL DETTES FINANCIERES</b>	<b>-3 473</b>	<b>-152 220</b>	<b>2 597</b>	<b>4</b>	<b>54 735</b>	<b>0</b>	<b>-98 357</b>

Les emprunts obligataires figurant dans la colonne « Reclass. » correspondent aux conversions en capital pour 34.570 k€ et à la diminution liée à l'évolution du BTC pour 20.170 k€.

La ventilation des emprunts est la suivante :

DETTE FINANCIERE	31/12/2025	-1 an	de 1 à 5	>5
Concours bancaires Courants	10	10		
Emprunts Obligataires	96 378		96 378	
Autres Emprunts obligataires	450	450		
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	693	518	175	
Comptes Courants Associés	9	9		
Intérêts Courus / Emprunts	16	16		
Billets à ordre gelés par le RJ	801	8	338	455
<b>TOTAL DETTES FINANCIERES</b>	<b>98 357</b>	<b>1 011</b>	<b>96 890</b>	<b>455</b>

### Emprunt Obligataire Convertibles en Actions (OCA)

Dans le cadre de la poursuite de sa stratégie de *Bitcoin Treasury Company*, la société TBG Luxembourg, a émis plusieurs emprunts obligataires convertibles en actions pour un total de 123 m€. Il est précisé que dans le cadre de la conversion des obligations en actions, les obligations destinées à être convertis ont été cédées à TBG France et donc annulées dans les comptes Groupe pour un montant de 7 m€.

Compte tenu de la clause d'indexation de la dette en fonction du cours du BTC détenus à Luxembourg, la dette obligataire a été réévaluée à hauteur de 95%, pour un montant de 20 m€ et s'élève à 96 m€ à la clôture de l'exercice.

En effet, les contrats d'OCA stipulent une clause d'indexation de la dette en fonction du cours du BTC.

La dette obligataire, dans le cas où elle ne serait pas convertie peut faire l'objet d'un remboursement en BTC (en nombre), à hauteur de 95%.

Compte tenu du nombre de BTC détenus à l'actif du bilan, il est considéré que la dette obligataire est couverte par la détention des BTC à l'actif selon le principe de couverture. L'application de la couverture conduit à la réévaluation de la dette et de l'actif de couverture sans impact sur le compte de résultat du Groupe.

Le traitement comptable est présenté au § 3.15 Instruments financiers.

### Autre Emprunt obligataire

La société TRIMANE, en l'absence de découvert bancaire, a émis plusieurs emprunts obligataires pour un total de 2,3 m€ dont 1,9 m€ ont été remboursés entre 2024 et 2025.

### Billet à ordre

Les billets à ordre sont inclus dans le plan de continuation et seront remboursés sur 10 ans.

## Note 5.14 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'analysent comme suit :

En k€	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs	1 966	2 874
Fourn. Fact. Non Parv.	851	856
Dette sur Acquisition de sociétés consolidées	54	
<b>Total Fournisseurs</b>	<b>2 872</b>	<b>3 730</b>

Ces dettes fournisseurs incluent 692 k€ de dettes antérieures à l'ouverture du redressement judiciaire et donc intégrées dans le plan de continuation.

Fournisseurs	31/12/2024	Variation	Var. de périmètre	Reclass.	Effet de Change	31/12/2025
Fournisseurs	2 874	-860	-41	-4	-3	1 966
Fourn. Fact. Non Parv.	856	-4				851
Dette sur Acquisition de sociétés consolidées				54		54
<b>Total Fournisseurs</b>	<b>3 730</b>	<b>-865</b>	<b>-41</b>	<b>50</b>	<b>-3</b>	<b>2 872</b>
Dont Var Autres Fournisseurs (Tableau flux)		-865				

## Note 5.15 Autres dettes et comptes de régularisation

Les autres dettes et comptes de régularisation s'analysent comme suit :

En k€	31/12/2025	31/12/2024
Av et Acomp reçus	60	250
Personnel	776	886
Organismes sociaux	1 547	2 013
TVA	4 628	4 813
Autres dettes fiscales	124	148
Affacturage	1 488	1 558
Autres dettes	652	853
Produits Cons. d'avance	684	720
Ecart Conversion Passif		155
Plus-Value Latente CRYPTO	20 170	412
<b>Total des autres dettes et Comptes de Régul</b>	<b>30 130</b>	<b>11 809</b>

Les dettes sociales incluent une provision relative à la contribution patronale liée à l'attribution des AGA 2024, d'un montant de 181 k€ dont l'attribution définitive a été réalisée en décembre 2025.

Ces dettes incluent des dettes antérieures à l'ouverture du Redressement judiciaire et donc intégrées dans le plan de continuation :

- dettes TVA : 2.900 k€ (pénalités incluses),
- organismes sociaux : 393 k€,
- fiscale (CVAE, PAS...) : 65 k€.

Autres Dettes	31/12/2024	Variation	Var. de périmètre	Reclass.	Effet de Change	31/12/2025
Av et Acomp reçus	250	-190				60
Personnel	886	-101	-8		0	776
Organismes sociaux	2 013	-466				1 547
TVA	4 813	-185				4 628
Autres dettes fiscales	148	-15	-9		0	124
Dettes Affacturage	1 558	-70				1 488
Autres dettes	853	-146	-1	-54	0	652
Produits Cons. d'avance	720	-36				684
Ecart Conversion Passif	155	-155				
Plus-Value Latente CRYPTO	412			19 758		20 170
<b>Total des autres dettes</b>	<b>11 809</b>	<b>-1 364</b>	<b>-18</b>	<b>19 704</b>	<b>-1</b>	<b>30 130</b>

## Note 6 : Informations sur le résultat

### Note 6.1 Répartition du chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires par activité est la suivante :

En milliers d'€	The blockchain group Holdings	Iorga group	Trimane, trimaeys, TSO	Total	%
Advisory Conseil it Marketing Blockchain Activités annexes		4 915	6 291	11 206	100,00%
<b>Total 31/12/2025</b>		<b>4 915</b>	<b>6 291</b>	<b>11 206</b>	<b>100%</b>
<b>Total 31/12/2024</b>	<b>157</b>	<b>5 653</b>	<b>8 054</b>	<b>13 864</b>	<b>100,00%</b>

### Note 6.2 Autres produits d'exploitation

En k€	31/12/2025	31/12/2024	Var.	%
Production immobilisée	1 965	2 117	-153	-7%
Subventions d'exploitation	18	2	15	612%
Reprises sur provisions	0	98	-98	-100%
Transfert de charges	3	83	-79	-96%
Autres produits	1	0	1	250%
<b>Total des Autres Produits</b>	<b>1 987</b>	<b>2 300</b>	<b>-314</b>	<b>-14%</b>

### Note 6.3 Charges d'exploitation, achats et charges externes

En k€	31/12/2025	31/12/2024	Var.	%
Achats d'études et Prestations	2 352	3 140	-788	-25%
<b>Total des achats consommés</b>	<b>2 352</b>	<b>3 140</b>	<b>-788</b>	<b>-25%</b>
Loyers et charges locatives	979	917	63	7%
Entret. et réparations	73	74	-1	-2%
Primes d'assurance	67	58	9	15%
Personnel extérieur	274		274	
Rémunérations d'intermédiaires	2 171	646	1 525	236%
Autres charges externes	1 384	673	710	106%
Autres charges de gestion courante	3	13	-10	-80%
<b>Total des autres charges</b>	<b>4 950</b>	<b>2 381</b>	<b>2 569</b>	<b>108%</b>

Les rémunérations d'intermédiaires financiers (+1.525 k€), ont augmenté significativement sur l'exercice en lien avec les opérations sur le capital et la mise en œuvre de la stratégie BTC (honoraires, conseils et autres).

Les autres charges externes ont augmenté essentiellement sur les postes suivants :

- les droits de garde des BTC (+362 k€), et
- les frais de communication et déplacements (+319 k€).

## Note 6.4 Charges de personnel

En k€	31/12/2025	31/12/2024	Var.	%
Salaires et Traitements	7 100	8 060	-960	-12%
Charges sociales du Personnel	3 213	3 532	-319	-9%
<b>Participation des salariés</b>				
Remboursements Personnel				
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>10 313</b>	<b>11 592</b>	<b>-1 279</b>	<b>-11%</b>

## Note 6.5 Dotations aux amortissements et provisions

Dot. aux amortissements sur immob.	1 478	1 679	-201	-12%
Dot. aux dépréciations sur actif circulant	4	52	-48	-92%
<b>Total des Dot. aux amort. et prov.</b>	<b>1 482</b>	<b>1 731</b>	<b>-249</b>	<b>-14%</b>

## Note 6.6 Dépréciation / Reprise des écarts d'acquisition

Ecarts d'acquisition (k€)	IORGA	TRIMANE	Luxembourg	TOTAL
Ecart d'acquisition	2 893	15 564		18 456
Amortissements / Dépréciations		-2 500		-2 500
<b>Total</b>	<b>2 893</b>	<b>13 064</b>		<b>15 956</b>
Amort / Dépréciation sur 2025		-4 300		-4 300
<b>Total au 31/12/2026</b>	<b>2 893</b>	<b>8 764</b>		<b>11 656</b>

Une dépréciation de 4.300 k€ a été enregistrée sur l'écart d'acquisition TRIMANE en 2025.

## Note 6.7 Résultat financier

En k€	31/12/2025	31/12/2024	Var.	%
De valeurs mob/& créances d'actif immob.	0	0	0	-85%
Autres intérêts et produits assimilés	39	20	19	97%
Reprises/prov. & dépréc.&transf. de char		0	0	-100%
Différences positives de change	8	402	-394	-98%
<b>Total des Produits Financiers</b>	<b>47</b>	<b>422</b>	<b>-375</b>	<b>-89%</b>
Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov.	54 538	0	54 538	-
Intérêts et charges assimilées	168	162	5	3%
Différences négatives de change	5	15	-10	-65%
Valeur Nette Comptable Titres Consolidés Cédés	-478		-478	
<b>Total des Charges Financières</b>	<b>54 233</b>	<b>178</b>	<b>54 056</b>	<b>30452%</b>
<b>Résultat Financier</b>	<b>-54 186</b>	<b>245</b>	<b>-54 430</b>	<b>-22255%</b>

La dotation de 54.538 k€ correspond à la Moins-Value latente sur les BTC.

La valeur nette comptable négative de 478 k€ correspond à l'impact de la sortie des sociétés étrangères, déconsolidées sur l'exercice.

## Note 6.8 Résultat exceptionnel

En k€	31/12/2025	31/12/2024	Var.	%
Sur opérations de gestion	5	273	-268	-98%
Sur opérations en capital	648	1 717	-1 069	-62%
Reprises/amort.,dépréc.,prov. & Tranf. de ch.	688	1 123	-436	-39%
<b>Total des Produits Exceptionnels</b>	<b>1 341</b>	<b>3 114</b>	<b>-1 773</b>	<b>-57%</b>
Sur opérations de gestion	513	601	-88	-15%
Sur opérations en capital		486	-486	-100%
Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov.	330		330	
<b>Total des Charges Exceptionnelles</b>	<b>843</b>	<b>1 087</b>	<b>-244</b>	<b>-22%</b>
<b>Résultat Exceptionnel</b>	<b>498</b>	<b>2 027</b>	<b>-1 529</b>	<b>-75%</b>

Les produits exceptionnels sont composés principalement de la sortie de l'actif net de l'entité SHOPBOT PTY pour 155 k€ (gain de change). Les charges exceptionnelles sur opération de gestion correspondent principalement à des frais de conseil liés aux fermetures des filiales américaines pour 35 k€, et à des indemnités de rupture pour 105 k€.

Les charges et produits sur opérations en capital sont détaillées ci-dessous :

	31/12/2025	31/12/2024	Var.	%
Cession des titres ITAQUE / Impact de la déconsolidation		1 212	-1 212	-100%
Impact de la déconsolidation de BF EUROPE		6	-6	-100%
Impact de la déconsolidation YFC/SHOPBOT PTY/ INC		342	-342	-100%
Autres	648	157	491	313%
<b>Détail des Produits / opérations en capital:</b>	<b>648</b>	<b>1 717</b>	<b>143</b>	<b>8%</b>

	31/12/2025	31/12/2024	Var.	%
VNC des sociétés consolidées sorties		3	-3	-100%
Impact de la déconsolidation de BOUNTY SOURCE		402	-402	-100%
Autres		80	-80	-100%
<b>Détail des Charges / opérations en capital:</b>		<b>486</b>	<b>-486</b>	<b>-100%</b>

## Note 6.9 Charges d'impôts sur les bénéfices

Le poste Impôts sur les bénéfices, se décompose comme suit (un signe « + » signifie une charge et un signe « - » un produit) :

En k€	31/12/2025	31/12/2024	Var.	%
Impôts dûs sur les bénéfices	-2 016	-2 301	284	-12%
Impôts différés				
<b>Total Impôts sur les bénéfices</b>	<b>-2 016</b>	<b>-2 301</b>	<b>284</b>	<b>-12%</b>

## Note 7 : Autres informations

### Note 7.1 Effectifs

Les effectifs au 31 décembre 2025 s'élèvent à 110 (contre 135 au 31 décembre 2024), répartis comme suit :

Effectifs						
Société	Cadres	Prof. Interm.	Employés	Ouvrier	Total	Effectif moyen
IORGA	40				40	40,97
TRIMANE	65				65	72,31
TBG	5				5	5,04
<b>31/12/2025</b>	<b>110</b>	-	-	-	<b>110</b>	<b>118,32</b>

### Note 7.2 Engagements hors bilan

La société a procédé au 31 décembre 2025 à un calcul prévisionnel d'indemnités de départ à la retraite.

En milliers d'€	31/12/2025	31/12/2024
<b>Engagements donnés</b>	<b>655</b>	<b>706</b>
Avals, cautions, garanties - BPI		
Autres engagements donnés		
Personnel - Indemnités de fin de carrière	655	706
<b>Engagements reçus</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Avals, cautions, garanties		
Effets escomptés non échus		
Autres engagements reçus		

### Note 7.3 Répartition des actifs et résultats par pôle d'activité.

Au 31 décembre 2025 la répartition se fait (sur les entités les plus significatives sur leur contribution dans les résultats) entre :

- la holding de financement (société mère TBG),
- le groupe IORGA Group et le groupe TRIMANE.

CA	31/12/2025	31/12/2024
France	11 206	13 864
Hors France		
<b>Total</b>	<b>11 206</b>	<b>13 864</b>

En milliers d'€	The blockchain group Holdings	Iorga group	Trimane, trimaeys, TSO	Total	%
Advisory Conseil it Marketing Blockchain Activités annexes		4 915	6 291	11 206	100,00%
<b>Total 31/12/2025</b>		<b>4 915</b>	<b>6 291</b>	<b>11 206</b>	<b>100%</b>
<b>Total 31/12/2024</b>	<b>157</b>	<b>5 653</b>	<b>8 054</b>	<b>13 864</b>	<b>100,00%</b>

Résultat Exploitation	31/12/2025	31/12/2024
France	-5 364	-3 024
Hors France	-839	
<b>Total</b>	<b>-6 204</b>	<b>-3 024</b>

Immobilisations	31/12/2025	31/12/2024
France	17 180	20 891
Hors France		
<b>Total</b>	<b>17 180</b>	<b>20 891</b>

#### Note 7.4 Rémunérations et avantages alloués aux membres des organes d'administration et de direction de la société mère

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, aucune rémunération n'a été versée aux membres des organes d'administration et de direction.

## Note 8 : Evènements postérieurs à la clôture des comptes consolidés

### Note 8.1 Reconduction du programme ATM

La Société a annoncé le 27 janvier 2026 la reconduction du Programme d'augmentations de capital de type « ATM » avec TOBAM, sur une durée de 6 mois reconductible automatiquement, et indique que TOBAM pourra ainsi, de nouveau, procéder à des demandes de souscription dans le cadre de ce contrat.

A la date du présent document, les tranches supplémentaires ont été émises entre février et avril 2026 :

- 5 février 2026 : 193.492 actions au prix moyen de 0,78 € - 150.924 €,
- 12 février 2026 : 601.000 actions au prix moyen de 0,67 € - 402.670 €,
- 3 mars 2026 : 200.000 actions au prix moyen de 0,60 € - 120.000 €,
- 9 mars 2026 : 788.190 actions au prix moyen de 0,71 € - 559.615 €,
- 16 mars 2026 : 669.906 actions au prix moyen de 0,76 € - 509.129 €,
- 20 avril 2026 : 370.701 actions au prix moyen de 0,60 € - 223.528 €,
- 27 avril 2026 : 683.093 actions au prix moyen de 0,65 € - 444.739 €.

### Note 8.2 Renégociation des OCA A-03, A-04 et A-05 souscrites par TOBAM

La Société a procédé à un amendement des termes et conditions de trois nouvelles souches d'OCA (A-03, A-04 et A-05) souscrites par TOBAM, émises par Capital B Luxembourg SA (filiale à 100 %) sur le fondement de la 12e résolution de l'AGM du 10 juin 2025. Les montants nominaux sont respectivement de 6 m€, 5 m€ et 6,5 m€, à valeur nominale unitaire de 1 €, coupon 0 %, maturité 5 ans.

Les prix de conversion ont été ajustés à 3,12 € (A-03), 2,59 € (A-04) et 1,83 € (A-05) par action, avec une condition de cours (VWAP 20 jours  $\geq$  130 % du prix de conversion) supprimée. La conversion est désormais à l'initiative du porteur à tout moment. En cas de conversion, le porteur reçoit également un BSA OC par obligation convertie (BSA exerçable en 1 action à un prix correspondant à 1,1 fois la mNAV, maturité 2 ans).

La possibilité de souscrire à une seconde tranche, prévue dans les contrats initiaux, a été supprimée pour les trois souches. Ces modifications, négociées entre la Société et TOBAM, visent à mieux aligner les instruments avec les conditions de marché actuelles et à renforcer le caractère incitatif de la conversion. Les OCA restent non garanties par des sûretés et, en l'absence de conversion à maturité, sont remboursables en BTC ou converties en actions au gré du porteur.

Souche	OCA émises	Prix de conversion		Actions potentielles	Montant potentiel		
		Initial	Ajusté		Augmentation Capital	Nominal	Prime d'émission
<b>OCA A-03</b>	6 000 000	6,24 €	3,12 €	1 923 076	6 000 000	76 923	5 923 077
<b>OCA A-04</b>	5 000 000	5,17 €	2,59 €	1 930 501	5 000 000	77 220	4 922 780
<b>OCA A-05</b>	6 500 000	3,66 €	1,83 €	3 551 912	6 500 000	142 077	6 357 923
<b>TOTAL</b>	<b>17 500 000</b>			<b>7 405 489</b>	<b>17 500 000</b>	<b>296 220</b>	<b>17 203 780</b>

## Note 8.3 Emission de bons de souscription d'actions de la Société « Warrants Stand-Alone 2026-01 »

Le Conseil d'Administration de la Société a décidé en date du 29 mars 2026 de l'émission de 27.390.910 bons de souscription d'actions (BSA 2026-01) pour un montant total de 3.013.000 € à 0,11€ par BSA. Chaque BSA donne droit à une action ordinaire. Les souscriptions se détaillent comme suit :

Investisseurs	Nbre de BSA 2026-01 émis	Souscription
UTXO MANAGEMENT	9.090.910	1.000.000,10 €
TOBAM BITCOIN ALPHA FUND	8.000.000	880.000 €
TOBAM BITCOIN ENHANCED FUND	2.800.000	308.000 €
TOBAM BITCOIN TREASURY OPPORTUNITIES FUND	7.500.000	825.000 €
	<b>27.390.910</b>	<b>3.013.000,10 €</b>

Cette modification du prix de conversion est accompagnée d'une révision des termes et conditions de ces obligations pour prévoir qu'elles donnent désormais droit, lors de la conversion, à un « BSA OC » par OCA convertie. Chaque BSA OC donne le droit de souscrire à une action ordinaire de la Société, pendant les deux ans qui suivent son émission.

Les nouvelles augmentations de capital potentielles correspondant à chaque souche de BSA OC seraient les suivantes :

Souche	BSA OC attachés aux OCA A-03	BSA OC attachés aux OCA A-04	BSA OC attachés aux OCA A-05
<b>Nombre de BSA OC</b>	6 000 000	5 000 000	6 500 000
<b>Prix d'exercice minimum par BSA OC</b>	3,12 €	2,59 €	1,83 €
<b>Nbre actions potentielles émises</b>	6 000 000	5 000 000	6 500 000
<b>Augmentation Capital</b>	18 720 000 €	12 950 000 €	11 895 000 €
<b>Nominal</b>	240 000 €	200 000 €	260 000 €
<b>Prime d'émission</b>	18 480 000 €	12 750 000 €	11 635 000 €

## Note 8.4 Renégociation des OCA B-01 et B-02

Par amendements signés le 26 mars 2026 (autorisés par les CA de la Société et de CAPITAL B Luxembourg le 26 mars 2026), les conditions des OCA B-01 et B-02 ont été modifiées comme suit :

Suppression de la condition de cours VWAP préalable à la conversion pour le porteur : la conversion est désormais librement exerçable à l'initiative du porteur, à tout moment entre la date d'émission et 10 jours de bourse avant la maturité ;

Les prix de conversion demeurent inchangés : 0,544 € pour les B-01 et 0,7072 € pour les B-02.

## Note 8.5 Conversion de 19.917.972 OCA B-01

Les deux porteurs Blockstream Capital Partners et UTXO Management ont fait une demande de conversion de leurs OCA B-01 au prix de 0,544 € par action, soit une décote de 4,2% par rapport au cours de clôture de la veille. Les détails de l'opération sont :

- Blockstream Capital Partners: conversion de 17.897.600 OCA B-01 en 32.900.000 actions. Solde restant : 14.195.352 OCA B-01 (et 55.279.428 OCA B-02) ;
- UTXO Management : conversion de l'intégralité de ses 2.020.372 OCA B-01 en 3.713.919 actions. Plus aucune OCA B-01.

Un total de 19.917.972 OCA B-01 ont été converties en 36.613.919 actions nouvelles.

## Note 8.6 Souscriptions via mesures légales d'ajustement (BSA 2025-01)

Suite à la conversion, les porteurs bénéficient des mesures légales d'ajustement liées à l'attribution gratuite des BSA 2025-01 en avril 2025 (art. L.225-99 C. com.). Chaque action nouvelle reçue donne droit à un BSA 2025-01, et 7 BSA permettent de souscrire une action à 0,544 € :

- Blockstream Capital Partners: 4.700.000 actions souscrites pour 2.556.800 €,
- UTXO Management : 530.559 actions souscrites pour 288.624 €.

Soit un total de 5.230.559 actions nouvelles pour un montant de 2.845.424 €.

## Note 8.7 Exercice des BSA 2025-01

Depuis la clôture de l'exercice, 3.324.441 actions nouvelles ont été émises au titre de l'exercice des BSA 2025-01, pour un total de 1.808.496 euros (dont 132.978 € en nominal et 1.675.518 € en prime d'émission).

La Société rappelle que les droits des BSA 2025-01 sont devenus caducs et ont perdu ainsi toute valeur le 10 avril 2026 à minuit, conformément aux termes et conditions des BSA 2025-01.

En synthèse, les opérations réalisées depuis le début de l'exercice 2026 ont permis à la Société de lever un montant global d'environ 10,1 M€, correspondant t aux opérations ATM, à l'émission de BSA stand-alone, aux mesures légales d'ajustement, ainsi qu'à l'exercice des BSA 2025-01.

## Note 9 : Conventions réglementées

La Direction a défini une procédure visant à assurer, a minima chaque année, que les conventions précédemment qualifiées de conclues à des conditions « courantes et normales », et, à ce titre, écartées de la procédure applicable aux conventions dites « réglementées », conservent bien les caractéristiques permettant de leur conserver ce traitement.

### **Contrat de travail de Monsieur Jean François Descaves**

Un Contrat de travail conclu en date du 30 mai 2025 entre la Société et Jean François Descaves, en qualité de Directeur du Développement, aux termes duquel il perçoit une rémunération brute annuelle de 100.000 euros.

Le Conseil d'Administration a omis d'autoriser cette convention préalablement à sa signature, conformément à l'article L.225-38 du Code de commerce.

Un avenant à ce contrat de travail a été conclu en date du 20 octobre 2025 entre la Société et Jean François Descaves, en qualité de Directeur de la Stratégie ESG, aux termes duquel il perçoit une rémunération brute annuelle de 150.000 euros.

Cet avenant a été approuvé par le Conseil d'Administration de la Société le 20 octobre 2025, conformément à l'article L.225-38 du Code de commerce. Lors de cette même réunion du Conseil, celui-ci a pris acte de ce que le contrat initial n'avait pas été pre-approuvé et qu'il devra donc, conformément à l'article L.225-42, al.3 du Code de commerce, être sujet d'une résolution spécifique lors de la prochaine assemblée générale annuelle, en sus de la résolution prévue par l'article L.225-40 al. 3, qui couvrira l'avenant audit contrat de travail (ainsi que toute autre « convention règlementée » conclue durant l'exercice).

Cette convention permet au Groupe de bénéficier de l'expérience des marchés financiers de Monsieur Descaves, et de son engagement pour une économie plus durable.

### **Contrat de « Employer of Record Services Agreement »**

Un contrat de « Employer of Record Services Agreement » a été conclu entre la Société et Trans Skills Employment Services – Sole Proprietorship LLC (« Trans Skills ») en date du 3 juillet 2025 aux termes duquel Trans Skills, société établie à Abu Dhabi, agit en qualité d'employeur d'Alexandre Laizet à Abu Dhabi pour le compte de la Société, dans l'attente de l'obtention, par Capital B Treasury Limited Abu Dhabi, des autorisations nécessaires permettant l'embauche formelle d'Alexandre Laizet en qualité de salarié. Aux termes de ce contrat, Alexandre Laizet est bénéficiaire d'une rémunération d'environ 42.835 euros par mois versée par Trans Skills, et refacturée, en sus du prix des prestations, à la Société.

Le Conseil d'administration a omis d'autoriser cette convention préalablement à sa signature. Le Conseil d'administration a pris acte, le 20 octobre 2025, de cette omission et du caractère néanmoins justifié de cette convention. Par conséquent, en application de l'article L. 225-42 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé (i) la poursuite de cette convention et (ii) de soumettre cette convention à la ratification des actionnaires lors de la prochaine assemblée générale annuelle afin de couvrir le risque de nullité existant en cas de conséquences dommageables de la convention pour la Société.

## 6. Comptes sociaux annuels 2025

### A. Bilan au 31 décembre 2025 (Actif)

ACTIF (en euros)	Brut	Amort. & Dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	-	-	-	-
<b>Immobilisations incorporelles</b>	-	-	-	-
Concessions, brevets, logiciels	80.179	529	79.650	79.650
Mali de fusion & Fonds commercial	-	-	-	-
Immo. incorporelles en cours	-	-	-	-
<b>Total immo. incorporelles</b>	<b>80.179</b>	<b>529</b>	<b>79.650</b>	<b>79.650</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	-	-	-	-
Installations, agencements	383.658	355.652	28.006	86.362
Matériel bureau & informatique	163.202	158.141	5.060	2.657
Mobilier	73.763	56.714	17.049	22.136
Œuvres d'art	7.711	-	7.711	7.711
<b>Total immo. corporelles</b>	<b>628.334</b>	<b>570.508</b>	<b>57.826</b>	<b>118.865</b>
<b>Immobilisations financières</b>	-	-	-	-
Titres de participation	15.388.896	13.396.629	1.992.266	10.737.565
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements	277.150	-	277.150	247.638
Actions propres (contrat liquidité)	25.869	-	25.869	25.869
Prêts	-	-	-	-
<b>Total immo. financières</b>	<b>15.691.915</b>	<b>13.396.629</b>	<b>2.295.286</b>	<b>11.011.073</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>16.400.683</b>	<b>13.967.667</b>	<b>2.433.017</b>	<b>11.209.588</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	8.309.560	2.591.578	5.717.983	5.231.012
Clients - Factures à établir	-	-	-	-
Autres créances	9.432.160	3.984.455	5.447.706	5.149.524
Jetons numériques détenus (écart conv. actif)	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	123.392.164	-	123.392.164	3.617.665
Disponibilités	1.800.895	-	1.800.895	144.247
Charges constatées d'avance	193.833	-	193.833	185.927
Écarts de conversion actif	29.653.051	-	29.653.051	-
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>172.781.665</b>	<b>6.576.033</b>	<b>166.205.632</b>	<b>14.328.375</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>189.182.093</b>	<b>20.543.700</b>	<b>168.638.394</b>	<b>25.537.963</b>

## B. Bilan au 31 décembre 2025 (Passif)

PASSIF (en euros)	31/12/2025	31/12/2024
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	-	-
Capital social	9.078.205	3.735.378
Primes d'émission et d'apport	189.366.380	35.451.240
Réserves	-	-
Report à nouveau	(34.365.810)	(30.516.982)
Résultat de l'exercice	(39.751.648)	(3.848.828)
Provisions réglementées	545.711	538.679
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>124.872.838</b>	<b>5.359.487</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	-	-
Provisions pour risques	31.888.846	2.793.519
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>31.888.846</b>	<b>2.793.519</b>
<b>DETTES</b>	-	-
Emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit	801.379	801.586
Intérêts courus sur emprunts	7.375	6.735
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.489.419	3.772.961
Dettes fiscales et sociales	4.127.153	4.229.495
Dettes comptes courants groupe	2.879.358	7.345.017
Autres dettes	572.026	661.502
Produits constatés d'avance	-	-
Écarts de conversion passif	-	567.661
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>11.876.709</b>	<b>17.384.957</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>168.638.394</b>	<b>25.537.963</b>

## C. Compte de résultat au 31 décembre 2025

En euros	Exercice 2025 (12 mois)	Exercice 2024 (12 mois)
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	-	-
Prestations de services	780.000	1.772.790
Locations (refacturation)	672.000	676.200
Subventions d'exploitation	4.167	-
Autres produits de gestion courante	196	415
Transferts de charges	-	42.942
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>1.456.363</b>	<b>2.492.347</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	-	-
Autres achats et charges externes	388.353	59.823
Services extérieurs	856.469	985.160
Autres services extérieurs	2.192.140	532.131
Impôts, taxes et versements assimilés	20.890	4.823
Salaires et traitements	554.380	374.367
Charges sociales	232.513	182.555
Autres charges de gestion courante	2.572	13
Dotations amort. & prov. (exploitation)	72.845	2.085.043
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>4.320.162</b>	<b>4.223.915</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(2.863.800)</b>	<b>(1.731.568)</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	-	-
Gains de change	7.885	347.175
Autres produits financiers (dont reprises)	2.426.419	4.466.000
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>2.434.304</b>	<b>4.813.175</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	-	-
Intérêts et charges assimilées	-	19.535
Pertes de change	5.392	735
Mali de fusion (TUP)	9.940.643	4.575.518
Dotations prov. financières	30.350.104	-
<b>TOTAL CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>40.296.140</b>	<b>4.595.788</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>(37.861.835)</b>	<b>217.387</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>(40.725.635)</b>	<b>(1.514.181)</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	-	-
Produits except. opérations de gestion	-	2.514.074
Produits cession immo. financières	-	1
Autres produits exceptionnels	648.079	-
Reprises sur provisions exceptionnelles	687.724	1.425.460
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>1.335.803</b>	<b>3.939.535</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	-	-
Amendes et pénalités	-	22.794
Autres charges exceptionnelles	224.784	479.056
VNC actifs cédés (immo. financières)	-	5.342.794
Dotations amort. dérogatoires	7.032	429.538
Dotations provisions exceptionnelles	130.000	-
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>361.816</b>	<b>6.274.182</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>973.987</b>	<b>(2.334.647)</b>
Impôt sur les bénéfices (produit = CIR/CII)	-	-
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>(39.751.648)</b>	<b>(3.848.828)</b>

## 7. Annexe des comptes sociaux au 31 décembre 2025

### Note 1 : Présentation de l'activité

THE BLOCKCHAIN GROUP est une société anonyme à Conseil d'Administration au capital de 9.078.204,64 euros (soit 226.955.116 actions), dont le siège social est situé Tour W - 102, Terrasses Boieldieu - 92800 Puteaux, immatriculée sous le numéro 504 914 094 au RCS de Nanterre. La société est cotée sur Euronext Growth (ALCPB ; Code ISIN : FR0011053636).

Créée en 2008, THE BLOCKCHAIN GROUP est spécialisée dans les prestations de services dédiées à l'accompagnement des entreprises dans l'exploitation des technologies deep tech, via ses filiales opérationnelles. Fin 2024, la Société a initié une stratégie de Bitcoin Treasury Company, visant l'accumulation et la détention perpétuelle de bitcoin en s'appuyant sur les opérations d'augmentation de capital et des instruments de financement adaptés.

### Note 2 : Faits significatifs de la période

#### Opérations sur le capital de l'exercice 2025

Au cours de l'exercice 2025, la Société a procédé à l'émission de 133.570.667 actions nouvelles, portant le nombre total d'actions de 93.384.449 à 226.955.116, pour un montant total souscrit de 161.774.480 euros (dont 5.342.827 euros en nominal et 156.431.653 euros en primes d'émission).

Ces émissions se décomposent en six catégories détaillées ci-après.

Nature des opérations	Actions émises	Val. Capital (€)	Val. Prime (€)	Total (€)
13. Conversions d'OCA	55.445.392	2.217.816	32.351.691	34.569.507
14. Augmentations de capital	23.448.673	937.947	40.667.126	41.605.073
15. Programme ATM	6.235.247	249.410	21.265.256	21.514.666
16. Programme ABB	37.508.088	1.500.324	56.637.213	58.137.536
17. Exercice de BSA	6.870.353	274.814	3.462.658	3.737.472
18. Mesure d'ajustement	4.062.914	162.517	2.047.709	2.210.225
<b>TOTAL</b>	<b>133.570.667</b>	<b>5.342.82</b>	<b>156.431.653</b>	<b>161.774.480</b>

## Emission d'Obligations Convertibles en Actions (OCA) par l'intermédiaire de la filiale Capital B Luxembourg SA

L'ensemble des OCA sont émises par CAPITAL B Luxembourg SA (ex- CAPITAL B LUXEMBOURG SA), filiale détenue à 100 % par THE BLOCKCHAIN GROUP SA, conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce. Elles sont convertibles en actions de la société mère (et non de l'émetteur luxembourgeois). Les souscriptions sont intégralement affectées à l'acquisition de bitcoin, dans le cadre de la stratégie Bitcoin Treasury Company de la Société.

Deux séries de délégations financières ont été votées en 2025 :

- **AGE du 21 février 2025 (5ème résolution)** : délégation de compétence au Conseil d'Administration pour l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec un plafond global de 37,5 m€. Cette délégation a été utilisée pour les émissions des OCA A-01, B-01, A-02, B-02 et B-03. Elle a depuis été remplacée ;
- **AGM du 10 juin 2025** : nouvelle délégation de compétence en remplacement de la précédente, avec un plafond global porté à 500 m€. Cette délégation a été utilisée pour les émissions des OCA A-03, A-04, B-04 et A-05.

La Société a émis par l'intermédiaire de la filiale Capital B Luxembourg SA des obligations convertibles en actions (OCA) dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Caractéristiques	Modalités
Valeur nominale	1,00 €
Prix d'émission	À la valeur nominale
Coupon	0%
Maturité	5 ans à compter de leur émission (respectivement le 3 avril pour les OCA B-01 et le 13 juin 2025 pour les OCA B-02)
Remboursement	95% de la dette nominale. Si les OCA n'ont pas été converties avant leur maturité, elles sont remboursées à maturité en BTC ou en EUR au prix de cession des BTC ou converties en actions, au gré du porteur et au prix de conversion.
Transfert	Les OCA sont librement transférables. Elles ne sont ni cotées ni admises en Euroclear.
Souscription	En numéraire (euros) ou en BTC (en nature)
Actions Nouvelles	Les actions de la Société émises en cas de conversion des OCA porteront jouissance courante à compter de leur date d'émission. Elles auront les mêmes droits que ceux attachés aux actions ordinaires existantes et feront l'objet d'une admission aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris ou autre marché.
Suretés	Le remboursement des OCA n'est garanti par aucune sureté.

## 1. Conversions d'OCA (55.445.392 actions – 34.569.507 €)

Au 31 décembre 2025, 55.445.392 actions nouvelles ont été créées par conversion d'obligations convertibles en actions (OCA A-01, A-02, B-01 et B-02) pour un montant total de 34.569.507 euros (dont 2.217.816 € en nominal et 32.351.691 € en primes d'émission) :

Type	OCA émises	Date d'émission	Date de maturité	Souscription	OCA converties	Actions émises	OCA restantes
OCA A-01	1.000.000	avr.-25	avr.-30	1.000.000 €	1.000.000	1.838.235	-
OCA B-01	48.584.905	avr.-25	avr.-30	48.584.905 €	14.471.581	26.602.170	34.113.324
OCA A-02	1.500.000	mai-25	mai-30	1.500.000 €	1.500.000	2.121.040	-
OCA B-02	72.877.357	mai/juin-25	mai/juin-30	72.877.357 €	17.597.929	24.883.947	55.279.428
OCA A-03	6.000.000	juin-25	juin-30	6.000.000 €	-	-	6.000.000
OCA B-03	4.610.177	juin-25	juin-30	4.610.177 €	-	-	4.610.177
OCA A-04	5.000.000	juil.-25	juil.-30	5.000.000 €	-	-	5.000.000
OCA B-04	5.045.020	juil.-25	juil.-30	5.045.020 €	-	-	5.045.020
OCA A-05	6.500.000	août-25	août-30	6.500.000 €	-	-	6.500.000
<b>TOTAL</b>	<b>151.117.459</b>	<b>.</b>	<b>.</b>	<b>151.117.459 €</b>	<b>34.569.510</b>	<b>55.445.392</b>	<b>116.547.949</b>

## 2. Augmentations de capital (23.448.673 actions – 41.605.073 €)

Au cours de l'année 2025, les augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription ont été réalisées entre mai et septembre 2025, pour un montant total de 41.605.073 euros (dont 937.947 € en nominal et 40.667.126 € en primes d'émission) :

- 7 mai 2025 : 8.790.039 actions à 1,0932 € - 9.609.271 €,
- 19 mai 2025 : 3.368.258 actions à 1,2790 € - 4.308.002 €,
- 19 mai 2025 : 3.320.174 actions à 1,2790 € - 4.246.503 €,
- 18 juillet 2025 : 1.248.439 actions à 4,005 € - 4.999.998 €,
- 6 août 2025 : 1.721.763 actions à 2,9040 € - 5.000.000 €,
- 6 août 2025 : 2.500.000 actions à 3,4693 € - 8.673.250 €,
- 11 septembre 2025 : 1.500.000 actions à 1,6867 € - 2.530.050 €,
- 17 septembre 2025 : 1.000.000 actions à 2,2380 € - 2.238.000 €.

## 3. Programme ATM (6.235.247 actions – 21.551.000 €)

Dans le cadre du programme de type « At The Market » (ATM) conclu avec TOBAM, les opérations suivantes ont été réalisées entre le 16 juin et le 13 octobre 2025 pour un total de 6.235.247 actions et 21.551.000 euros (dont 249.410 € en nominal et 21.301.590 € en primes d'émission) :

- 16 juin 2025 : 1.603.306 actions au prix moyen de 4,485 € - 7.191.144 €,
- 23 juin 2025 : 800.690 actions au prix moyen de 5,085 € - 4.071.369 €,
- 1er juillet 2025 : 200.300 actions au prix moyen de 5,251 € - 1.051.795 €,
- 7 juillet 2025 : 739.000 actions au prix moyen de 4,056 € - 2.997.177 €,
- 13 juillet 2025 : 282.201 actions au prix moyen de 3,949 € - 1.114.496 €,
- 21 juillet 2025 : 385.150 actions au prix moyen de 4,104 € - 1.580.603 €,
- 8 septembre 2025 : 1.019.000 actions au prix moyen de 1,723 € - 1.756.054 €,
- 15 septembre 2025 : 443.000 actions au prix moyen de 1,677 € - 742.906 €,

- 22 septembre 2025 : 263.000 actions au prix moyen de 1,740 € - 457.515 €,
- 6 octobre 2025 : 332.600 actions au prix moyen de 1,144 € - 380.528 €,
- 13 octobre 2025 : 167.000 actions au prix moyen de 1,242 € - 207.414 €.

#### **4. Émission et exercice de BSA (6.870.353 actions - 3.737.472 €)**

Le 11 avril 2025, la Société a procédé à l'attribution gratuite de 93.384.449 BSA 2025-01 à l'ensemble des actionnaires (1 BSA par action détenue au 10 avril 2025). Chaque lot de 7 BSA donne droit à la souscription d'une action nouvelle au prix de 0,544 euro. Les BSA sont négociables sur Euronext Growth et exerçables jusqu'au 10 avril 2026.

Au 31 décembre 2025, 6.870.353 actions nouvelles ont été émises au titre de l'exercice des BSA 2025-01, pour un total de 3.737.472 euros (dont 274.814€ en nominal et 3.462.658€ en primes d'émission).

#### **5. Programme ABB (37.508.088 actions - 58.137.536 €)**

Une opération de placement accéléré par construction du livre d'ordres (« Accelerated Bookbuilding » - ABB) a été réalisée le 16 septembre 2025, portant sur l'émission de 37 508 088 actions nouvelles, pour un montant total, prime d'émission incluse, de 58.137.536 euros.

#### **6. Mesures d'ajustement économiques (4.062.914 actions – 2.210.225 €)**

Conformément aux stipulations contractuelles des BSA 2025-01, des mesures d'ajustement ont donné lieu à l'émission de 4.062.914 actions nouvelles supplémentaires pour un montant total de 2.210.225 euros :

- • 2.389.170 actions le 18 juin 2025 – 1.299.708 €,
- • 1.250.000 actions le 6 septembre 2025 – 680.000 €,
- • 423.744 actions le 12 novembre 2025 – 230.517 €.

### **Acquisition de BTC**

Ces opérations de renforcement des fonds propres ont notamment permis au Groupe de poursuivre sa stratégie d'accumulation de bitcoin conformément à sa stratégie de Bitcoin Treasury Company, lui permettant de détenir au 31 décembre 2025, 1.560 BITCOIN (BTC) comme actif de trésorerie pour une valeurs d'acquisition de 145.980.608 euros, soit un cours moyen de 93.577,31 €.

### **Constitution de CAPITAL B LUXEMBOURG SA**

Le 13 février 2025, THE BLOCKCHAIN GROUP a constitué la société CAPITAL B LUXEMBOURG SA, société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est situé à Luxembourg, au capital de 30.000 euros détenue à 100 %.

Cette filiale a pour objet principal la détention d'intérêts, de participations ou de créances dans toutes sociétés ou entreprises, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que la gestion de ces intérêts et participations. C'est par l'intermédiaire de cette entité que les deux tranches d'obligations convertibles en actions (OCA) ont été émises au cours de l'exercice 2025.

## Cotation sur le marché OTCID

Le 9 juillet 2025, la Société a annoncé être engagée dans les dernières étapes du processus de cotation sur le marché US OTCID, un compartiment d'OTC Markets Group.

L'opération ne donnera lieu à aucune émission de nouveaux titres ni à une levée de capital. Dans le cadre de cette cotation, les teneurs de marché acquerraient des actions existantes de la Société sur Euronext Growth Paris en les rendant accessibles à la négociation aux États-Unis, via un ticker spécifique accessible via les courtiers traditionnels US, une cotation en dollar américain, et un mécanisme de règlement-livraison intégré aux standards du marché local.

OTCID est le point d'entrée stratégique pour les entreprises internationales souhaitant disposer d'un cadre transparent afin d'interagir avec les investisseurs américains grâce à une communication régulière et cohérente.

La Société a annoncé le 13 avril 2026, la finalisation du processus de cotation et d'accessibilité de son code mnémorique CPTLF sur le marché US OTCID, à la suite de la validation par la FINRA au titre de la Rule 211, permettant désormais à des intermédiaires financiers d'initier et de publier des cotations actives sur le titre.

## Changement de dénomination commerciale

Le 21 juillet 2025, la Société a annoncé l'adoption d'un nouveau nom commercial : « CAPITAL B ». Ce changement de nom reflète l'ambition de la Société depuis l'adoption de sa stratégie de Bitcoin Treasury Company en novembre 2024.

Le nouveau nom commercial « CAPITAL B » remplacera progressivement l'ancien sur les plateformes financières.

Par ailleurs, le Groupe a annoncé la mise en ligne d'un nouveau site internet, ainsi que le déploiement d'une nouvelle identité visuelle, incluant notamment un nouveau logo.

## Création d'une filiale à Abu Dhabi (Emirats Arabes Unis)

Une nouvelle filiale à Abu Dhabi, a été créée le 26 août 2025 afin de centraliser les activités de relations investisseurs et d'opérations sur les marchés de capitaux et, à ce jour, ne donne lieu à aucune facturation ou refacturation à la société mère.

## Transmissions Universelles de Patrimoine (TUP)

Le 21 novembre 2025, THE BLOCKCHAIN GROUP en tant qu'associé unique, la décision de dissolution sans liquidation de deux filiales détenues à 100 %, Trimaesys et Block Invest, entraînant la transmission universelle de leur patrimoine à la société mère conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil. La TUP est devenue effective le 26 décembre 2025, à l'expiration du délai d'opposition de 30 jours.

Ces opérations ont généré des malis de fusion comptabilisés en charges financières, pour un montant total de 9.940 k€ (dont 9.930 k€ au titre de Trimaesys et 10 k€ au titre de Block Invest), correspondant à l'écart entre la valeur comptable des titres détenus et les actifs nets déficitaires transmis. Les principaux actifs repris par THE BLOCKCHAIN GROUP au titre de ces TUP comprennent notamment la participation de 150 k€ dans TRIMANE, précédemment détenue par Trimaesys.

## Continuité d'exploitation

Le Tribunal de Commerce de Nanterre a homologué le 24 juillet 2024 le plan de continuation, mettant fin à la procédure de redressement judiciaire. Ce plan prévoit un remboursement des dettes étalé sur 10 ans (ou, pour certains créanciers, un remboursement en 4 ans de 46 % avec abandon du solde). Au 31 décembre 2025, la Société a respecté l'ensemble des échéances prévues par le plan. Le passif définitif n'est pas encore arrêté en raison de la contestation de certaines créances.

A ce jour, le passif définitif de la procédure n'est pas encore arrêté en raison de la contestation de certaines créances qui seront jugées ultérieurement.

En l'état et compte tenu des créances admises, le plan de continuation se présente comme suit :

Plan de remboursement sur dix ans :

En euros	23/07/2025	23/07/2026	23/07/2027	23/07/2028	23/07/2029
<b>Total déclaré</b>	<b>1%</b>	<b>1%</b>	<b>5%</b>	<b>6%</b>	<b>8%</b>
<b>2.185.511,49</b>	<b>21.855,11</b>	<b>21.855,11</b>	<b>109.275,57</b>	<b>131.130,69</b>	<b>174.840,92</b>

En euros	23/07/2030	23/07/2031	23/07/2032	23/07/2033	23/07/2034
<b>Total déclaré</b>	<b>10%</b>	<b>12%</b>	<b>14%</b>	<b>19%</b>	<b>24%</b>
<b>2.185.511,49</b>	<b>218.551,15</b>	<b>262.261,38</b>	<b>305.971,61</b>	<b>415.247,18</b>	<b>524.522,76</b>

Plan de remboursement sur quatre ans en contrepartie du remboursement de 46% de la dette déclarée :

En euros		23/07/2025	23/07/2026	23/07/2027	23/07/2028
<b>Option courte</b>	<b>Montant</b>	<b>1%</b>	<b>5%</b>	<b>15%</b>	<b>25%</b>
<b>Total</b>	<b>287.818,23</b>	<b>2.878,18</b>	<b>14.390,91</b>	<b>43.172,73</b>	<b>71.954,56</b>

Soit une échéance totale par année :

En euros	23/07/2025	23/07/2026	23/07/2027	23/07/2028	23/07/2029
<b>Total échéance</b>	<b>25.286,41</b>	<b>36.246,03</b>	<b>152.448,31</b>	<b>203.085,25</b>	<b>307.237,31</b>

En euros	23/07/2030	23/07/2031	23/07/2032	23/07/2033	23/07/2034
<b>Total échéance</b>	<b>350.947,53</b>	<b>262.261,38</b>	<b>305.971,61</b>	<b>415.247,18</b>	<b>524.522,76</b>

Les prévisions de trésorerie, qui tiennent compte des dernières prévisions d'activité ainsi que des bitcoins détenus, ont été établies sur la base d'hypothèses conformes à la nouvelle stratégie du Groupe. Le Groupe dispose de 59 BTC alloués à ses besoins opérationnels.

En effet, grâce à la mise en œuvre de la stratégie d'optimisation de trésorerie, le Groupe dispose d'une trésorerie disponible plus importante et d'une réserve significative d'actifs numériques, qui pourrait lui permettre d'obtenir des financements complémentaires au besoin.

Le Groupe est donc moins dépendant des performances opérationnelles de ses filiales et dispose de nouvelles ressources de financement.

La date d'arrêté des comptes a été constatée par le Conseil d'Administration le 30 avril 2026.

## Référentiel comptable

Les comptes annuels sont établis en application du PCG (règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014), actualisé des textes postérieurs et des avis de l'ANC, selon le modèle simplifié prévu à l'article L. 123-16 du Code de Commerce. Les règles comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses fondamentales de continuité de l'exploitation, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes, sous la réserve de l'application du règlement ANC n° 2022-06 applicable depuis le 1er janvier 2025.

## Changements de méthode comptable - Règlement ANC n° 2022-06

Les principales évolutions introduites par le règlement ANC 2022-06 sont :

- la définition du résultat exceptionnel est restreinte aux produits et charges directement liés à des événements majeurs et inhabituels ;
- la technique du transfert de charges est supprimée ; les écritures sont reclassées selon les nouveaux schémas comptables.

## Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement composées de fichiers d'adresses mails et figurent à l'actif à leur valeur historique d'acquisition. Elles sont amorties en proportion du nombre d'adresses invalides à la date de l'arrêté des comptes.

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif à leur coût d'acquisition, diminué d'un amortissement linéaire. Durées d'utilisation : agencements et installations 5 à 10 ans, matériel de bureau 3 à 5 ans, mobilier de bureau 3 à 10 ans.

## Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition (prix d'achat + coûts directement attribuables). Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité devient inférieure à la valeur comptable. La valeur d'utilité est déterminée par une analyse multicritère (quote-part des capitaux propres, flux prévisionnels sur 5 ans).

## Actions propres

Les actions propres acquises pour couvrir des plans de stock-options sont classées en VMP ; les autres mouvements (notamment contrat de liquidité) sont classés en « autres titres immobilisés ».

## Créances clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation spécifique est constituée sur les créances présentant un risque d'irrecouvrabilité, en fonction de l'ancienneté, la nature et le niveau du risque.

## Opérations en devises

Les transactions en devises sont comptabilisées au cours du jour. Les éléments monétaires sont convertis au cours de clôture. Les écarts sont portés en « Écarts de conversion ». Les pertes latentes non compensées font l'objet d'une provision pour risque de change.

## Valeurs mobilières de placement - Bitcoin

Lorsque l'entité détient, par souscription ou acquisition, des jetons ne présentant pas les caractéristiques de titres financiers, de contrats financiers ou de bons de caisse, sans intention d'utilisation des services associés ou de la livraison des biens associés, ces jetons sont comptabilisés dans le numéro de compte 5202 « jetons détenus ».

Les bitcoins répondent à la définition des jetons au sens de l'article 619-1 du PCG. Ils sont comptabilisés au débit du compte 5202 - Jetons détenus.

Les variations de valeurs transitent par des comptes transitoires au bilan, sans produit latent, avec provision en cas de moins-value latente (PCG art. 619-12).

Les valeurs vénales sont déterminées à la date clôture, sur base des dernières informations fiables disponibles.

Cours retenu au 31/12/2025 : 1 BTC = 74.551,26 € (Bloomberg).

Les variations de valeur vénale des jetons détenus sont inscrites au bilan en contrepartie de comptes transitoires :

- à l'actif du bilan en cas de perte latente,
- au passif du bilan en cas de gain latent.

## Indemnités de fin de carrière

La Société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite, présentée en engagements hors bilan.

## Amortissements dérogatoires

Les frais accessoires d'acquisition de titres de participation ont été incorporés à leur coût d'entrée (art. R. 123-179 Code du CC) et font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur cinq ans (art. 39, 3° du 1 CGI). La dotation de l'exercice s'élève à 7.032 euros.

## Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel (ANC n° 2022-06).

En vertu de l'article 27 du règlement ANC n° 2022 06, les impacts sur le compte de résultat de l'exercice précédent l'exercice de première application sont présentés selon ces modèles, le cas échéant, en procédant à des reclassements :

En euros	Exercice 2025 (12 mois)	Exercice 2024 (ANC)	Exercice 2024 (12 mois)
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	-	-	-
Prestations de services	780.000	1.772.790	1.772.790
Locations (refacturation)	672.000	676.200	676.200
Subventions d'exploitation	4.167	-	-
Autres produits de gestion courante	196	415	415
Transferts de charges	-	-	42.942
Abandon de créance	-	2.514.074	-
Reprise sur provision	-	1.103.331	-
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>1.456.363</b>	<b>6.066.810</b>	<b>2.492.347</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	-	-	-
Autres achats et charges externes	388.353	59.823	59.823
Services extérieurs	856.469	985.160	985.160
Autres services extérieurs	2.192.140	1.011.187	532.131
Impôts, taxes et versements assimilés	20.890	4.823	4.823
Salaires et traitements	554.380	331.425	374.367
Charges sociales	232.513	182.555	182.555
Autres charges de gestion courante	2.572	22.807	13
Dotations amort. & prov. (exploitation)	72.845	2.085.043	2.085.043
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>4.320.162</b>	<b>4.682.823</b>	<b>4.223.915</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(2.863.800)</b>	<b>1.383.987</b>	<b>(1.731.568)</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	-	-	-
Gains de change	7.885	347.175	347.175
Autres produits financiers (dont reprises)	2.426.419	4.466.001	4.466.000
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>2.434.304</b>	<b>4.813.176</b>	<b>4.813.175</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	-	-	-
Intérêts et charges assimilées	-	19.535	19.535
Pertes de change	5.392	735	735
Mali de fusion (TUP)	9.940.643	4.575.518	4.575.518
Dotations prov. financières	30.350.104	-	-
VNC actifs cédés (immo. financières)	-	5.342.794	-
<b>TOTAL CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>40.296.140</b>	<b>9.938.582</b>	<b>4.595.788</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>(37.861.835)</b>	<b>(5.125.406)</b>	<b>217.387</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>(40.725.635)</b>	<b>(3.741.419)</b>	<b>(1.514.181)</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	-	-	-
Produits except. opérations de gestion	-	-	2.514.074
Produits cession immo. financières	-	-	1
Autres produits exceptionnels	648.079	-	-
Reprises sur provisions exceptionnelles	687.724	322.129	1.425.460
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>1.335.803</b>	<b>322.129</b>	<b>3.939.535</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	-	-	-
Amendes et pénalités	-	-	22.794
Autres charges exceptionnelles	224.784	-	479.056
VNC actifs cédés (immo. financières)	-	-	5.342.794
Dotations amort. dérogatoires	7.032	429.538	429.538
Dotations provisions exceptionnelles	130.000	-	-
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>361.816</b>	<b>429.538</b>	<b>6.274.182</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>973.987</b>	<b>(107.409)</b>	<b>(2.334.647)</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>(39.751.648)</b>	<b>(3.848.828)</b>	<b>(3.848.828)</b>

## Note 4 : Informations sur le bilan

### Immobilisations incorporelles et corporelles

#### Mouvements - Valeurs brutes

VALEURS BRUTES	31/12/2024	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
<b>IMMO. INCORPORELLES</b>	-	-	-	-
Concessions, brevets, logiciels	79.650	529	-	80.179
<b>Total</b>	<b>79.650</b>	<b>529</b>	-	<b>80.179</b>
<b>IMMO. CORPORELLES</b>	-	-	-	-
Instal. générales & aménagements	316.621	67.037	-	383.658
Matériel de bureau et informatique	38.101	132.811	-	170.913
Mobilier de bureau	50.276	23.487	-	73.763
<b>Total</b>	<b>404.998</b>	<b>223.336</b>	-	<b>628.334</b>
<b>TOTAL</b>	<b>484.648</b>	<b>223.865</b>	-	<b>708.513</b>

Les augmentations des immobilisations corporelles proviennent principalement de la TUP de la société Trimaesys pour 218 k€ (matériel informatique 128 k€, aménagements 67 k€, mobilier 23 k€).

#### Mouvements - Amortissements

AMORT. & DÉPRÉCIATIONS	31/12/2024	Dotations	Reprises	31/12/2025
<b>IMMO. INCORPORELLES</b>	-	-	-	-
Concessions, brevets, logiciels	-	529	-	529
<b>Total</b>	-	<b>529</b>	-	<b>529</b>
<b>IMMO. CORPORELLES</b>	-	-	-	-
Instal. générales & aménagements	230.259	125.393	-	355.652
Matériel de bureau et informatique	27.734	130.407	-	158.141
Mobilier de bureau	28.140	28.574	-	56.714
<b>Total</b>	<b>286.133</b>	<b>284.375</b>	-	<b>570.508</b>
<b>TOTAL</b>	<b>286.133</b>	<b>284.904</b>	-	<b>571.037</b>

## Immobilisations financières

### Mouvements des valeurs brutes

VALEURS BRUTES	31/12/2024	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
Actions propres (1)	25.869	-	-	25.869
Titres de participations (2)	24.165.549	180.000	8.956.653	15.388.896
Dépôts et cautionnements (3)	247.638	29.512	-	277.150
<b>Total</b>	<b>24.439.056</b>	<b>209.512</b>	<b>8.956.653</b>	<b>15.691.915</b>

- (1) Les actions propres sont classées selon les modalités suivantes : Les actions propres acquises en vue de couvrir des plans de stocks options présents et à venir sont classées en Valeurs mobilières de placement ; Tous les autres mouvements sont classés en « autres titres immobilisés ».
- (2) La diminution des titres de participations provient de la Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) réalisée pour les sociétés Trimaesys (8,9 m€) et Block Invest. Les augmentations correspondent pour partie à la TUP de la société Trimaesys, qui détenait une participation de 150 k€ dans TRIMANE, et également à la constitution de la société TBG Luxembourg Group, d'un montant de 30 k€ correspondant à la totalité du capital.
- (3) Les augmentations des dépôts et cautionnements proviennent essentiellement de la Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) de la société Trimaesys. Ils correspondent principalement à aux dépôts de garantie des anciens locaux et des bureaux de Toulouse de la société TRIMANE.

### Détail des titres de participation - Valeurs brutes

Filiales	31/12/2024	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
BF EUROPE	1.348	-	-	1.348
Block Invest	31.354	-	31.354	-
DIP TEK	5.000	-	-	5.000
ENIBLOCK	2.520.276	-	-	2.520.276
IORGA GROUP	1.807.266	-	-	1.807.266
TBG CSF	1.880	-	-	1.880
TBG LAND	1.270	-	-	1.270
TBG LUXEMBOURG	-	30.000	-	30.000
TBG NORTH AMERICA	6.799	-	-	6.799
TRIMAESYS	8.925.299	-	8.925.299	-
TRIMANE	-	150.000	-	150.000
YFC	10.865.056	-	-	10.865.056
<b>TOTAL</b>	<b>24.165.549</b>	<b>180.000</b>	<b>8.956.653</b>	<b>15.388.896</b>

Les augmentations correspondent à la création de la filiale Capital B Luxembourg pour 30 k€ et aux titres de la société TRIMANE à la suite de la TUP de la société Trimaesys qui était la holding intermédiaire du groupe TRIMANE. La Société détient à ce jour, directement l'intégralité du capital de sa filiale TRIMANE.

La diminution des titres de participations provient de la Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) réalisée pour les sociétés Trimaesys (8,9 m€) et Block Invest.

## Dépréciations des titres de participation

Dépréciations	31/12/2024	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
BF EUROPE	1.348	-	-	1.348
Block Invest	31.354	-	31.354	-
ENIBLOCK	2.520.276	-	-	2.520.276
TBG CSF	1.880	-	-	1.880
TBG LAND	1.270	-	-	1.270
TBG NORTH AMERICA	6.799	-	-	6.799
YFC	10.865.056	-	-	10.865.056
<b>Total</b>	<b>13.427.983</b>	<b>-</b>	<b>31.354</b>	<b>13.396.629</b>

Suite à la Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) de la société Block Invest, les titres de société Block Invest, entièrement dépréciés, ont été sortis de l'actif.

## Valeurs nettes des titres de participation

Filiales	31/12/2024	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
DIP TEK	5.000	-	-	5.000
IORGA GROUP	1.807.266	-	-	1.807.266
TBG LUXEMBOURG	-	30.000	-	30.000
TRIMAESYS	8.925.299	-	8.925.299	-
TRIMANE	-	150.000	-	150.000
<b>TOTAL</b>	<b>10.737.565</b>	<b>180.000</b>	<b>8.925.299</b>	<b>1.992.266</b>

Les actions propres sont classées selon les modalités suivantes : Les actions propres acquises en vue de couvrir des plans de stocks options présents et à venir sont classées en Valeurs mobilières de placement.

Tous les autres mouvements sont classés en « autres titres immobilisés ». L'augmentation est dû à la Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) de la société Trimaesys qui détenait des actions TBG.

## Créances clients et comptes rattachés

Les variations des valeurs brutes et des dépréciations s'analysent comme suit :

En euros	31/12/2025	31/12/2024
Créances - Clients	5.370.717	4.883.747
Créances - Clients douteux	2.938.843	2.938.843
Dépréciations créances	(2.591.578)	(2.591.578)
<b>Total</b>	<b>5.717.983</b>	<b>5.231.012</b>

## Autres créances et comptes de régularisation

En euros	31/12/2025	31/12/2024
Créances fiscales et sociales	600.490	602.194
Comptes courants nets de dépréciation	4.774.512	4.541.915
Débiteurs et avances diverses	55.856	5.415
Avances et acomptes fournisseurs	16.848	-
<b>Autres créances</b>	<b>5.447.706</b>	<b>5.149.524</b>
Différence d'évaluation (BTC)	29.653.051	-
Charges constatées d'avance	193.833	185.927
<b>Total</b>	<b>35.835.272</b>	<b>5.335.450</b>

Une perte latente de 29 m€ a été constatée au 31 décembre 2025 correspondant à la moins-value latente BTC détenus. Pour rappel, le cours de clôture du BTC s'établit à 74. 551,26 €.

### État des échéances des créances

En euros	31/12/2025	- 1 an	+ 1 an / - 5 ans
Créances - Clients	5.310.717	5.310.717	-
Créances - Clients douteux	2.938.843	-	2.938.843
Créances fiscales et sociales	600.490	600.490	-
Comptes courants	4.774.512	4.774.512	-
Débiteurs et avances	55.856	55.856	-
Différence d'évaluation (BTC)	29.653.051	29.653.051	-
Avances et acomptes fournisseurs	16.848	16.848	-
Charges constatées d'avance	193.833	193.833	-
<b>Total</b>	<b>44.084.833</b>	<b>41.145.989</b>	<b>2.938.843</b>

## Trésorerie et instruments financiers

### Disponibilités

En euros	31/12/2025	31/12/2024
Disponibilités (1)	1.800.895	144.247
Obligations (OCA converties) (2)	7.064.607	-
<b>Total</b>	<b>8.865.502</b>	<b>144.247</b>
Concours bancaires courants (passif)	7.375	6.942
<b>Trésorerie nette</b>	<b>8.858.128</b>	<b>137.305</b>

(1) Au 31 décembre 2025, The Blockchain Group dispose de 1 800 895 € de disponibilités.

(2) Les obligations correspondent aux OCA émises par la filiale Luxembourgeoise ayant déjà été converties.

### Instruments financiers (Actifs numériques)

En euros	31/12/2025	31/12/2024	Variation
BTC (coût d'acquisition)	145.980.608	3.205.305	142.775.303
+/- Latente BTC	(29.653.051)	412.360	(30.065.411)
<b>Total</b>	<b>116.327.557</b>	<b>3.617.665</b>	<b>112.709.892</b>

En application de sa stratégie, la Société a fait l'acquisition de 1.520 BTC pour un montant global de 142,8 m€, après avoir acquis 40 BTC en 2024 pour 3,2 m€.

Au 31 décembre 2025, la Société détient 1.560 BTC pour un coût d'acquisition total de 146 m€.

Une moins-value latente de 29,7 m€ a été constatée à la clôture (cours : 1 BTC = 74.551,26€).

Une provision pour risques et charges a été constatée pour le même montant.

## Capitaux propres

### Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Primes	Report à nouv.	Résultat	Amort. dér.	Total
<b>Sit. au 31/12/2024</b>	<b>3.735.378</b>	<b>35.451.240</b>	<b>(30.516.982)</b>	<b>(3.848.828)</b>	<b>538.679</b>	<b>5.359.487</b>
Augment. de capital	5.342.827	153.915.140	-	-	-	159.257.967
Affect. résultat 2024	-	-	(3.848.828)	3.848.828	-	-
Résultat exercice	-	-	-	(39.751.648)	-	(39.751.648)
Amort. dérogatoires	-	-	-	-	7.032	7.032
<b>Sit. au 31/12/2025</b>	<b>9.078.205</b>	<b>189.366.380</b>	<b>(34.365.810)</b>	<b>(39.751.648)</b>	<b>545.711</b>	<b>124.872.838</b>

### Mouvements sur le capital social

En euros	Nombre d'actions	Nominal (€)	Montant (€)
Situation au 31/12/2024	93.384.449	0,04	3.735.378
Variation	133.570.667	0,04	5.342.827
<b>Situation au 31/12/2025</b>	<b>226.955.116</b>	<b>0,04</b>	<b>9.078.205</b>

La Société détient au 31 décembre 2025, 85 944 de ses propres actions, acquises dans le cadre d'un programme de rachat (art. L. 225-209-1 C. com.), privées de droits pécuniaires et extra-pécuniaires.

Le nombre d'AGA en circulation est de 220 000 actions (dilution potentielle de 0,1 %), avec une période d'acquisition et de conservation d'un an chacune.

## Provisions et dépréciations

Nature	31/12/2024	Dotations	Reprises	31/12/2025
<b>PROVISIONS RÉGLEMENTÉES (1)</b>	-	-	-	-
Amortissements dérogatoires	538.679	7.032	-	545.711
<b>Sous-total</b>	<b>538.679</b>	<b>7.032</b>	-	<b>545.711</b>
<b>PROV. RISQUES &amp; CHARGES (2)</b>	-	-	-	-
Provisions pour litiges	1.500.000	-	-	1.500.000
Autres provisions charges	1.293.519	29.653.051	557.724	30.388.846
<b>Sous-total</b>	<b>2.793.519</b>	<b>29.653.051</b>	<b>557.724</b>	<b>31.888.846</b>
<b>DÉPRÉCIATIONS (3)</b>	-	-	-	-
Dépréc. Participations	13.427.983	-	31.354	13.396.629
Dépréc. Créances clients	2.591.578	-	-	2.591.578
Dépréc. des C/C	3.287.402	697.053	-	3.984.455
<b>Sous-total</b>	<b>19.306.963</b>	<b>697.053</b>	<b>31.354</b>	<b>19.972.662</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>22.639.161</b>	<b>30.357.136</b>	<b>589.078</b>	<b>52.407.220</b>

## Amortissements dérogatoires

Les frais accessoires engagés lors de l'acquisition de titres de participation ont été incorporés à leur coût d'entrée, conformément à l'option prévue par l'article R. 123-179 du Code de commerce. En application des dispositions du 3° du 1 de l'article 39 du CGI, ces frais font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur cinq ans à raison d'un cinquième par an.

## Provisions pour risques & charges

Elles correspondent :

- 1.500 k€ pour faire face à une créance déclarée au passif dans le cadre du Redressement Judiciaire, créance contestée par la Société ;
- 36 k€ de provision pour couvrir un risque social sur des opérations passées ;
- 200 k€ de provision pour restructuration (fermeture de filiales étrangères notamment) ;
- 500 k€ de provisions pour comblement de passif de sociétés en liquidation judiciaire.

La dotation au 31/12/2025 correspond à la constitution :

- d'une provision pour charges à la suite de l'évaluation de la valeur du portefeuille des BTC à la clôture de l'exercice, soit une moins-value latente de 29 653 k€.

Les reprises sur provisions effectuées au cours l'exercice 2025 correspondent pour :

- 358 k€ à la diminution de la provision pour couvrir un risque social sur des opérations passées prescrites ;
- 200 k€ à la diminution de la provision pour restructuration à la suite de la réalisation des fermetures de filiales étrangères ;
- les dépréciations correspondent principalement :
  - 521 k€ de la dépréciation du compte courant lié au crédit vendeur TBG NA Consulting,
  - 160 k€ d'ajustement sur la dépréciation du C/c de YFC.

## Emprunts et dettes financières

En euros	31/12/2025	31/12/2024
Billets à ordre (1)	801.379	801.379
Concours bancaires courants	7.375	6.254
Dettes financières intragroupe (2)	2.879.358	7.345.017
<b>TOTAL</b>	<b>3.688.111</b>	<b>8.152.650</b>

(1) Les billets à ordre ont été intégrés dans le plan de continuation

(2) Les dettes financières intragroupe correspondent aux comptes courants des filiales de la société.

## Détail des dettes financières intragroupe

En euros	31/12/2025	31/12/2024
Avance Shopbot Canada	-	2.426.419
Avance Itaque	-	34.392
Avance Trimaesys	-	3.822
Avance Trimane	2.838.440	4.814.888
YFC	3.386	3.386
Blockchain Land	14.855	8.161
BF Europe	3.860	3.860
Avance iORGA	12.241	41.201
Dipteck	6.576	3.345
Block Invest	-	5.543
<b>TOTAL</b>	<b>2.879.358</b>	<b>7.345.017</b>

## Echéances des emprunts et dettes financières

En €	31/12/2025	- 1 an	+ 1 an / - 5 ans
Emprunts et dettes financières Groupe	2.879.358	2.879.358	.
Billet à ordre	801.379	8.251	793.128
Concours bancaires courants	7.375	7.375	.
<b>TOTAL</b>	<b>3.688.111</b>	<b>2.894.983</b>	<b>793.128</b>

## Dettes fournisseurs et comptes rattachés

En euros	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs	2.767.603	3.173.734
dont dettes intragroupe	1.763.506	1.742.586
dont dettes RJ (1)	400.113	848.808
Factures non parvenues	496.815	184.227
<b>Total</b>	<b>3.264.419</b>	<b>3.357.961</b>

(1) Les dettes RJ sont intégrées dans le plan de continuation homologué par le Tribunal de Commerce de Nanterre le 24 juillet 2024.

## Échéances des dettes fournisseurs

En euros	31/12/2025	- 1 an	+ 1 an / - 5 ans
Fournisseurs	2.767.603	2.389.346	378.257
Factures non parvenues	496.815	496.815	-
<b>Total</b>	<b>3.264.419</b>	<b>2.886.162</b>	<b>378.257</b>

## Autres dettes et comptes de régularisation

En euros	31/12/2025	31/12/2024
Clients créditeurs - Avoirs à établir	60.000	250.000
Personnel et comptes rattachés	40.402	59.745
Sécurité sociale et organismes sociaux	432.822	436.727
Taxe sur la valeur ajoutée	3.608.328	3.677.988
Autres impôts, taxes et assimilés	45.601	55.034
Dettes sur immobilisations	165.000	165.000
Crédit vendeur Iorga et S2M	54.415	54.415
Autres dettes	517.611	607.087
<b>TOTAL</b>	<b>4.924.179</b>	<b>5.305.997</b>

### Echéances des autres dettes

En euros	31/12/2025	- 1 an	+ 1 an / - 5 ans
Clients créditeurs - Avoirs à établir	60.000	60.000	
Personnel et comptes rattachés	40.402	40.402	
Sécurité sociale et organismes sociaux	432.822	122.436	310.386
Taxe sur la valeur ajoutée	3.608.328	1.133.903	2.474.425
Autres impôts, taxes et assimilés	45.601	12.110	33.491
Dettes sur immobilisations	165.000	165.000	
Crédit vendeur Iorga et S2M	54.415	54.415	
Autres dettes	517.611	517.611	
<b>TOTAL</b>	<b>4.924.179</b>	<b>2.105.877</b>	<b>2.818.302</b>

Les dettes sociales inclus 58,5 k€ relative à la contribution patronale liée à l'attribution des AGA 2024 en fin d'année 2025.

La dette de TVA ayant été exclue du plan de redressement, elle fait l'objet d'un moratoire sur 2 ans à hauteur de 100 k€ par mois.

Les autres dettes correspondent principalement à des dettes antérieures au RJ et ont été intégrées au plan de continuation : organismes sociaux 310 k€, fiscales (CVAE, PAS) 33 k€.

## Note 5 : Informations sur le compte de résultat

### Répartition du chiffre d'affaires

En euros	31/12/2025	31/12/2024	Var. (€)	Var. (%)
Management Fees	780.000	1.772.789	(992.789)	-56 %
Location de bureaux	672.000	676.200	(4.200)	-1 %
<b>Total</b>	<b>1.452.000</b>	<b>2.448.989</b>	<b>(996.989)</b>	<b>-41 %</b>

L'ensemble du chiffre d'affaires a été réalisé en France.

### Autres produits d'exploitation

En euros	31/12/2025	31/12/2024	Var. (€)	Var. (%)
Subventions d'exploitation	4.167	-	4.167	-
Autres produits	196	415	(219)	-53 %
Reprises & Transferts	-	42.942	(42.942)	-100 %
<b>Total</b>	<b>4.363</b>	<b>43.357</b>	<b>(38.995)</b>	<b>-90 %</b>

### Charges d'exploitation - Achats et charges externes

En euros	31/12/2025	31/12/2024	Var. (€)	Var. (%)
Autres achats et charges ext.	132.528	43.709	88.819	+203 %
Sous-traitance	411.468	240.859	170.610	+71 %
Locations & crédit-bail	738.652	715.237	23.415	+3 %
Entretien & réparations	32.505	31.112	1.393	+4 %
Assurances	23.709	14.189	9.520	+67 %
Honoraires & commissions	1.320.327	428.400	891.927	+208 %
Publicité & communication	174.586	3.348	171.238	N/A
Frais de déplacement	153.767	6.103	147.663	N/A
Frais postaux & télécoms	12.875	19.930	(7.055)	-35 %
Services bancaires	436.544	74.227	362.318	+488 %
Autres charges exploitation	2.572	13	2.559	N/A
<b>Total</b>	<b>3.439.533</b>	<b>1.577.127</b>	<b>1.862.406</b>	<b>+118 %</b>

Les achats et charges externes s'élèvent à 3.440 k€ au 31 décembre 2025, contre 1.577 k€ au 31 décembre 2024, soit une progression de 1.862 k€ (+118 %).

Cette hausse s'explique principalement par trois postes qui concentrent 76 % de la variation : les honoraires et commissions (+892 k€), les droits de garde des BTC (+362 k€), et les frais de publicité et déplacements (+319 k€), en lien avec la montée en charge de l'activité BTC.

Les charges locatives (739 k€, +3 %) et d'entretien (33 k€, +4 %) restent stables, conformément à la structure de coûts fixes de la société.

## Charges de personnel

En euros	31/12/2025	31/12/2024	Var. (€)	Var. (%)
Salaires et traitements	554.380	374.367	180.013	48%
<i>dont rémunérations</i>	559.995	441.927	118.068	27%
<i>dont transfert de charges</i>	(34.749)	0	(34.749)	N/A
Charges sociales	232.513	182.555	49.958	27%
<b>Total</b>	<b>786.893</b>	<b>556.922</b>	<b>229.971</b>	<b>41%</b>

Les charges de personnel s'élèvent à 787 k€ au 31 décembre 2025, contre 557 k€ au 31 décembre 2024, soit une progression de 230 k€ (+41 %).

Les transferts de charges de personnel (-35 k€) correspondent aux remboursements de l'organisme de prévoyance au titre des maintiens de salaires. Ce poste était précédemment enregistré en transfert de charges sociales (compte 791) ; le reclassement en compte 649 résulte de l'application du règlement ANC n° 2022-06, qui impose le rattachement des transferts de charges à leur nature d'origine en charges d'exploitation.

## Dotations aux amortissements et provisions (exploitation)

En euros	31/12/2025	31/12/2024	Var. (€)	Var. (%)
Dot. aux amort. sur immo.	72.845	78.668	(5.822)	-7 %
Dot. aux dépréc. sur actif circ.	-	2.006.375	(2.006.375)	(100 %)
<b>Total</b>	<b>72.845</b>	<b>2.085.043</b>	<b>(2.012.198)</b>	<b>-97 %</b>

Les dépréciations sur actif circulant au 31/12/2024 correspondent aux dépréciations des créances clients

## Résultat financier

En euros	31/12/2025	31/12/2024
Reprises s/ amort. et prov. financières	-	4.466.000
Différences positives de change	7.885	327.202
Autres produits financiers (1)	2.426.419	19.973
<b>Total produits financiers</b>	<b>2.434.304</b>	<b>4.813.175</b>
Dot. aux amort., dépréc. et prov. (2)	30.350.104	-
Intérêts et charges assimilées	-	19.535
Différences négatives de change	5.392	735
Autres charges financières (3)	9.940.643	4.575.518
<b>Total charges financières</b>	<b>40.296.140</b>	<b>4.595.788</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>(37.861.835)</b>	<b>217.387</b>

- (1) Les produits financiers correspondent principalement à l'annulation de l'avance de 2.426 k€ de l'entité SHOPBOT Inc., présente au passif du bilan, suite à la procédure de liquidation de la société YFC qui détenait la société SHOPBOT Inc à 100% ;
- (2) Les dotations dépréciations financières correspondent à un complément de dépréciations du compte courant YFC pour 160 k€, à la constitution d'une dépréciation sur compte courant du crédit vendeur TBG NA Consulting pour 521 k€ et à une dépréciation de 29.653 k€ lié à la moins-value latente calculé sur la valorisation du portefeuille de BTC ;
- (3) Les Autres charges financières correspondent aux malis de fusion provenant de la TUP des sociétés Trimaesys pour 9.930 k€ et Block Invest pour 10 k€, à la suite des opérations de Transmissions Universelles du Patrimoine (TUP) survenues le 26 décembre 2025.

### Résultat exceptionnel

En euros	31/12/2025	31/12/2024
Reprises s/ amort., dépréc. et prov.	687.724	1.425.460
Autres produits exceptionnels	648.079	2.514.075
<b>Total produits exceptionnels (1)</b>	<b>1.335.803</b>	<b>3.939.535</b>
VNC immobilisations financières	-	5.342.794
Dot. aux amort., dépréc. et prov.	130.000	-
Dot. aux amort. dérogatoires	7.032	429.538
Autres charges exceptionnelles	224.784	501.850
<b>Total charges exceptionnelles (2)</b>	<b>361.816</b>	<b>6.274.182</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>973.987</b>	<b>(2.334.647)</b>

- les produits exceptionnels sont composés principalement de :
  - la sortie de l'actif net de l'entité SHOPBOT PTY pour 155 k€ (gain de change) ;
  - la sortie des dettes de 493 k€ listées dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire et pour lesquelles le juge-commissaire à prononcer constatations rejet (en application des dispositions de l'article L. 622-24 du code de commerce.
- les charges exceptionnelles sont principalement composées :
  - des frais de conseil liés aux fermetures des filiales américaines pour 91 k€,
  - des indemnités de rupture pour 130 k€.

### Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les bénéfices est nulle au titre de l'exercice 2025, en raison du résultat déficitaire de la Société.

## Rémunérations des organes de direction

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, aucune rémunération n'a été versée aux membres des organes d'administration et de direction.

## Honoraires des commissaires aux comptes

En application des articles R123-198 et R23314 du Code de Commerce, il est précisé que les honoraires des Commissaires aux Comptes relatifs aux prestations sur l'exercice 2025 recouvrent uniquement la mission légale et ont été enregistrés pour un montant de 126.310 € hors taxes.

## Engagements hors bilan

Les engagements de retraite (indemnités conventionnelles de départ) sont présentés en engagements hors bilan.

## Effectif moyen

Les effectifs au 31 décembre 2025 s'élèvent à 7 salariés, comme en 2024, tous de catégorie cadre.

## Détail des charges à payer

### Dettes financières

Emprunts et dettes financières	Montant
Intérêts courus à payer	7.375
Billets à ordre	801.379
<b>TOTAL</b>	<b>808.754</b>

### Factures fournisseurs à recevoir

Fournisseurs	Montant
Factures non parvenues	496.815
<b>TOTAL</b>	<b>496.815</b>

### Dettes fiscales et dettes sociales

Dettes fiscales et sociales	31/12/2025	31/12/2024
Prov./congrés payés	33.145	21.811
Autres charges de personnel	7.256	37.935
Organismes sociaux	354.765	391.175
Ch.soc.sur cp à payer	13.178	8.802
Ch.soc.sur primes à payer	6.380	6.750
Ch .soc .à payer	58.500	30.000
Prélèvement à la source	8.964	9.601
TVA Collectée	3.608.328	3.677.988
Etat-divers à payer	36.637	45.433
<b>Total</b>	<b>4.127.153</b>	<b>4.229.495</b>

## Note 7 : Événements postérieurs à la clôture

### Reconduction du programme ATM

La Société a annoncé le 27 janvier 2026 la reconduction du Programme d'augmentations de capital de type « ATM » avec TOBAM, sur une durée de 6 mois reconductible automatiquement, et indique que TOBAM pourra ainsi, de nouveau, procéder à des demandes de souscription dans le cadre de ce contrat.

A la date du présent document, les tranches supplémentaires ont été émises entre février et avril 2026 :

- 5 février 2026 : 193.492 actions au prix moyen de 0,78 € - 150.924 €,
- 12 février 2026 : 601.000 actions au prix moyen de 0,67 € - 402.670 €,
- 3 mars 2026 : 200.000 actions au prix moyen de 0,60 € - 120.000 €,
- 9 mars 2026 : 788.190 actions au prix moyen de 0,71 € - 559.615 €,
- 16 mars 2026 : 669.906 actions au prix moyen de 0,76 € - 509.129 €,
- 20 avril 2026 : 370.701 actions au prix moyen de 0,60 € - 223.528 €,
- 27 avril 2026 : 683.093 actions au prix moyen de 0,65 € - 444.739 €.

### Renégociation des OCA A-03, A-04 et A-05 souscrites par TOBAM

La Société a procédé à un amendement des termes et conditions de trois nouvelles souches d'OCA (A-03, A-04 et A-05) souscrites par TOBAM, émises par Capital B Luxembourg SA (filiale à 100 %) sur le fondement de la 12e résolution de l'AGM du 10 juin 2025. Les montants nominaux sont respectivement de 6 m€, 5 m€ et 6,5 m€, à valeur nominale unitaire de 1 €, coupon 0 %, maturité 5 ans.

Les prix de conversion ont été ajustés à 3,12 € (A-03), 2,59 € (A-04) et 1,83 € (A-05) par action, avec une condition de cours (VWAP 20 jours  $\geq$  130 % du prix de conversion) supprimée. La conversion est désormais à l'initiative du porteur à tout moment. En cas de conversion, le porteur reçoit également un BSA OC par obligation convertie (BSA exerçable en 1 action à un prix correspondant à 1,1 fois la mNAV, maturité 2 ans).

La possibilité de souscrire à une seconde tranche, prévue dans les contrats initiaux, a été supprimée pour les trois souches. Ces modifications, négociées entre la Société et TOBAM, visent à mieux aligner les instruments avec les conditions de marché actuelles et à renforcer le caractère incitatif de la conversion. Les OCA restent non garanties par des sûretés et, en l'absence de conversion à maturité, sont remboursables en BTC ou converties en actions au gré du porteur.

Souche	OCA émises	Prix de conversion		Actions potentielles	Montant potentiel		
		Initial	Ajusté		Augmentation Capital	Nominal	Prime d'émission
<b>OCA A-03</b>	6 000 000	6,24 €	3,12 €	1 923 076	6 000 000	76 923	5 923 077
<b>OCA A-04</b>	5 000 000	5,17 €	2,59 €	1 930 501	5 000 000	77 220	4 922 780
<b>OCA A-05</b>	6 500 000	3,66 €	1,83 €	3 551 912	6 500 000	142 077	6 357 923
<b>TRESORERIE DISPONIBLE</b>	<b>TRESORERIE DISPONIBLE</b>	<b>TRESORERIE DISPONIBLE</b>	<b>TRESORERIE DISPONIBLE</b>	<b>TRESORERIE DISPONIBLE</b>	<b>TRESORERIE DISPONIBLE</b>	<b>TRESORERIE DISPONIBLE</b>	<b>TRESORERIE DISPONIBLE</b>

E		BLE	LE			
---	--	-----	----	--	--	--

## Emission de bons de souscription d'actions de la Société « Warrants Stand-Alone 2026-01

Le Conseil d'Administration de la Société a décidé en date du 29 mars 2026 de l'émission de 27.390.910 bons de souscription d'actions (BSA 2026-01) pour un montant total de 3.013.000 € à 0,11€ par BSA. Chaque BSA donne droit à une action ordinaire. Les souscriptions se détaillent comme suit :

Investisseurs	Nbre de BSA 2026-01 émis	Souscription
UTXO MANAGEMENT	9.090.910	1.000.000,10 €
TOBAM BITCOIN ALPHA FUND	8.000.000	880.000 €
TOBAM BITCOIN ENHANCED FUND	2.800.000	308.000 €
TOBAM BITCOIN TREASURY OPPORTUNITIES FUND	7.500.000	825.000 €
	<b>27.390.910</b>	<b>3.013.000,10 €</b>

Cette modification du prix de conversion est accompagnée d'une révision des termes et conditions de ces obligations. En effet, elles donnent désormais droit, lors de la conversion, à un « BSA OC » par OCA convertie.

Chaque BSA OC donne le droit de souscrire à une action ordinaire de la Société, pendant les deux ans qui suivent son émission. Les nouvelles augmentations de capital potentielles correspondant à chaque souche de BSA OC seraient les suivantes :

Souche	BSA OC attachés aux OCA A-03	BSA OC attachés aux OCA A-04	BSA OC attachés aux OCA A-05
Nombre de BSA OC	6 000 000	5 000 000	6 500 000
Prix d'exercice minimum par BSA OC	3,12 €	2,59 €	1,83 €
Nbre actions potentielles émises	6 000 000	5 000 000	6 500 000
Augmentation Capital	18 720 000 €	12 950 000 €	11 895 000 €
Nominal	240 000 €	200 000 €	260 000 €
Prime d'émission	18 480 000 €	12 750 000 €	11 635 000 €

## Transfert des souches d'OCA B-01 et B-02 et des actions Fulgur Ventures

La Société a annoncé le transfert des souches d'OCA B-01 et d'OCA B-02 initialement souscrites par Fulgur Ventures et de toutes ses actions de la Société à Blockstream Capital Partners, dans les proportions suivantes

- 10.000.000 d'actions ordinaires,
- l'intégralité du nombre d'OCA B-01 restante, soit 32.092.952,
- l'intégralité du nombre d'OCA B-02 restante, soit 55.279.430.

## Renégociation des OCA B-01 et B-02

Par amendements signés le 26 mars 2026 (autorisés par les CA de la Société et de CAPITAL B Luxembourg le 26 mars 2026), les conditions des OCA B-01 et B-02 ont été modifiées comme suit :

- suppression de la condition de cours VWAP préalable à la conversion pour le porteur : la conversion est désormais librement exerçable à l'initiative du porteur, à tout moment entre la date d'émission et 10 jours de bourse avant la maturité.

Les prix de conversion demeurent inchangés : 0,544 € pour les B-01 et 0,7072 € pour les B-02.

## Conversion de 19.917.972 OCA B-01

Les deux porteurs Blockstream Capital Partners et UTXO Management ont fait une demande de conversion de leurs OCA B-01 au prix de 0,544 € par action, soit une décote de 4,2% par rapport au cours de clôture de la veille. Les détails de l'opération sont :

- Blockstream Capital Partners : conversion de 17.897.600 OCA B-01 en 32.900.000 actions. Solde restant : 14.195.352 OCA B-01 (et 55.279.428 OCA B-02) ;
- UTXO Management : conversion de l'intégralité de ses 2.020.372 OCA B-01 en 3.713.919 actions. Plus aucune OCA B-01.

Un total de 19.917.972 OCA B-01 ont été converties en 36.613.919 actions nouvelles.

## Souscriptions via mesures légales d'ajustement (BSA 2025-01)

Suite à la conversion, les porteurs bénéficient des mesures légales d'ajustement liées à l'attribution gratuite des BSA 2025-01 en avril 2025 (art. L.225-99 C. com.). Chaque action nouvelle reçue donne droit à un BSA 2025-01, et 7 BSA permettent de souscrire une action à 0,544 €. Voici le détail :

- Blockstream Capital Partners : 4.700.000 actions souscrites pour 2.556.800 €,
- UTXO Management : 530.559 actions souscrites pour 288.624 €.

Soit un total de 5.230.559 actions nouvelles pour un montant de 2.845.424 €.

## Exercice des BSA 2025-01

Depuis la clôture de l'exercice, 3.324.441 actions nouvelles ont été émises au titre de l'exercice des BSA 2025-01, pour un total de 1.808.496 euros (dont 132.978 € en nominal et 1.675.518 € en prime d'émission).

La Société rappelle que les droits des BSA 2025-01 sont devenus caducs et ont perdu ainsi toute valeur le 10 avril 2026 à minuit, conformément aux termes et conditions des BSA 2025-01.

En synthèse, les opérations réalisées depuis le début de l'exercice 2026 ont permis à la Société de lever un montant global d'environ 10,1 M€, correspondant aux opérations ATM, à l'émission de BSA stand-alone, aux mesures légales d'ajustement, ainsi qu'à l'exercice des BSA 2025-01.

# 8. Rapports des Commissaires aux Comptes

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

## **The Blockchain Group**

Société anonyme  
au capital de 11 036 416,68 €

Tour W - 102, Terrasse Boieldieu  
92800 Puteaux

## **Grant Thornton**

**Commissaire aux comptes**

29, rue du Pont  
92200 Neuilly-sur-Seine

## **BCRH & Associés**

**(Membre de PKF ARSILON)**

**Commissaire aux comptes**

3, rue d'Héliopolis  
75017 Paris

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

## **The Blockchain Group**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux actionnaires de la société **The Blockchain Group**,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société **The Blockchain Group** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### **Fondement de l'opinion**

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes consolidés.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### ***Evaluation des Ecart d'acquisition***

La note « 3.3 Ecart d'acquisition » de la partie « Note 3 Principes et méthodes des comptes consolidés » de l'annexe aux comptes consolidés, expose les modalités appliquées en matière d'évaluation des écarts d'acquisition.

Nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation des écarts d'acquisition telles qu'exposées dans cette note, à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, ainsi qu'à revoir les calculs effectués par votre société. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations et le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe des comptes consolidés.

### **Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 30 avril 2026

Les commissaires aux comptes

**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton**  
**International**

**BCRH & Associés**  
**(Membre de PKF ARSILON)**

Samuel Clochard  
Associé

Paul Gauteur  
Associé

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

## **The Blockchain Group**

Société anonyme

au capital de 11 036 416,68 €

Tour W - 102, Terrasse Boieldieu  
92800 Puteaux

## **Grant Thornton**

**Commissaire aux comptes**

29, rue du Pont  
92200 Neuilly-sur-Seine

## **BCRH & Associés**

**(Membre de PKF ARSILON)**

**Commissaire aux comptes**

3, rue d'Héliopolis  
75017 Paris

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

## **The Blockchain Group**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux actionnaires de la société **The Blockchain Group**,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **The Blockchain Group** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### ***Evaluation des immobilisations financières***

La note « *Immobilisations financières* » expose les modalités d'évaluation applicables aux titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons procédé à l'appréciation de la méthode retenue et nous avons vérifié la correcte application et le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe des comptes annuels.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

- Les tableaux relatifs aux délais de paiement excluent les factures reçues antérieurement à l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire en date du 6 décembre 2023 qui a pour conséquence le gel du passif à compter de cette date.

### ***Rapport sur le gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

### *Autres informations*

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par Conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 30 avril 2026

Les commissaires aux comptes

**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton**  
**International**

**BCRH & Associés**  
**(Membre de PKF ARSILON)**

Samuel Clochard  
Associé

Paul Gateur  
Associé